

Courriel

Laval, le 6 janvier 2017

Objet : Demande d'accès concernant du remblayage et de la coupe de bois sur les lots 5 027 551, 5 027 548, 5 524 440, 5 854 474, 5 027 553, 5 027 547, 5 027 546, 5 668 203, 5 668 202, 5 668 201, 5 027 552, 5 024 541, 5 074 531, 5 103 950, 5 741 906, 1 356 123, 4 818 726, 4 818 725, 5 074 532, 5 103 954 et 4 600 295 à Laval

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 8 décembre 2016, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 12 octobre 2011 (inspection du 27 septembre), 4 pages
2. Rapport d'inspection du 12 décembre 2011 (inspection du 12 septembre), 14 pages
3. Certificat d'autorisation du 7 août 2013, 2 pages
4. Modification du 2 septembre 2013, 2 pages
5. Modification du 5 novembre 2015, 3 pages
6. Rapport d'inspection du 29 juillet 2016, 9 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-09-09	Heure d'arrivée : 11 h 30	Heure de départ : 11 h 50
Inspecteur : Jessie Wrangel	Accompagné de :	

N° intervention : 300686983	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7430-13-01-01305-10	N° du rapport d'inspection : 400864645
N° demande : 200318129	Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Vérifier le bien fondé de la plainte concernant le dépôt de sols contaminés A-AB dans un lieu non autorisé	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Développement Industriel Laval inc.	
Nom usuel du lieu : Déboisement St-François	
N° du lieu : X2123252	Type de lieu : milieu hydrique
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 2305, Montée Masson Laval (Québec) H7E 4P2	
Coordonnées géographiques du lieu (deg. déc. NAD83): Latitude 45,6673678592 ; Longitude -73,6386560333	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Développement industriel Laval inc.	Propriétaire	1100, place J.-Eudes-Blanchard Laval (Québec) H7C 1S9	Y2086676

Conditions météo	
Soleil	

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Christian Hamelin	Accueil	

Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : Christian Hamelin			

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
		<input type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 6	Nombre de photos annexées au rapport : 2
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jessie Wrangel avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L4. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\wraje01\7430-13-01-01305-10\2011-09-09	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf S/O.	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input checked="" type="checkbox"/> Plan	3	Figures 2 : Emplacement des sondages et délimitation des parcelles correspondantes; Figure 3 : Emplacement des sondages et résultats analytiques des sols >B.
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Prises de vues photographiques.
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	5	Tableau 2 : Grille de gestion des sols contaminés excavés intérimaires (PPSRTC); Tableau 1 : Concentration maximales acceptées par parcelle D.I.L.; Tableaux 1, 2 et 3 du rapport de l'évaluation environnementale du lot 4 528 823 (Genivar).

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

3. Description de l'inspection

De la montée Masson, je vois un camion dix roues qui tourne sur une petite rue privée, la rue Boisclerc. Je tourne sur la rue Boisclerc moi-même et m'arrête pour photographier une pancarte installée en bordure de route sur laquelle il est inscrit : « TERRE ET PIERRE ACCEPTÉE ». Le camion que j'ai suivi est chargé de terre et il s'arrête à un vieil autobus stationné dans une entrée au sud-ouest du lot 4 528 822 qui sert de poste d'accueil. Je note qu'il y a plusieurs de ces camions dix roues qui circulent sur la rue Boisclerc ainsi que sur le lot 4 528 822.

Le lot 4 528 822 est vaste et dévégétalisé. Je note un dépôt de terre et de pierre qui forme une plateforme à son extrémité ouest. Je constate que les camions vont décharger les matériaux loin au nord du lot. La rue Boisclerc tourne légèrement vers l'est et longe l'industrie de métal recyclé SNF. Je fais demi-tour à cette courbe.

Je m'arrête et va à la rencontre de l'homme à l'accueil. Nous nous présentons et je lui dis que je veux m'informer au sujet des activités de dépôt de sols : la provenance, la teneur en contaminants, l'usage etc. Il me dit qu'aucuns sols contaminés ne sont acceptés sur le site et que les sols sont gérés et analysés. Je lui demande si des registres sont conservés contenant des informations tel que les analyses chimiques des sols, les sites de provenance et les quantités. Il me dit que ces informations sont conservées et je demande de les consulter. Il s'excuse et fait un appel téléphonique. Lorsqu'il termine son appel, il me donne les coordonnées de la personne qui détient les information que je recherche : Chef de chantier responsable de la gestion des sols.

Je quitte les lieux à 11h50.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

De retour au bureau, j'effectue une recherche sur l'historique du lot 4 528 822. Je découvre que c'est le site du dossier du déboisement St-François (déboisement illégal en milieux terrestres et humides) et qu'il y a un dossier en cours d'analyse pour demande de certificat d'autorisation.

Je téléphone au responsable de la gestion des sols et je lui demande à quel fin les sols (terre et pierre) sont acceptés sur le site : pour du remblayage et du nivelage contrôlé. Je lui demande s'il détient un permis pour ces activités et il me dit qu'un permis du Ministère n'est pas nécessaire pour des activités de cette nature. Je demande si des sols contaminés sont autorisés et si oui, comment sont-ils gérés? Il répond qu'aucuns sols contaminés ne sont autorisés sur le site. Il m'informe qu'il y a une gestion rigoureuse: les sols sont analysés à leur site de provenance en collaboration avec Genivar. Lorsque les analyses sont bonnes et autorisés par Genivar, le responsable de gestion assure le suivi entre les sites de provenance et la localisation du sol récepteur sur le site de la montée Masson. Je dis qu'il y a des milieux humides sur le site et que ceux-ci sont protégés par la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Il m'informe que les milieux humides sont balisés par des membranes géotextiles et que le Ministère est en processus d'analyse pour un CA.

Je communique avec l'analyste au dossier et l'informe des activités qui ont lieu sur le site et des intervenants impliqués qui communique à sont tour avec Genivar. Nous recevons par courriel le 13 septembre 2011 du directeur de projet (Genivar) le rapport d'évaluation environnementale du site phase 1 et 2, lot 4 528 823 pour Société nationale des Fers et Métaux inc. dossier LS122206-1-209 et des documents de gestion des sols pour Développement industriel Laval inc. dossier M126859. Le site a été divisé en parcelles selon les propriétés (concentration en éléments) du sol récepteur. Une fiche de demande d'approbation de la source de remblai est envoyée au directeur de projet qui étudie les résultats d'analyses chimiques. Une lettre d'acceptation est envoyée lorsque la concentration d'une source de remblai est conforme à une parcelle au plan de gestion, de manière à ce que les concentrations du sol récepteur ne soient pas augmentées. Les paramètres analysés sont : les concentrations en hydrocarbures pétroliers C₁₀ à C₅₀, les hydrocarbures aromatiques polycycliques, les métaux (14 éléments) et/ou soufre total. Tous les documents sont conservés par Genivar. Le directeur de projet nous informe dans son courriel que :

« Les sols qui seront étendus sur les zones identifiées A-B devront donc présenter des concentrations égales (A-B) ou inférieures (<A) pour les mêmes paramètres analysés et les sols qui seront étendus sur les zones identifiées <A devront présenter des concentrations <A pour les mêmes paramètres analysés, voir le tableau des concentrations maximales acceptées. »

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

J'ai consulté un analyste de la *Direction régionale de l'analyse et de l'expertise* (DRAE) pour valider l'information fournie par Genivar. Les résultats des analyses chimiques de l'évaluation environnementale du lot 4 528 823 ont révélé la présence de sols B-C dans un amas de remblai au nord-est du lot. Ceux-ci ont été retirés par le requérant et une nouvelle caractérisation a été demandée par l'analyste. L'étude du volet « sols contaminés » est toujours en cours mais à première vue, l'usage des sols A et A-B est conforme à la *Grille de gestion des sols contaminés excavés intérimaires* de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*.

Néanmoins, ce volet est habituellement validé par la DRAE préalablement aux travaux de remblais.

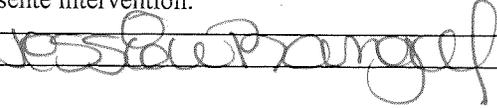
5. Conclusion

Les travaux de remblais sont conformes à la réglementation.

6. Recommandations

Fermer la présente intervention.

Signature :



Date de rédaction : 2011-10-12

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par :

MICHEL DESJARDIS

Fonction :

COORDONNATEUR

Signature :

Michel Desjardis

Date :

12/10/2011

Commentaires :

- Si assuré que les sols utilisés pour remblayer sont conformes aux exigences de l'article 4 du Règlement sur le stockage et le retrait de déchets de sols contaminés
- Voir si ces travaux de remblai exigent préalablement un C.H. en vertu de l'article 22.

Annexe
-
Photos

Photo no : 1

Fichier : DSCN0792

Description :

Affiche installée le long de la montée Masson à l'extrémité sud-ouest du lot 4 528 822.



Photo no : 2

Fichier : DSCN0793

Description :

Vue vers l'est à partir de la rue Boisclerc.

Camions vides sur le lot 4 528 822 validant qu'il y a des activités de dépôt de sols.



Plan- Prises de vues photographiques



*Source : Atlas SAGO

Intervention 300690139
Date d'inspection : 2011-09-09

Préparé par : Jessie Wrangel
le 2011-10-12

Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés

Tableau 2 : Grille de gestion des sols contaminés excavés intérimaire

<p>La Grille de gestion des sols contaminés excavés a été conçue pour favoriser les options de gestion visant la décontamination et la valorisation des sols et s'inscrit dans les orientations du Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles et du Projet de règlement sur l'enfouissement de sols contaminés. Ces derniers étant en élaboration, il s'ensuit des difficultés d'application.</p> <p>Pour palier à ces difficultés, une grille intérimaire a été élaborée. Elle sera en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur des projets de règlement identifiés précédemment.</p>	
Niveau de contamination	Options de gestion
< A	1. Utilisation sans restriction.
Plage A - B	<ol style="list-style-type: none"> 1. Utilisation comme matériaux de remblayage sur les terrains contaminés à vocation résidentielle en voie de réhabilitation* ou sur tout terrain à vocation commerciale ou industrielle, à la condition que leur utilisation n'ait pas pour effet d'augmenter la contamination* * du terrain récepteur et, de plus, pour un terrain à vocation résidentielle, que les sols n'émettent pas d'odeurs d'hydrocarbures perceptibles. 2. Utilisation comme matériaux de recouvrement journalier dans un lieu d'enfouissement sanitaire (LES). 3. Utilisation comme matériaux de recouvrement final dans un LES à la condition qu'ils soient recouverts de 15 cm de sol propre.
Plage B - C	<ol style="list-style-type: none"> 1. Décontamination de façon optimale* * * dans un lieu de traitement autorisé et gestion selon le résultat obtenu. 2. Utilisation comme matériaux de remblayage sur le terrain d'origine à la condition que leur utilisation n'ait pas pour effet d'augmenter la contamination* * du terrain et que l'usage de ce terrain soit à vocation commerciale ou industrielle. 3. Utilisation comme matériaux de recouvrement journalier dans un LES.
> C	<ol style="list-style-type: none"> 1. Décontamination de façon optimale* * * dans un lieu de traitement autorisé et gestion selon le résultat obtenu. 2. Si l'option précédente est impraticable, dépôt définitif dans un lieu d'enfouissement sécuritaire autorisé pour recevoir des sols.

* Les terrains contaminés à vocation résidentielle en voie de réhabilitation sont ceux voués à un usage résidentiel dont une caractérisation a démontré une contamination supérieure au critère B et où l'apport de sols en provenance de l'extérieur sera requis lors des travaux de restauration.

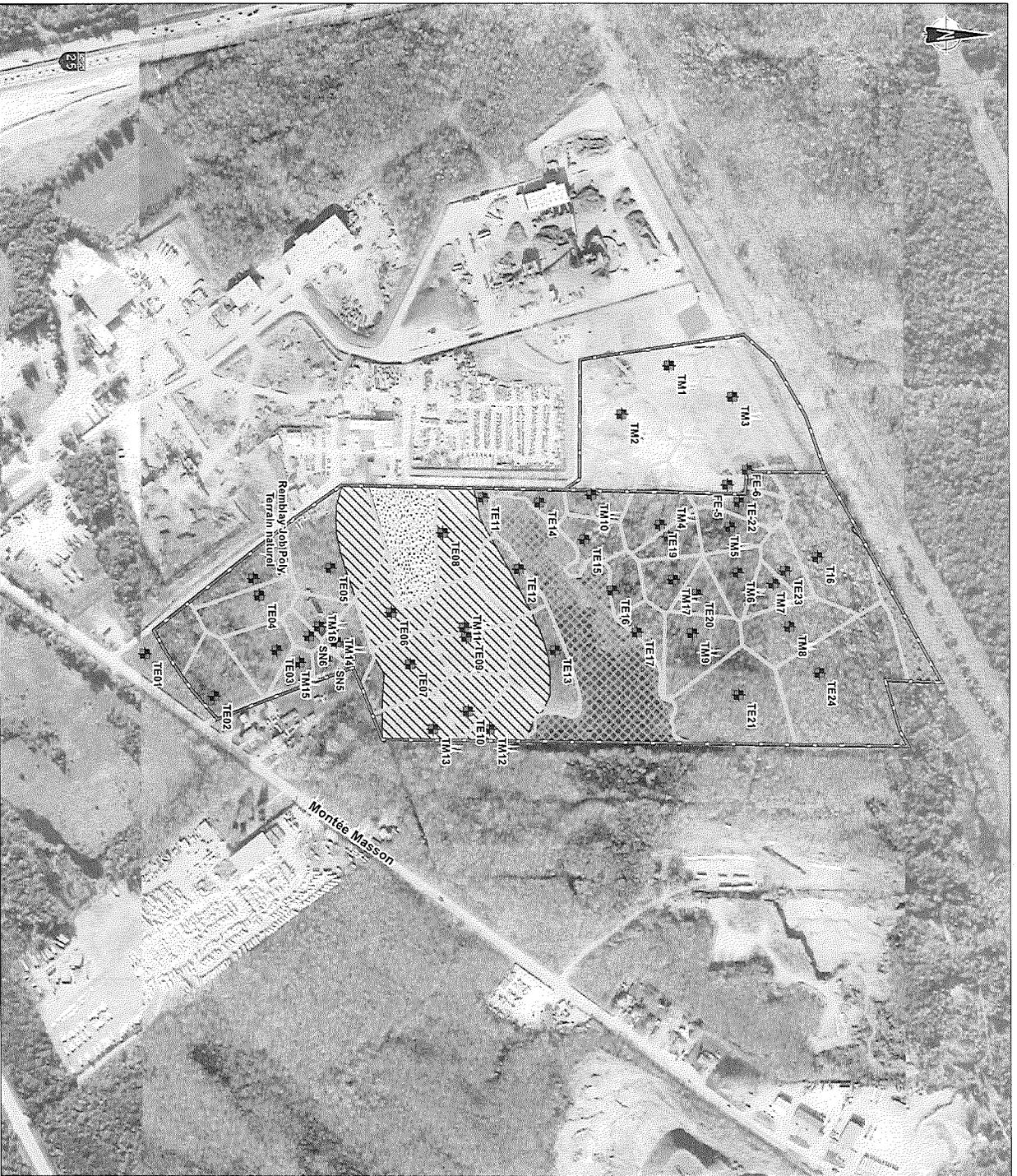
** La contamination renvoie à la nature des contaminants et à leur concentration.

*** Le traitement optimal est défini pour l'ensemble des contaminants par l'atteinte du critère B ou la réduction de 80 % de la concentration initiale et pour les **composés organiques volatils** par l'atteinte du critère B. À cet égard, les volatils sont définis comme étant les contaminants dont le point d'ébullition est < 180 °C ou dont la constante de la Loi de Henry est supérieure à $6,58 \times 10^{-7}$ atm-m³/g incluant les contaminants répertoriés dans la section III de la grille des critères de sols incluse à l'annexe 2 de la *Politique de protection*

des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Principes de base

1. La qualité des sols propres doit être maintenue et protégée.
2. La décontamination des sols contaminés excavés est privilégiée.
3. La dilution est inacceptable.
4. L'objectif de décontamination est la réutilisation des sols.

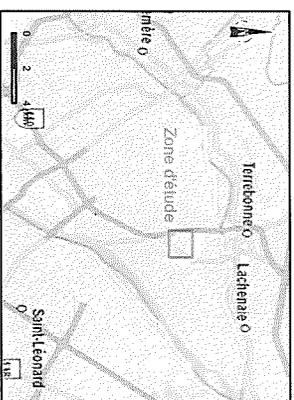


Caractérisation environnementale des sols de surface
Propriété située le long de la Montée Masson
Laval (Qc)

Figure 2

Emplacement des sondages et délimitation
des parcelles correspondantes

-  Zone d'étude
-  Sondage GENIVAR 2010
-  Niveau humide
-  Rac affluents (Position approximative)
-  Rac sub-affluents (entre 0,1m et 0,5m de la surface)
(Position approximative)
-  Limite de parcelle



1:5,000
 Projection: IRTM, NAD83, Réseau B
 0 50 100 m

Sources :
 Orthophotographies : 2003-0004.jpg, 2004-0028.jpg, 2005-0046.jpg, 2006-0000.jpg
 GENIVAR 2010
 Fiche GENIVAR : M12689_02_contourne_m01_01_101104.mxd
 Novembre 2010
 1478393



Figure 3
 Emplacement des sondages
 et résultats analytiques des sols > B

Limite actuelle du lot à l'étude

Sondages GENIVAR 2010

Forage

Puits d'observation

Tranchée d'exploration

Profondeur en m	Intervalle	Métaux
0-0,35 m	B-C	

— Identifiant du sondage

— Concentration en B-C*

*Critères génériques contenus dans la
 Politique de protection des sols et de réhabilitation
 des terrains contaminés du MDEP



1:1 500

Projection : MTRJ, NAD83, Niveau 8



Sources :

Orthophotographie : L5122206-106_Google, 20080827_NAD83MTRJ.iii

Fichier GENIVAR : L5122206_209_fig2_enjeux_environementaux_100929.mxd

Novembre 2010

LS122206-209



Tableau 2 : Résultats analytiques des échantillons de sol prélevés dans les forages

sept 2010

Paramètres	Critères ⁽¹⁾ (mg/kg)			Normes RESC ⁽²⁾ (mg/kg)	LDR ⁽³⁾ (mg/kg)	Identification de l'échantillon / Date / Résultats d'analyse (mg/kg)												
	A	B	C			F1-CF-1 24-août-10	F2A-CF-2 25-août-10	F2-CF-2 25-août-10	F3-CF-2 26-août-10	F4-CF-1 26-août-10	F5-CF-1A 26-août-10	PO1-CF1 24-août-10	PO2-CF-2 24-août-10	PO3A-CF-2 25-août-10				
															<100	<100	<100	<100
HP(C ₁₀ -C ₅₀)	300	700	3500	10000	100	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)																		
Acénaphthène	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Acénaphthylène	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Anthracène	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (a) anthracène	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (a) pyrène	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (b + j + k) fluoranthène	0.1	1	10	136	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (c) phénanthrène	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (g, h, i) pérylène	0.1	1	10	18	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Chrysène	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Dibenzo (a, b) anthracène	0.1	1	10	82	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Dibenzo (a, h) pyrène	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Dibenzo (a, l) pyrène	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Dibenzofluoranthène	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Diméthyl-7, 12 benzo (a) anthracène	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Fluoranthène	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Fluorène	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Indéno (1, 2, 3-cd) pyrène	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Méthyl-1 naphthalène	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Méthyl-2 naphthalène	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Méthyl-3 cholanthrène	0.1	1	10	150	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Naphthalène	0.1	5	50	56	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Phénanthrène	0.1	5	50	56	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Pyrène	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Triméthyl-2, 3, 5 naphthalène	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Métaux																		
Cadmium	1.5	5	20	100	0.9	1.2	-	-	1.1	<0.9	<0.9	1.0	1.4	1.1	1.2	<0.1	<0.1	<0.1
Chrome	85	250	800	4000	45	<45	-	<45	<45	<45	<45	59	<45	<45	<45	<45	<45	<45
Cuivre	40	100	500	2500	40	<40	-	<40	<40	<40	<40	<40	<40	<40	<40	<40	<40	<40
Nickel	50	100	500	2500	30	50	-	46	32	33	47	39	44	44	46	46	46	46
Ploomb	50	500	1000	5000	30	<30	-	<30	<30	<30	<30	<30	<30	<30	<30	<30	<30	<30
Zinc	110	500	1500	7500	100	<100	-	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100

NOTES:

(1): Critères généraux de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (MENV 1999, mis à jour sur le portail MDDEP).

(2): Normes de l'Annexe I du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC). Norme communément appelée critère D.

(3): Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses (en mg/kg), sauf si indiqué différemment dans les résultats.

LÉGENDE:

-	Non défini ou non analysé
100	Concentration < A
100	Concentration = A
100	Concentration > A et ≤ B
100	Concentration > B et ≤ C
100	Concentration > C et < D
100	Concentration ≥ D

Tableau 3 : Résultats du programme de contrôle qualité sur les échantillons de sol

sept 2010

Paramètres	Critères ⁽¹⁾ (mg/kg)			Normes RESC ⁽²⁾ (mg/kg)	LDR ⁽³⁾ (mg/kg)	Identification de l'échantillon / Date / Résultats d'analyse (mg/kg)					
	A	B	C			F2A-CF-2 25-août-10	DUP5 RS 25-8-16 25-août-10	Écart relatif ⁽⁴⁾	PO2-CF-2 24-août-10	DUP3 RS 24-8-10 24-août-10	Écart relatif ⁽⁴⁾
HP(C ₁₀ -C ₅₀)	300	700	3500	10000	100	-	-	-	<100	-	-
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)											
Acénaphthène	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Acénaphthylène	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Anthracène	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Benzo (a) anthracène	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Benzo (a) pyrène	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Benzo (b + j + k) fluoranthène	0.1	1	10	136	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Benzo (c) phénanthrène	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Benzo (g, h, i) pérylène	0.1	1	10	18	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Chrysène	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Dibenzo (a, h) anthracène	0.1	1	10	82	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Dibenzo (a, h) pyrène	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Dibenzo (a, i) pyrène	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Dibenzo (a, l) pyrène	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Diméthyl-1, 3 naphthalène	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Diméthyl-7, 12 benzo (a) anthracène	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Fluoranthène	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Fluorène	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Indéno (1, 2, 3-cd) pyrène	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Méthyl-1 naphthalène	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Méthyl-2 naphthalène	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Méthyl-3 cholanthrène	0.1	1	10	150	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Naphthalène	0.1	5	50	56	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Phénanthrène	0.1	5	50	56	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Pyrène	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Triméthyl-2, 3, 5 naphthalène	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	<0.1	0%	<0.1	<0.1	0%
Métaux											
Cadmium	1.5	5	20	100	0.9	-	1.3	-	1.1	1.2	9%
Chrome	85	250	800	4000	45	-	<45	-	<45	<45	0%
Cuivre	40	100	500	2500	40	-	<40	-	<40	<40	0%
Nickel	50	100	500	2500	30	-	46	-	44	45	2%
Plomb	50	500	1000	5000	30	-	<30	-	<30	<30	0%
Zinc	110	500	1500	7500	100	-	105	-	<100	<100	0%

NOTES:

⁽¹⁾: Critères génériques de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* (MENV 1999, mis à jour sur le portail MDDEP).

⁽²⁾: Normes de l'Annexe I du *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés* (RESC). Norme communément appelée critère D.

⁽³⁾: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses (en mg/kg), sauf si indiqué différemment dans les résultats.

⁽⁴⁾: Écart relatif calculé selon l'équation suivante: $(|Conc. \text{éch}\#1 - Conc. \text{éch}\#2| / Conc. \text{moyenne}) * 100$.

Pour une valeur inférieure à la LDR, la concentration utilisée correspond à |LDR|.

LÉGENDE:

- : Non défini ou non analysé
 100 : Concentration < A
 100 : Concentration = A
 100 : Concentration > A et ≤ B

100 : Concentration > B et ≤ C
 100 : Concentration > C et < D
 100 : Concentration ≥ D

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Région : Laval

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-09-27	Heure d'arrivée : 10 h 20	Heure de départ : 10 h 55
Inspecteur : Jessie Wrangel	Accompagné de : Yannick Jean	

N° intervention : 300692075	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7430-13-01-01305-10	N° du rapport d'inspection : 400862298
N° demande :	Type de demande : Intervention initiée à l'interne
But de l'inspection : Vérifier si des travaux de remblais ont lieu sur le lot 4 528 822 et vérifier si des travaux dans les MH et dans le cours d'eau ont eu lieu depuis le 12 septembre 2011.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Développement industriel Laval inc.	
Nom usuel du lieu : Déboisement St-François	
N° du lieu : X2123252	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
Localisation du lieu inspecté : 2305 montée Masson, Laval, lot 4 528 822 du cadastre du Québec	
Coordonnées géographiques du lieu : 45,666638657100;-73,639544672300	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Développement industriel Laval inc.	Propriétaire	1100, place J.-Eudes-Blanchard Laval (Québec) H7C 1S9	Y2086676

Conditions météo	
Soleil	

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Claude Vérret	Représentant autorisé de M. Jean-Guy Hamelin concernant la demande de certificat d'autorisation (CA)	(450) 664-1331 (bureau) (514) 299-0011 (cell.)
Daniel Hamelin	Surveillant de chantier	(514) 349-8880

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : Claude Vérret et Daniel Hamelin		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 24	Nombre de photos annexées au rapport : 8
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jessie Wrangel avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L4. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\wraje01\7430-13-01-01305-10\2011-09-27	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf les fichiers DSCN0929, DSCN0930 et DSCN0931 que j'ai fusionnés dans le logiciel Panorama maker 3.0 de ArcSoft pour créer le fichier PANO (photo 8).	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input checked="" type="checkbox"/> Plan	1	Prises de vues
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

Suites aux infractions constatées le 12 septembre 2011 (intervention 300690139), dans le contexte d'une évaluation des recours possibles, je retourne sur le site pour

- 1) vérifier si des travaux de remblais ont lieu sur le lot 4 528 822
- 2) vérifier s'il y a eu remblayage dans les MH3 et MH4 depuis la dernière inspection.

3. Description de l'inspection

Je débute l'inspection par la vérification de la face sud du MH3. Nous avons accédé au site par la rue Boisclerc à l'extrémité ouest et me dirige vers l'est. Je note que les membranes endommagées n'ont pas été réparées ou remplacées. Il n'y a pas de nouveau remblais près de la membrane. La couche de remblai qui couvre la portion sud du lot 4 528 822 est la même qui a été constatée les 9 et 12 septembre 2011. (voir photos 1, 2 et 3)

Sur la face nord du MH 3, il n'y a pas de nouveau remblais et la couche supérieure de remblais qui couvre la portion nord du lot 4 528 822 est la même qui a été constatée les 9 et 12 septembre 2011. (voir photo5)

Je vais vérifier le MH 1. Je fais le même constat : Il n'y a pas eu de travaux suite à la dernière inspection dans, ni autour du MH1. (voir photo4)

Le représentant autorisé concernant la demande de certificat d'autorisation (DCA) pour Développement industriel Laval inc. nous aperçoit et vient à notre rencontre. Peu de temps après le surveillant de chantier se joint à nous. J'explique que j'effectue une vérification de l'avancement des travaux afin de m'assurer qu'ils ne s'effectuent pas à proximité des milieux humides et du cours d'eau. Le surveillant de chantier me dit que la consigne est de respecter une distance de 30 mètres (100 pieds) des membranes. J'indique que la couche inférieure de remblais ne respecte pas cette consigne. Il répond que cette couche de remblais date de la « première année » (2009 : année du déboisement St-François). La consigne à cette époque était de respecter une distance de 4.5m (15 pieds).

Je constate que les travaux de remblayage sont terminés sur le lot 4 528 823 et des travaux de compactage ont lieu présentement (voir photo 6) et le fait remarquer. Je demande si la poursuite des travaux de remblayage est prévue prochainement sur le lot 4 528 822. Le représentant autorisé me répond que les travaux sont concentrés sur le lot 4 528 823 pour l'instant, qu'il n'y a pas de date précise mais qu'éventuellement, oui, les travaux de remblais reprendront sur le lot 4 528 822.

Nous quittons le représentant et le surveillant de chantier et nous nous dirigeons vers le MH4. Je note que les travaux de tamisage de terre noire au nord-est du lot sont interrompus. La machinerie est toujours sur place.

Il n'y a pas de nouveaux remblais dans le MH4 et le cours d'eau, ni le long de la membrane et talus (voir photo 7). La couche supérieure de remblais est la même qui a été constatée les 9 et 12 septembre (voir photo 8).

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Je compare les photos du 27 septembre avec photos du 9 et 12 septembre 2011 pour confirmer ce que j'ai constaté.

5. Conclusion

- 1) Il n'y a pas eu de travaux de remblais sur le lot 4 528 822 depuis les constats du 12 septembre 2011;
- 2) Il n'y a pas de travaux sur le lot 4 528 822 lors de l'inspection;
- 3) Les MH, le cours d'eau et les délimitations n'ont pas été altérés depuis les constats du 12 septembre 2011.

6. Recommandations

Fermer la présente intervention

Signature :

Date de rédaction : 2011-10-03

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Sofia Amel Kaddour

Fonction : Coordinatrice par intérim

Signature :

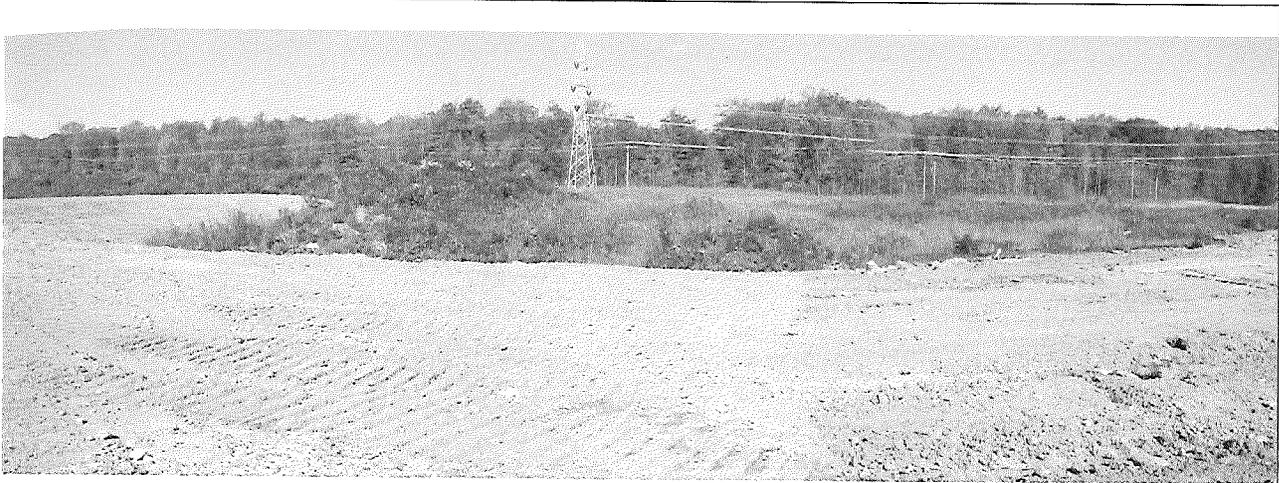
Date :

Commentaires :

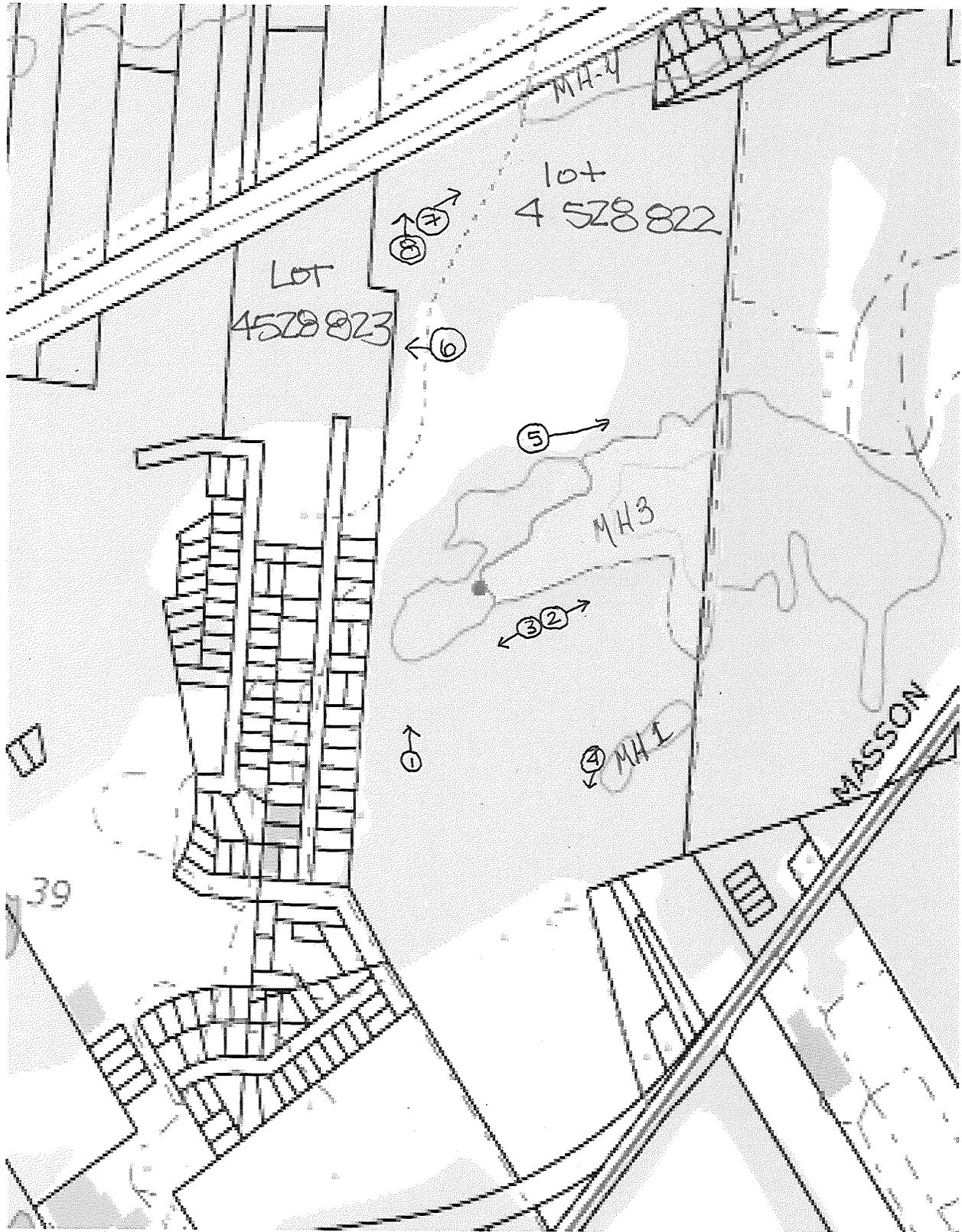
Photo no : 5	
Fichier : DSCN0926	
Description : Prise de vue vers l'est à partir de la face nord du MH3. Il n'y a pas eu d'ajout de remblais sur la portion nord du lot 4 528 822 depuis ce qui a été constaté lors de l'inspection du 12 septembre 2011. Il n'y a pas eu de remblais dans le MH3 ni près de sa limite depuis les constats du 12 septembre 2011.	

Photo no : 6	
Fichier : DSCN0927	
Description : Prise de vue vers le nord-ouest (lot 4 528 823) à partir de l'extrémité ouest du lot 4 528 822. Les travaux de remblais sont terminés sur le lot 4 528 823. Il y a présentement des travaux de compactage.	

Photo no : 7	
Fichier : DSCN0934	
Description : Prise de vue vers l'est à partir de l'endroit approximatif de la tête du cours d'eau remblayée (infraction constatée 12 septembre 2011)	

Photo no : 8	
Fichier : PANO	
Description : Vue vers le nord à partir de l'extrémité nord-ouest du lot 4 528 822. Correspond au secteur où la tête du cours d'eau a été remblayée. Il n'y a pas eu de nouveau remblais depuis le 12 septembre 2011.	

Plan- Prises de vues photographiques



*Source : Atlas SAGO

Intervention 300692075
2011-09-27

Préparé par : Jessie Wrangel
le 2011-10-03

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-09-12	Heure d'arrivée : 12 h 50	Heure de départ : 15 h 00
Inspecteur : Jessie Wrangel	Accompagné de : Yannick Jean / Isabelle Barriault (Biologiste de la DRAE)	

N° intervention : 300690139	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7430-13-01-01305-10	N° du rapport d'inspection : 400859476
N° demande :	Type de demande : Initiée à l'interne

But de l'inspection : Vérifier :

- l'ampleur des travaux de remblais et leurs impacts sur les milieux humides,
- s'il y a remblais dans les MH 3 et 4 selon la nouvelle délimitation et

l'état de la tête du cours d'eau au nord-ouest du lot.

Lieu inspecté

Nom du lieu : Développement industriel Laval inc.	
Nom usuel du lieu : Déboisement St-François	
N° du lieu : X2123252	Type de lieu : Marais, marécage, étang, tourbière
Localisation du lieu inspecté : 2305 Montée Masson à Laval (Québec), lot 4 528 822 du cadastre du Québec.	
Coordonnées géographiques du lieu : (deg. déc. Nad83) Latitude : 45°66'66,386571 ; Longitude : -73°63'95,446723	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Développement industriel Laval inc.	Propriétaire	1100, place J.-Eudes-Blanchard Laval (Québec) H7C 1S9	Y2086676

Conditions météo

Soleil/Nuageux

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Claude Vérret	Représentant autorisé de M. Jean-Guy Hamelin concernant les affaires de la demande de certificat d'autorisation (CA).	(450) 664-1331 (514) 299-0011
Daniel Hamelin	Surveillant de chantier	(514) 349-8880

Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : Daniel Hamelin et Claude Vérret			

Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	---

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 69	Nombre de photos annexées au rapport : 30
---	---

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jessie Wrangel avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L4. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\wraje01\7430-13-01-01305-10\2011-09-12

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf la photo No. 29, le fichier DSCN0902, dans laquelle j'ai « rogné » avec le logiciel Microsoft Word, barre d'outils IMAGE, l'extrémité droite pour retirer Isabelle Barriault de la photo.

Six (6) photos annexées à ce rapport ont été prises par Isabelle Barriault lors de sa visite terrain le 3 mai 2011. Ces photos sont identifiées tel quel. Le nombre total de photos annexées au rapport photographique est donc de 36.

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	4	Membrane vs. Nouvelle délimitation du MH3; Remblais de la tête du cours d'eau depuis le 3 mai 2011; Topographie; 12 septembre, Intervention 3000690139 – Points GPS et réseau hydrique du lot 4 528 822
<input checked="" type="checkbox"/> Plan	1	Prises de vues
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Membrane - lot 4 528 822

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
			<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
			<input checked="" type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

Lors d'une première inspection réalisée le 9 septembre 2011 AM, (Intervention SAGO : 300686983), à la suite d'une plainte à caractère environnemental concernant le dépôt non autorisé de sols contaminés sur le lot 4 528 822 du cadastre du Québec, j'ai constaté que de la terre et de la pierre sont acceptées sur le site à des fins de remblayage et de nivelage.

Une demande de certificat d'autorisation est en cours pour un parc industriel sur ce site. Il y a plusieurs milieux humides (MH) sur le lot. Ceux-ci ont déjà été perturbés dans le passé (2009) par des travaux de déboisement. Une membrane géotextile a été installée à la limite des milieux humides selon les données du consultant, sans zone tampon.

Une seconde intervention est réalisée le 9 septembre 2011 PM (Intervention SAGO : 300690136) pour :

- vérifier que les remblais n'empiètent pas dans les MH 1, 3, 4 et 5,
- obtenir un engagement de l'intervenant que les travaux seront interrompus pendant la fin de semaine et
- réitérer la position du MDDEP concernant les superficies des MH 3 et 4.

Le requérant a été avisé que les superficies délimitées à l'intérieur des membranes géotextiles ne correspondent plus à la réalité des milieux humides ; le MDDEP a constaté récemment, lors de travaux d'enquête, que les aires des MH3 et 4 sont supérieures à celles rapportées par le consultant.

Un cours d'eau fait résurgence (tête) dans la portion nord-ouest du lot 4 528 822. En aval de cette résurgence, ce cours d'eau intermittent est alimenté entre autres par l'écoulement des eaux de fossés en provenance d'une usine de déchiquetage de carcasses de véhicules située à l'ouest. Ce cours d'eau se déverse dans le MH4. Selon la biologiste au dossier, une partie de la tête du cours d'eau a été remblayée par le passé. Selon les constats de l'inspection du 9 septembre, il est possible qu'une portion supplémentaire de la tête du cours d'eau ait été remblayée.

L'intervention décrite ci-dessous fait suite à celle du 9 septembre PM (300690136). L'objectif est de vérifier :

1. l'ampleur des travaux de remblais et leurs impacts sur les milieux humides,
2. s'il y a remblais dans les MH 3 et 4 selon la nouvelle délimitation
3. l'état de la tête du cours d'eau au nord-ouest du lot.

3. Description de l'inspection

Nous débutons de la rue Boisclerc et nous nous dirigeons vers le milieu humide MH 1, petit bosquet d'arbres isolé dans la portion sud du lot 4 528 822. Son pourtour est entièrement remblayé. Le surveillant de chantier (rencontré le vendredi 9 septembre 2011) vient nous rencontrer et nous donne les coordonnées du représentant mandaté pour effectuer la demande de CA précisant, avant de nous quitter, que cet homme saura mieux répondre à nos questions que lui-même.

MH 1

Près du MH 1, Mme Barriault, (IB) biologiste à la Direction Régionale de l'Analyse et de l'Expertise (DRAE) et analyste au dossier de la demande de CA, nous rencontre peu de temps après. Comme observé lors d'inspection précédente, n'y a pas de membrane géotextile installée à la limite du milieu humide pour le délimiter et le protéger (voir photo no.2). Cette membrane devrait être en place, selon IB. Il y a un remblai récent autour du MH dans sa portion ouest (le remblais date d'environ trois semaines selon le surveillant de chantier. *Référence : rapport d'inspection du 9 septembre 2011, Intervention 300690136*). Des résidus de construction (briques et béton) sont mélangés au matériel de remblais. Le terrain autour de la portion *est* n'a pas été remblayé depuis un certain temps. Le sol est entièrement couvert de végétation herbacée. Il y a une prédominance d'espèces annuelles. Il y a des amoncellements épars de matériaux de remblais dans le fond et aux abords du MH près de la portion récemment remblayée. Là où le remblai est plus ancien, le sol du MH est couvert de gravier compacté (voir photo no. 1). Le MH 1 est environ 0.5 à 1 mètre plus bas que le niveau du remblai. Nous terminons de relever les points GPS autour du MH 1 et nous nous dirigeons vers le MH 3.

Un homme vient à notre rencontre et se présente comme étant le représentant mandaté par le propriétaire du lot concernant la demande de CA au nom de Développement industriel Laval inc. Je lui demande si les travaux qui sont effectués sur les lieux se font dans le cadre du projet qui est présentement étudié à la DRAE. Il me répond par l'affirmative. Il nous demande si nous avons des questions pour lui et nous répondons par la négative. Je note les coordonnées de son portable et nous poursuivons l'inspection.

3. Description de l'inspection

MH 3

En consultant la cartographie des MH sur le lot 4 528 822, nous notons un MH 2 au sud-est du MH3. Le MH2 est un marécage arborescent qui a été détruit par le déboisement en 2009. Je constate qu'il y a un volume important de topsoil entreposé en tas à l'endroit correspondant au MH2. Selon la nouvelle délimitation, établie après enquête, du MH3, le MH2 en faisait partie. Il y a donc eu remblayage partiel du MH3 par le passé (2009)

Nous commençons la vérification du MH3 à son extrémité sud est. Cette section est un plateau surélevé, en pente ascendante vers l'est. La barrière est installée sur des matériaux de remblais. La section surélevée se prolonge de l'autre côté de la membrane (dans le MH3) sur environ un pied avant de descendre vers le MH3 qui est environ 2m plus bas (à partir du point le plus haut du plateau). Le MH3 dans sa portion Est est un ancien marécage devenu marais. Il y a de l'eau libre en permanence où s'est implanté la quenouille (typha) et des chicots morts sont toujours debout. À l'extrémité centre-sud du MH 3, le sol près de la membrane redevient plus ou moins plat et au même niveau que le MH. Le terrain est naturellement en pente descendante du sud vers le nord. Selon les points cotés disponibles sur le site géomatique de Ville de Laval, le point le plus haut (au sud) est 41.4m et le point le plus bas (dans le MH4 au nord) est 26.8m (voir croquis en annexe). Le remblai est constitué de plusieurs couches de 18'' (conversation avec le surveillant de chantier lors de l'inspection du 9 septembre, Intervention 300690136). Le terrain aux abords du MH 3 a été nivelé avec le plateau surélevé (2m plus haut) et le sommet du remblai est environ 5m plus haut que le MH. Avant les interventions sur le lot 4 528 822, les eaux de pluies et de fonte se déversaient naturellement dans le MH 3. Les remblais ont fait en sorte de rendre la pente plus abrupte, surtout près des membranes. Il n'y a pas de zone tampon laissée entre le remblai et la membrane; le remblai s'étend jusqu'à celle-ci. Les membranes sont mal installées et négligées (voir photo no. 3) ; plusieurs piquets de bois ont cédé et la membrane géotextile est mal fixé aux piquets et arrachée par endroits. La membrane est tendue sous le poids des matériaux de remblais qui progressivement s'avancent vers le MH 3 sous l'effet de l'érosion. La forte pente accélère la vitesse des eaux de ruissellement. Les eaux chargées de sédiments fins envahissent le MH via les failles visibles dans la membrane (voir photos nos. 7, 8, 9 et 10).

Nous suivons la membrane en direction ouest, vers la rue Boisclerc. La portion ouest du MH 3 est marécageuse. À son extrémité sud-ouest, la membrane est placée sur la végétation (typha) qui a été couchée (voir photos nos. 11 et 12). Le remblai à cette section est récent puisque la végétation couchée est à un stade avancé de croissance (plusieurs feuilles) et les feuilles sont toujours vertes. De plus, le typha s'est implanté à l'extérieur de la membrane dans le remblai (voir photo no. 13). Dans la section marécageuse et à l'extérieur de la membrane, sont aussi trouvées l'Osmonde royale (plante facultative des milieux humides) et l'Érable argenté (plante obligée des milieux humides) (voir photos nos. 14 et 15). Un chemin est ouvert à l'extrémité ouest du MH pour faciliter la circulation de la machinerie sur le chantier. Ce chemin va presque s'appuyer sur la rue Boisclerc et le typha pousse dans l'espace qui les sépare. La membrane est placée selon l'ancienne délimitation et le remblai atteint la membrane, il y a donc empiètement dans le MH3 selon la nouvelle délimitation.

Nous contournons la section d'arbres debout et continuons à longer la membrane, cette fois-ci vers l'est. Le sol du MH à l'extrémité nord-ouest du MH3 est couvert de gravier compacté au travers duquel pousse une végétation herbacée et arbustive variée. Le gravier est le résultat d'un dépôt de sédiments dans le MH depuis plus d'un an : les sédiments fins se sont fait lessivés, laissant seulement le grossier. Le poids des hautes eaux et des neiges a compactés ces matériaux dans le sol du MH. À l'extérieur de la membrane autour de la face nord du MH3, le sol est un ancien remblai. Il y a beaucoup d'argile dans la terre utilisée pour le remblai. En consultant les photos prises par l'analyste au dossier lors de sa visite terrain le 3 mai 2011, je remarque que la composition du sol est toujours la même et qu'il n'y a pas de différence dans l'épaisseur. Il y a beaucoup d'accumulation d'eau à l'extérieur de la membrane et la végétation qui s'est implantée est typique des milieux semi aquatiques (marais) dont le Typha (voir photos nos. 16 et 17). Je remarque aussi des plantules de Peuplier deltoïde (plante obligée des milieux humides) (voir photo no. 18). Les remblais récents se terminent à plusieurs mètres de la membrane mais le remblai ancien atteint la membrane et se prolonge de l'ouest à l'est sur la face nord. La nouvelle délimitation du MH3 est la même que l'emplacement de la membrane sur quelques mètres au centre-nord. Sur le terrain, l'eau s'accumule à cet endroit et le Typha s'est implanté. La membrane se termine à l'est sur un remblai et ne se prolonge pas jusqu'à la clôture délimitant la propriété (voir photo no. 19). Le phragmite commun a colonisé ce secteur.

MH 4

Des canaux d'écoulement sont formés entre les multiples sections remblayées, les amas de matériaux de remblais et la parcelle où ont lieu les activités de tamisage* (*voir paragraphe suivant). L'eau de ruissellement en provenance des points hauts de la portion nord du lot 4 528 822 s'accumule dans ces canaux. Le sens d'écoulement est de l'ouest vers l'est. Les eaux sont ensuite dirigées vers un fossé créé par les remblais qui se terminent à l'extrémité est du lot et la dénivellation naturelle du lot voisin. Le sens d'écoulement est du sud vers le nord, donc le MH4 au nord est approvisionné par les eaux qui ont été en contact avec les sols des remblais *. Il y a suffisamment d'eau en permanence puisque le Typha s'est implanté à la jonction des canaux en provenance de l'ouest et celui qui s'écoule vers le nord.

Nous traversons un canal et empruntons le chemin principal où toute la machinerie circule sur le lot 4 528 822. Au nord-est du lot, des activités de tamisage de terre noir sont en cours (voir photo no. 20). Un tracteur, une pelle mécanique et un convoyeur sont en opération et un camion avec l'inscription « S. Boudrias » est stationné en bas du remblai où les activités ont lieu. Nous nous dirigeons vers le talus no.2 à l'est du lot (Talus formé de branches et résidus de coupe lors du déboisement illégal de 12 ha en 2009). Un remblai d'environ 3m de large qui s'appuie au talus forme une plateforme (voir photo no. 22) séparée du remblai où il y a tamisage par un bassin qui récupère les eaux. Ce bassin n'est pas creusé : c'est un espace où aucun matériaux de remblai n'a été ajouté. Les eaux de ce bassin s'écoulent dans le « fossé » le long de l'extrémité est du lot et alimentent le MH4 (voir photos nos. 24 et 25). IB nous informe que ce remblai jusqu'au talus n'était pas là le 3 mai 2011. Du haut de la plateforme il est possible de voir la membrane qui est installée le long de l'extrémité du MH4 (voir photo no. 26). Un espace de plusieurs mètres est laissé entre la membrane et le talus. Des sédiments (particules d'argile) sont visibles au bas de la membrane. Celle-ci est également déficiente. Le géotextile est mal installé, il n'est pas toujours fixé aux piquets de bois. Les remblais sur l'ensemble de la section nord du lot sont composés de plusieurs couches compactées et nivelées. Une couche de remblais recouvre entièrement le sol jusqu'au talus No. 1 au centre-nord et la membrane à l'ouest de celui-ci. Le lot 4 528 823 adjacent du côté ouest, propriété de Gimmel inc., est aussi entièrement recouvert de remblais. Lors de l'inspection il y a des voyages de matériaux de remblais ininterrompus (voir photo no. 21). À tous moments il y a au moins un camion en train de décharger. Ils accèdent au site par la rue Boisclerc.

* Des sols contaminés A-B sont utilisés pour remblayer sur ce lot. Référence : Rapport d'inspection du 9 septembre 2011, Intervention 300686983.

3. Description de l'inspection

Nous enjambons la membrane géotextile pour trouver le cours d'eau. Je constate qu'il y a dépôt de sédiments à plusieurs endroits dans le MH4. La végétation est couchée par la force des eaux et couverte de sédiments fins. Il y a suffisamment de sédiments pour que mon pied s'enfonce dedans (voir photos nos. 28 et 29). Les MH5 et MH4 sont en lien hydrique avec le cours d'eau, dont une section de la tête a déjà été remblayée. Selon la nouvelle délimitation, le MH5 situé à l'extrémité nord-ouest du lot est part intégrante du MH4. Nous trouvons des palettes de bois installées sur une accumulation d'eau identifiée par IB comme le cours d'eau. En regardant attentivement, un petit courant est perceptible. Le sens d'écoulement est vers l'est dans le MH4. Au-delà de ces palettes il est difficile de retrouver ce cours d'eau. La végétation est dense et le sol est humide. Je ne distingue pas un lit d'écoulement tel quel. Le 12 septembre 2011, le remblai touche la membrane sur tout son long. Selon IB, il y a donc eu remblais de la tête du cours d'eau récemment* (voir photos nos. 30 à 33). Non loin des palettes de bois, je remarque une substance orangée et mousseuse dans une marre d'eau. En m'approchant, je constate qu'il y a un miroitement multicolore (iridescence) indiquant la présence d'un hydrocarbure (voir photos nos. 34 et 35). Je suis les traces d'huile et débouche sur la membrane. La membrane géotextile est complètement colmatée et l'eau s'accumule. Une substance mousseuse verte et du miroitement est visible à la surface (voir photo no.36).

Nous retournons à la voiture à 15h00.

* Lors de la visite terrain le 3 mai 2011, IB nous informe qu'une résurgence était visible dans la boue du remblai et qu'un espace avait été laissé entre le remblai et la membrane. Le sol était visiblement perturbé (comparaison avec photos fournies par IB du 3 mai 2011) mais pas remblayé.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

- Comparaison des photos du 12 septembre avec celles prises par Isabelle Barriault (DRAE) le 3 mai 2011 pour situer les infractions dans le temps. Tout particulièrement la progression du remblayage. Plusieurs couches de remblais ont été ajoutées. En date du 3 mai 2011, il y a un espace entre les membranes et les remblais; le 12 septembre, le remblai touche la membrane. Certaines observations ont permis à illustrer l'ampleur des travaux qui ont lieu sur les lots 4 528 822 et 4 528 823 : Une butte (semblable aux talus nos. 1 et 2) jadis séparait les deux lots. Le 12 septembre 2011 il n'y a pas de butte, les deux lots sont relativement au même niveau (voir photos nos. 21 et 33). Des souches ont été retirées près de la membrane depuis le 3 mai. Il en reste quelques unes en date du 12 septembre (voir photos nos. 30 à 33).
- Projeter les points GPS pris sur le terrain sur une carte et comparer avec la carte des nouvelles délimitations. Situer les remblais récents/anciens/illégaux.
- Réception des documents relatif aux procédures et la gestion des sols contaminés sur les lots 4 528 822 et 4 528 823 de Genivar (consultant). *Informations supplémentaires sur les sols contaminés dans le rapport d'inspection pour l'intervention 300686983 réalisée le 9 septembre 2011 AM*
- Vérification et comparaison des photos du 9 septembre 2001 (Intervention 300690136) et celles du 12 septembre 2011 (Intervention 300690139)

5. Conclusion

Infractions constatées en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement :

- Remblayage récent dans le MH3 et selon la nouvelle délimitation (sud);
- Remblayage ancien dans le MH3 selon la nouvelle délimitation (nord);
- Remblayage récent dans le MH4 selon la nouvelle délimitation;
- Dépôt de sédiments dans le MH3 et MH4 résultant de méthodes d'atténuation déficientes;
- Dépôt de sédiments dans le MH1 résultant de méthodes d'atténuation inexistantes;
- Remblayage d'une portion de la tête du cours d'eau au nord-ouest du lot 4 528 822;

De plus, selon des infos obtenues le 9 septembre 2011, des sols légèrement contaminés (plage A-B) ont été utilisés pour les remblais sur les lots 4 528 822 et 4 528 823.

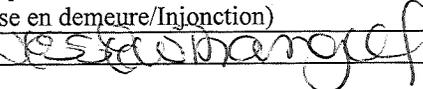
Il n'est pas interdit d'utiliser des sols faiblement contaminés (plage A-B) si la teneur en contaminant du sol de provenance extérieure est égale ou inférieure à la teneur du sol récepteur. (Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés, art 4)

Cependant, ce volet sera étudié dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation en cours.

Mis à part les activités de tamisage de la terre noir au nord-est, il n'y a pas de progression des remblais sur le lot 4 528 822.

6. Recommandations

Rédiger et expédier un avis d'infraction en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et envisager d'autres recours. (Mise en demeure/Injonction)

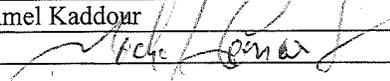
Signature : 

Date de rédaction : 2011-09-30

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Sofia Amel Kaddour

Fonction : Coordinatrice par intérim

Signature : 

Date : 12/10/2011

Commentaires :

Annexe 1- Photos**Photo no : 1 et 2**

Fichier : DSCN0841 et DSCN0844

Description :

Matériaux de remblais érodés dans le MH1. Le MH1 n'est pas entouré d'une membrane

**Photo no : 3 et 4**Fichier : DSCN0850 et foret st-francois 3 mai 2011 004**Description :**

Les membranes sont négligées, colmatées et mal installées. En comparant les démarcations laissées par les sédiments dans le géotextile, des matériaux de remblais ont été ajoutés en épaisseur depuis le 3 mai 2011. De plus, tandis qu'au printemps il y avait un espace entre la limite du remblai et la membrane, le remblai s'étend désormais jusqu'à celle-ci.



Photo prise par Isabelle Barriault (DRAE) le 3 mai 2011

**Photo no : 5 et 6**Fichier : DSCN0851 et foret st-francois 3 mai 2011 002**Description :**

Progression du remblai depuis la visite terrain d'Isabelle Barriault le 3 mai 2011

*extrémité sud (centre) du MH3



Photo prise par Isabelle Barriault (DRAE) le 3 mai 2011

**Photo no : 7 et 8**

Fichier : DSCN0852 et DSCN0855

Description :

Le remblai s'appuie contre la membrane qui cède peu à peu sous le poids. Le géotextile est complètement colmaté donc inefficace. La force des eaux de ruissellement est augmentée par la pente en direction du milieu humide. Des sédiments fins sont alors déposés dans le milieu humide (cercle rouge).

**Photo no : 9 et 10**

Fichier : DSCN0856 et DSCN0857

Description :

Importance de la dénivellation du remblai au sud du MH3. Sinuosités creusées par les eaux de ruissellement. Accumulation de sédiments (fins et grossiers) aux pieds de la membrane.



Photo no : 11 et 12

Fichier : DSCN0858 et DSCN0859

Description :

Des plants de Typha, à un stade avancé de croissance, ont été couchés pour installer la membrane. Le Typha est une plante obligée des milieux humides (*Guide de délimitation de la ligne des hautes eaux, Méthode botanique simplifiée*) (i.e. il y a remblais dans le milieu humide MH3)



Photo no : 13, 14 et 15

Fichier : DSCN0860, DSCN0861 et DSCN0863

Description :

13 : Typha à l'extérieur de la membrane. Correspond au point No. 275 du GPS Garmin 76.

14 : Population d'Osmonde royale, plante facultative* des milieux humides, à l'extérieur de la membrane. Correspond à la zone marécageuse entre les points Nos. 276 et 278 du GSP Garmin 76.

15 : Érable argenté, plante obligée* des milieux humides, à l'extérieur de la membrane. Correspond au point No. 278 du GSP Garmin 76.

* *Guide de délimitation de la ligne des hautes eaux, Méthode botanique simplifiée*



Photo no : 16,17 et 18

Fichier : DSCN0867, DSCN0868 et DSCN0869

Description :

16 : Sol perturbé et accumulation d'eau en surface. Zone remblayée depuis plus d'un an. Accumulation d'eau en surface (sol de texture argileuse, favorable à la rétention d'eau). Croissance du Typha. Prise de vue au point No. 285 du GPS Garmin 76. Secteur correspond aussi à la nouvelle délimitation du milieu humide.

17 : Plantes typiques de milieu semi aquatique à l'extérieur de la membrane et à l'intérieur de la nouvelle délimitation du milieu humide.

18 : Plantules de Peuplier deltoïde, plante obligée* des milieux humides, à l'extérieur de la membrane.

Les données terrain indiquent que ses observations ont été constatées entre les points Nos. 285 et 292 du GPS Garmin 76**. Cependant, l'empiètement dans la nouvelle délimitation du milieu humide se terminerait au point No. 290.

* *Guide de délimitation de la ligne des hautes eaux, Méthode botanique simplifiée*



18

** Points du GPS Garmin 76 : consultez la carte « Membrane- lot 4 528 822 » en annexe avec les points projetés.

Photo no : 19	
Fichier : DSCN0873	
Description : Implantation du Phragmite commun, plante facultative des habitats humides, dans le secteur correspondant au point No. 296 du GPS Garmin 76. Le Phragmite est une plante envahissante et colonisatrice, indicateur d'un milieu perturbé. La membrane, qui se termine à cet endroit, est à l'intérieur de la nouvelle délimitation du MH3, donc il y a eu remblai dans celui-ci (INFRACTION). Le cercle rouge indique que le remblai atteint la limite (membrane) de l'ancienne délimitation	

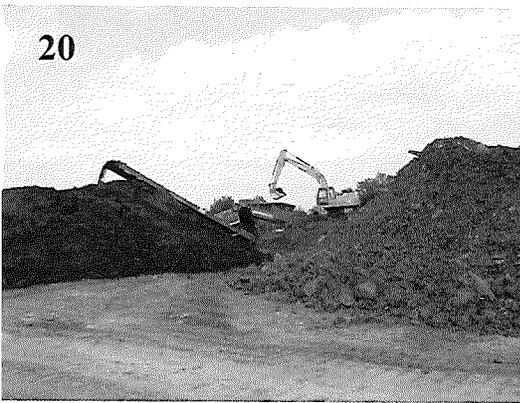
Photo no : 20 et 21		
Fichier : DSCN0880 et DSCN0882		
Description : 20 : Activités de tamisage de la terre noir au nord-est du lot 4 528 822. (au sud du talus No. 2) 21 : Travaux ininterrompus de remblais sur le lot 4 528 823 *Le pointillé rouge indique l'absence de délimitation en relief des lots 4 528 822 et 4 528 823 (photo 33 du 3 mai)		

Photo no : 22 et 23		
Fichier : DSCN0884 et forêt st-francois 3 mai 2011 074		
Description : Prise de vue vers l'est du talus No. 2 sur le lot 4 528 822. Du remplissage de matériaux de remblais a été effectué pour solidifier le talus de matières résiduelles (branches du déboisement). Le pointillé rouge indique le haut du talus.		Photo prise par Isabelle Barriault (DRAE) 3 mai 2011

Photo no : 24 et 25		
Fichier : DSCN0887 et DSCN0890		
Description : Vue est et ouest du bassin récupérant les eaux de ruissellement du site remblayé. Ces eaux s'écoulent vers le MH4 au nord par les fossés indiqués par les flèches bleues.		

Photo no : 26 et 27		
Fichier : DSCN0885 et forêt st-francois 3 mai 2011 080		
Description : Prise de vue vers le nord. La membrane délimitant l'extrémité sud du MH4 est installée derrière les talus Nos. 1 et 2. Il n'y a donc pas d'empiétement dans le MH4 dans son secteur est.		Photo prise par Isabelle Barriault (DRAE) 3 mai 2011

Photo no : 28 et 29

Fichier : DSCN0900 et DSCN0902

Description :

Accumulation de deux dépôts distincts de sédiments dans le MH4 à cause de méthodes d'atténuation négligées et non efficaces.



Photo no : 30 et 31

Fichier : DSCN0903 et forêt st-francois 3 mai 2011 124

Description :

Le remblai existant le 3 mai 2011 a été prolongé jusqu'à la membrane délimitant le MH4 (MH5 selon consultant)

Le cercle rouge dans la photo No. 31 indique des palettes placées sur le cours d'eau. En date du 12 septembre 2011, il est difficile de repérer le cours d'eau au-delà de ce point.



Photo prise par Isabelle Barriault (DRAE) 3 mai 2011



*Emplacement des palettes sur le cours d'eau : consultez le croquis « Remblai de la tête du cours d'eau depuis le 3 mai 2011 » en annexe.

Photo no : 32 et 33

Fichier : DSCN0898 et forêt st-francois 3 mai 2011 117

Description :

Prise de vue vers le sud. Plusieurs couches de remblai ont été ajoutées depuis le 3 mai 2011.

33 : résurgence de la tête du cours d'eau au printemps. Correspond à la section remblayée depuis le 3 mai 2011. (INFRACTION)



Photo prise par Isabelle Barriault (DRAE) 3 mai 2011



* le pointillé rouge indique une délimitation en relief des lots 4 528 822 et 4 528 823 inexistante le 12 septembre (photo 21)

Photo no : 34, 35 et 36

Fichier : DSCN0905, DSCN0906 et DSCN0907

Description :

Photos 34 et 35 sont prises à l'intérieur du MH4 (MH4 selon MDDEP/MH5 selon consultant) au nord-ouest du lot 4 528 822. La photo 36 est prise à l'extérieur de la membrane dans le même secteur.

Miroitement « arc-en-ciel » et émulsion orange : indicateur d'huile et de carburant.

L'infiltration du contaminant dans le milieu humide résulte de méthodes d'atténuation déficientes.



Plan- Prises de vues photographiques



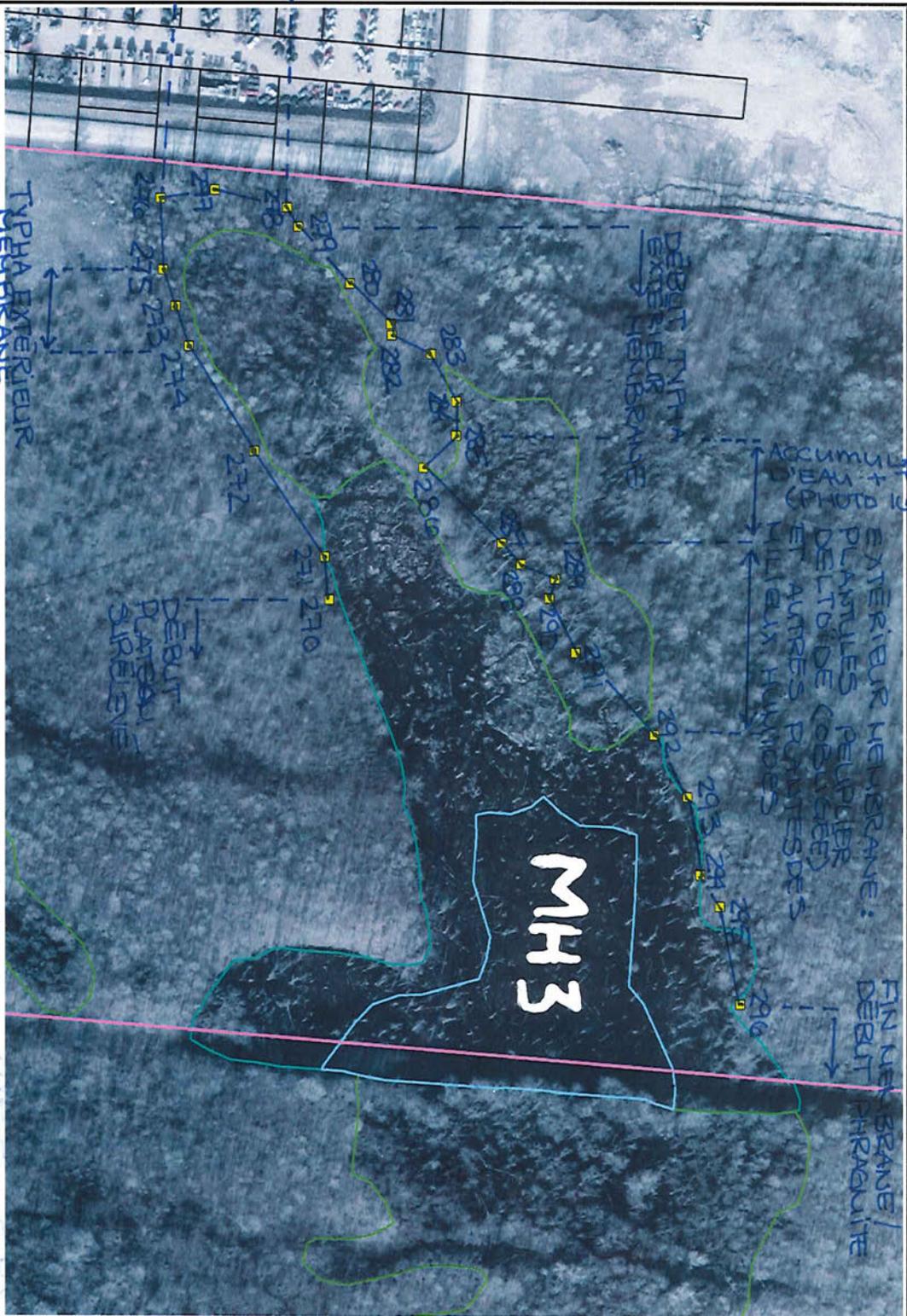
*Source : Atlas SAGO

Intervention 300690139
2011-09-12

Préparé par : Jessie Wrangel
le 2011-09-21

Membrane

lot 4 528 822



Echelle approximative : 1 / 2 259

Sourcel(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2011

Développement durable,
Environnement
et Parcs



Bureau de Laval (C)

MH dét. Basses-terres du
St-Laurent

Eau peu profonde

Marais

Marécage

Prairie humide

Tourbière minérotrophe (fen)

Tourbière ombrotrophe (bog)

Tourbière boisée

Potentiel

Lots cadastre Qc

Lot

Localisation (lots cadastre
Qc)

Élément localisé

Orthos actuelles 8K CMM
(avril 2007)

12 sept 2011.shp

12 sept 2011.shp

PRÉCISION PTS
APS AU VERSO

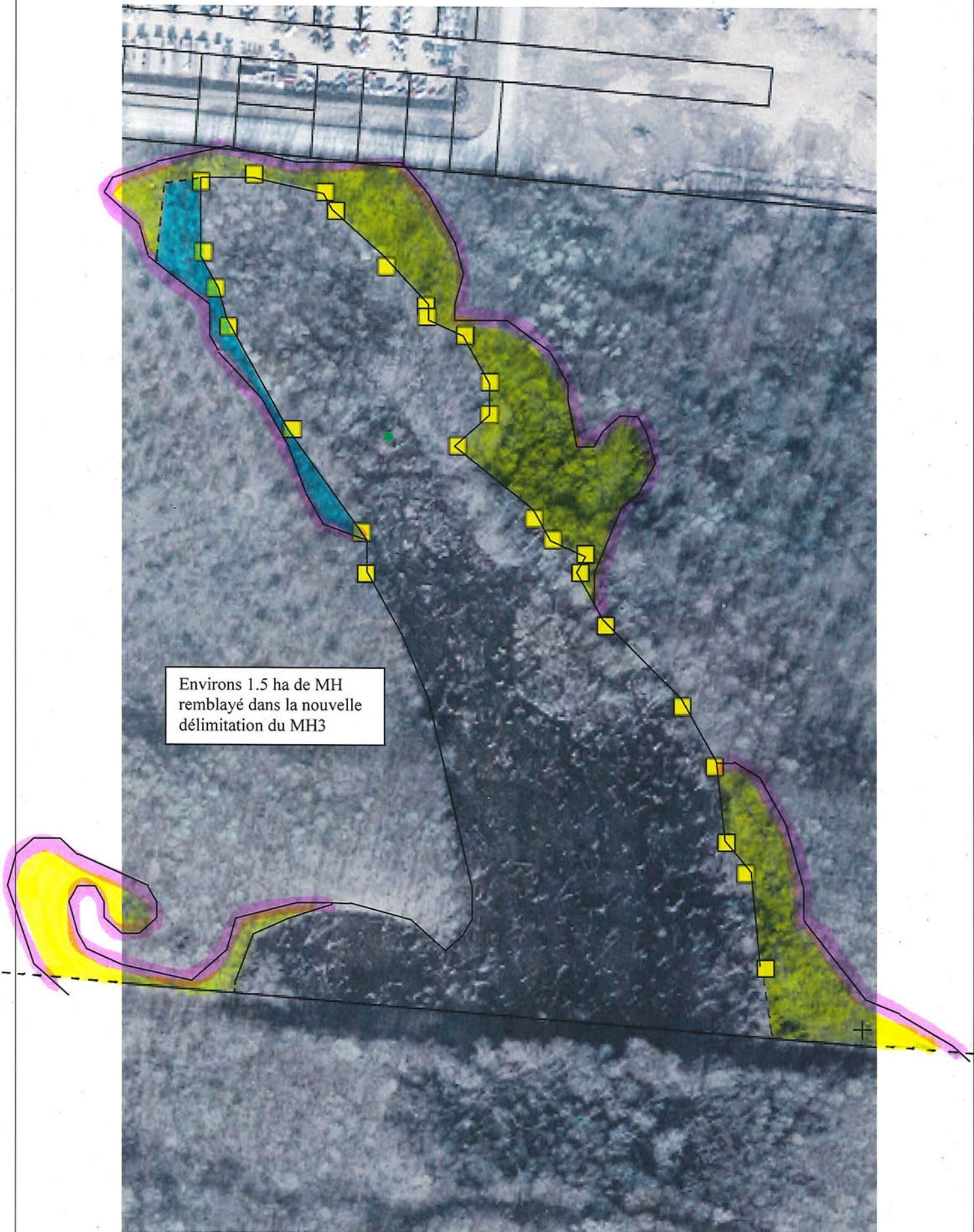


Préparé par :
Jessie Wrangel
2011-09-14

Croquis

No : █

Titre : Membrane vs. Nouvelle délimitation du MH3



Environ 1.5 ha de MH remblayé dans la nouvelle délimitation du MH3

Dessiné par : Jessie Wrangel

Lieu : 2305 montée Masson, lot 4 528 822
SAGO : X2115648

Échelle : Aucune

Note : Source de du fond de carte : Atlas SAGO + points GPS projetés

Légende :

Membrane

Nouvelle délimitation du MH3

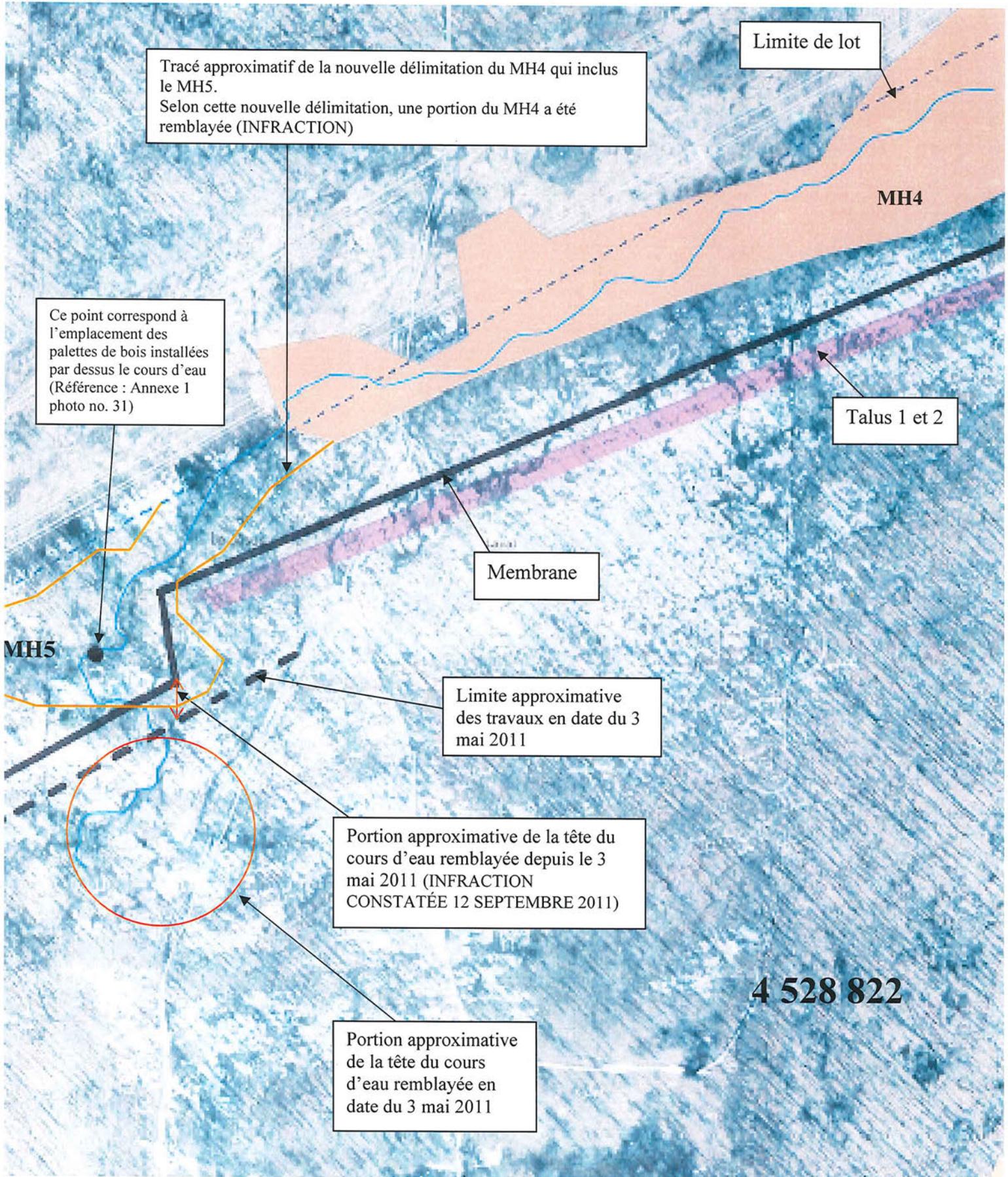
Remblai récent

Ancien remblai (plus d'un an)



CROQUIS 2

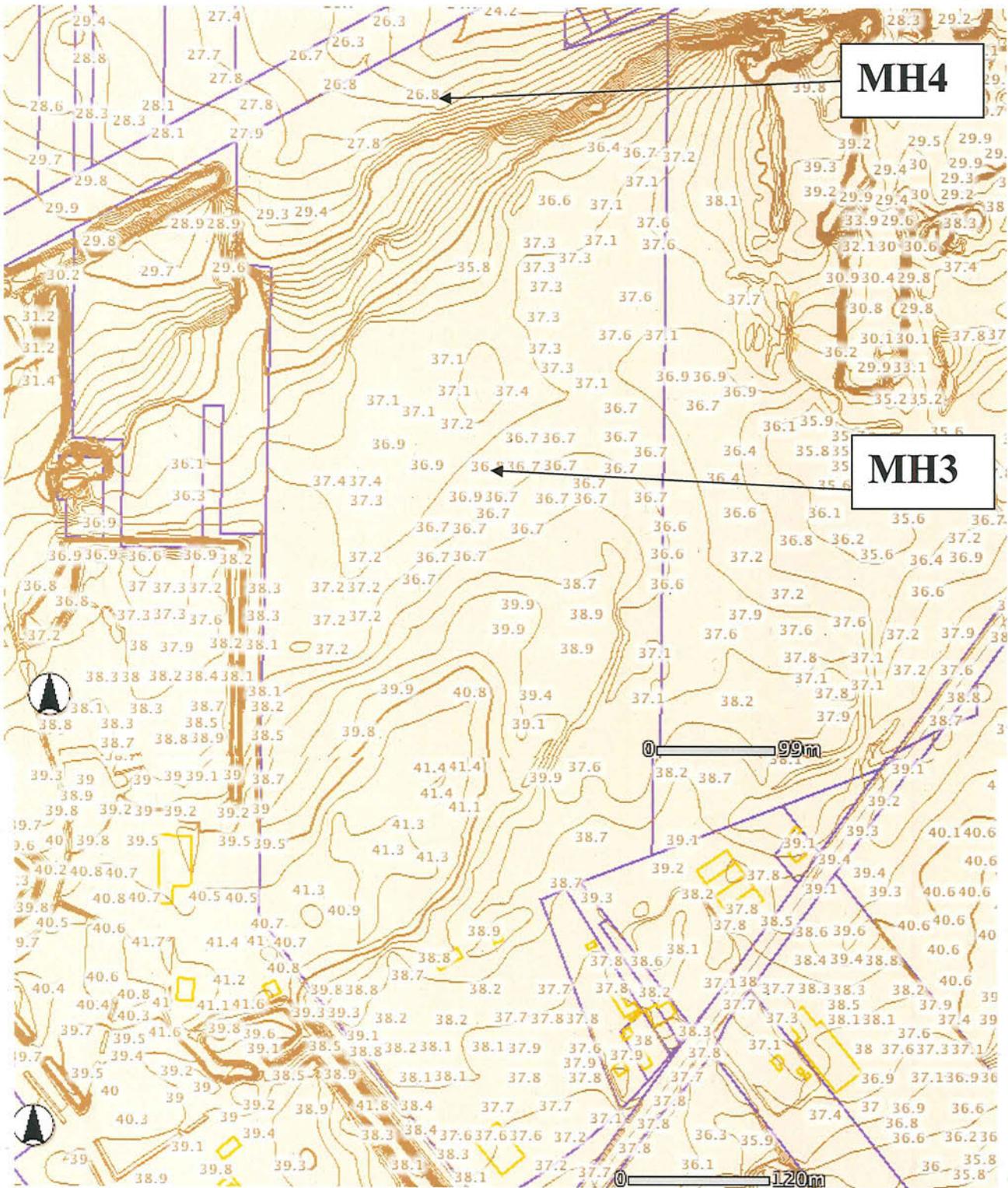
Remblais de la tête du cours d'eau depuis le 3 mai 2011



Croquis

No : **3**

Titre : Topographie



Dessiné par : Jessie Wrangel

Note :

Lieu : Lot 4 528 822, 2305 montée Masson

Source : Site géomatique de Ville de Laval
http://www.ville.laval.qc.ca/geomatique/citoyens/viewer.htm?Service=Citoyens_hv

Échelle : Aucune

12 septembre 2011, Intervention 300690139
 Points GPS et réseau Hydraulique du lot 4 528 822



Échelle approximative : AUCUNE

Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2011

CROQUIS 4

PRÉCISION GPS AU VERSO

Développement durable,
 Environnement
 et Forêts
Québec
 Bureau de Laval (C)

Préparé par :
 Jessie Wrangel
 2011-09-21

Lieux sélectionnés

- Commerce
- Exploitation des ressources
- Immeuble et infrastructure
- Industrie
- Lieu d'élevage
- Lieu d'entreposage
- Lieu de traitement
- Matières résiduelles
- Milieu hydrique
- Autres lieux
- Lieu inactif
- Composantes - Lieux sélectionnés
- Composante
- Lots cadastre Qc
- Lot
- Orthos actuelles 8K CMM (avril 2007)
- Réseau routier
- Réseau routier

12 sept 2011.shp
 12 sept 2011.shp

MR : MATÉRIAUX
 REMBLAIS

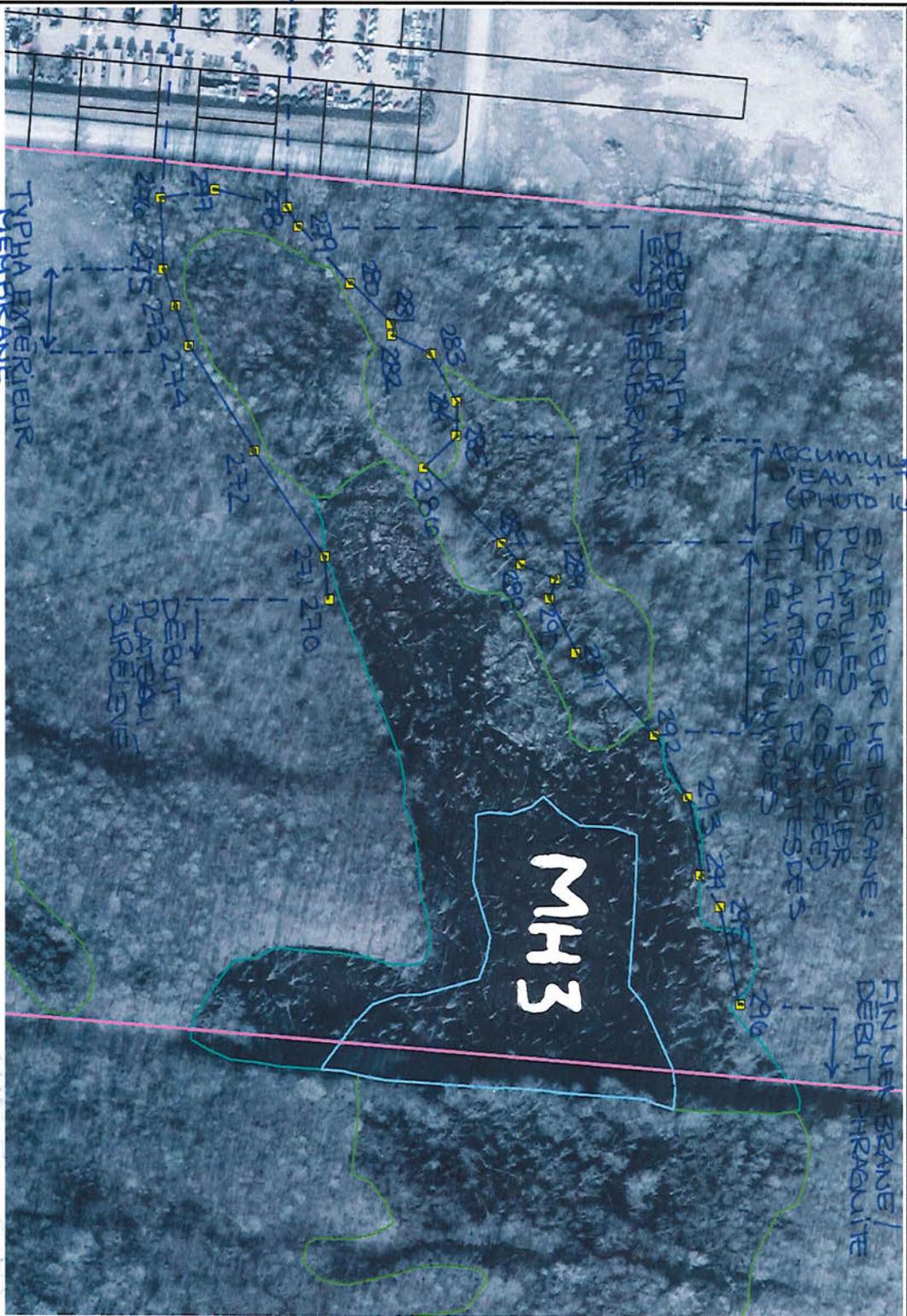
CHEMIN
 CANAUX / BASSIN |

ROSE + SENS
 ÉCOULEMENT
 REMBLAYAGE

SEUS RUISSÈLEMENT DES
 EAUX DUE AU RELIEF
 DU TERRAIN.

Membrane

lot 4 528 822



Echelle approximative : 1 / 2 259

Sourcel(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2011

Développement durable,
Environnement
et Parcs
Québec
Bureau de Laval (C)



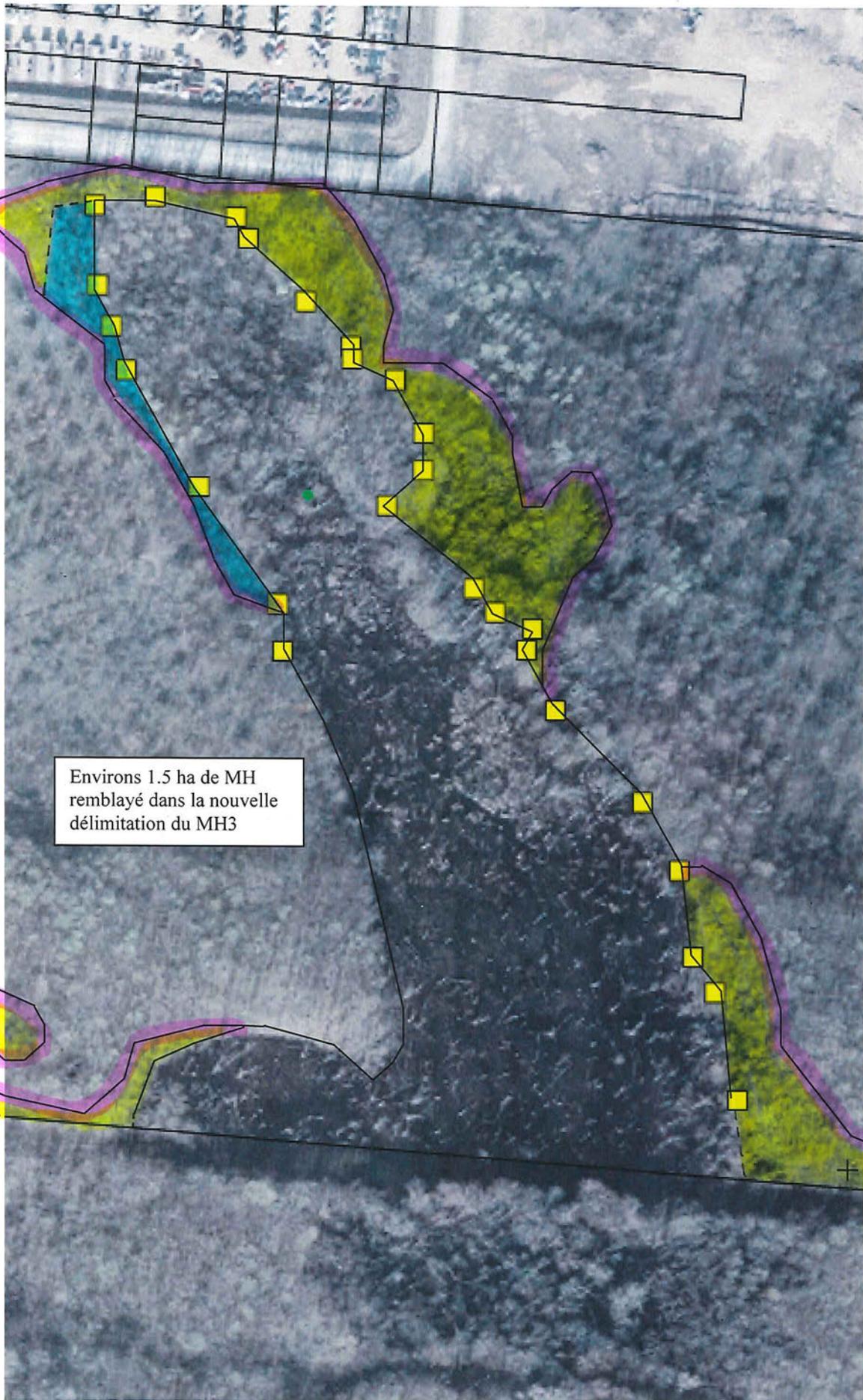
- MH dét. Basses-terres du St-Laurent
 - Eau peu profonde
 - Marais
 - Marécage
 - Prairie humide
 - Tourbière minérotrophe (fen)
 - Tourbière ombrotrophe (bog)
 - Tourbière boisée
 - Potentiel
 - Lots cadastre Qc
 - Lot
 - Localisation (lots cadastre Qc)
 - Élément localisé
 - Orthos actuelles 8K CMM (avril 2007)
 - 12 sept 2011.shp
 - 12 sept 2011.shp
- PRÉCISION PTS
APS AU VERSO

Préparé par :
Jessie Wrangel
2011-09-14

Croquis

No : █

Titre : Membrane vs. Nouvelle délimitation du MH3



Environ 1.5 ha de MH remblayé dans la nouvelle délimitation du MH3

Dessiné par : Jessie Wrangel

Lieu : 2305 montée Masson, lot 4 528 822
SAGO : X2115648

Échelle : Aucune

Note : Source de du fond de carte : Atlas SAGO + points GPS projetés

Légende :

Membrane

Nouvelle délimitation du MH3

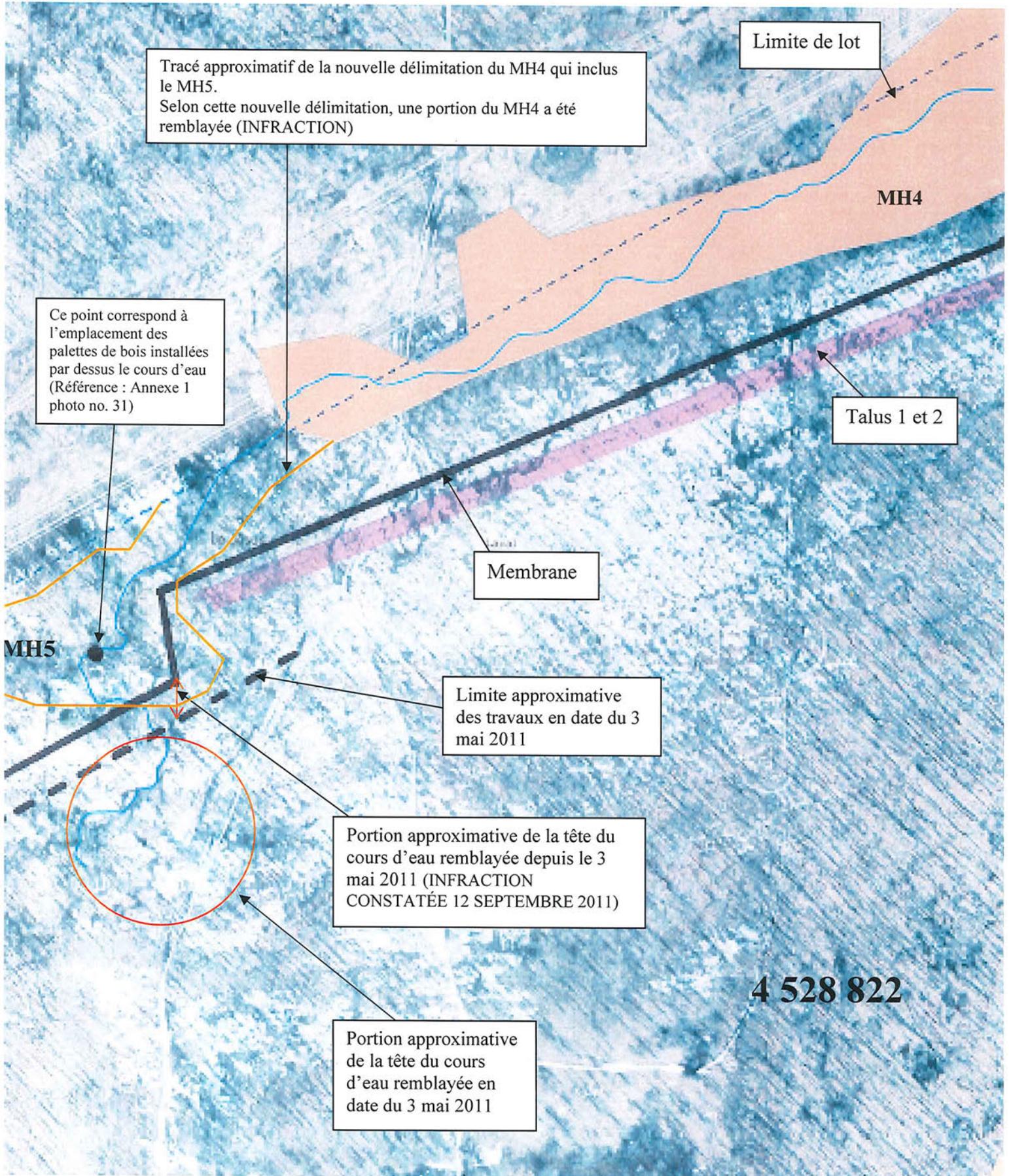
Remblai récent

Ancien remblai (plus d'un an)



CROQUIS 2

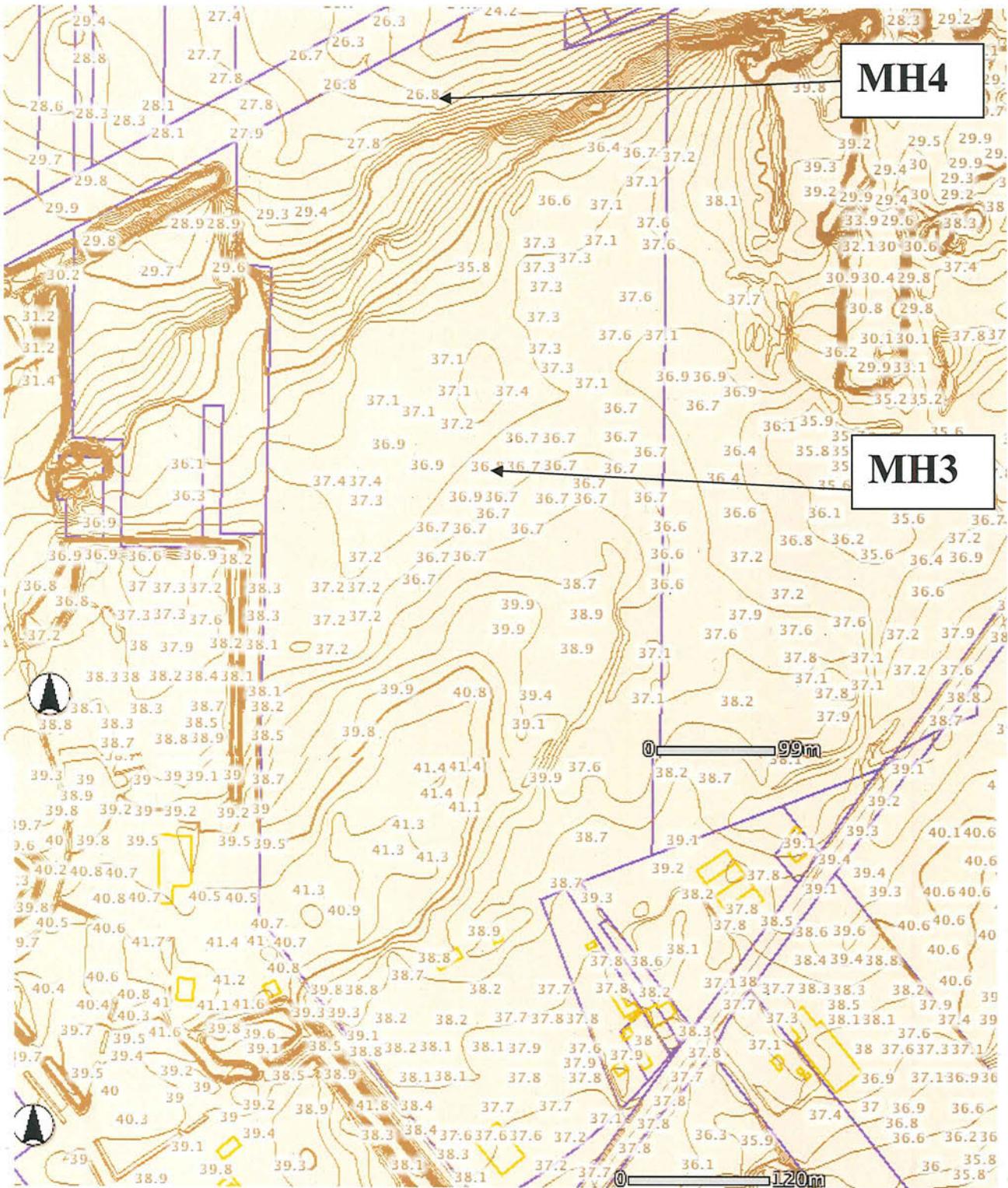
Remblais de la tête du cours d'eau depuis le 3 mai 2011



Croquis

No : **3**

Titre : Topographie



Dessiné par : Jessie Wrangel

Note :

Lieu : Lot 4 528 822, 2305 montée Masson

Source : Site géomatique de Ville de Laval
http://www.ville.laval.qc.ca/geomatique/citoyens/viewer.htm?Service=Citoyens_hv

Échelle : Aucune

12 septembre 2011, Intervention 300690139
Points GPS et réseau Hydraulique du lot 4 528 822



Échelle approximative : AUCUNE

Source(s) des données :

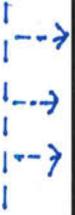
© Gouvernement du Québec, 2011

CROQUIS 4

PRÉCISION GPS AU VERSO

Développement durable,
Environnement
et Forêts
Québec
Bureau de Laval (C)

100 m



SENS RUISSELLEMENT DES
EAUX DUE AU RELIEF
DU TERRAIN.

- Lieux sélectionnés
- Commerce
- Exploitation des ressources
- Immeuble et infrastructure
- Industrie
- Lieu d'élevage
- Lieu d'entreposage
- Lieu de traitement
- Matières résiduelles
- Milieu hydrique
- Autres lieux
- Lieu inactif
- Composantes - Lieux sélectionnés
- Composante
- Lots cadastre Qc
- Lot
- Orthos actuelles 8K CMM (avril 2007)
- Réseau routier
- Réseau routier
- 12 sept 2011.shp
- 12 sept 2011.shp
- MR : MATÉRIAUX REMBLAIS
- CHEMIN
- CANAUX / BASSIN / FOSSE + SENS ÉCOULEMENT
- REMBLAYAGE

Préparé par :
Jessie Wrangel
2011-09-21

Laval, le 7 août 2013

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)
(RLRQ, chapitre M-11.4)

Développement industriel Laval inc.
1 100, place Jean-Eudes Blanchard
Laval (Québec) H7C 1S9

N/Réf. : 7430-13-01-01305-10
401043900

**Objet : Remblayage de marécages et restauration de marécages,
d'un cours d'eau et de sa bande de protection riveraine pour
un projet de développement industriel**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 5 novembre 2010, reçue le 8 novembre 2010 et complétée le 15 juillet 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et conformément à la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* (RLRQ, chapitre M-11.4), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Remblayage complet de deux marécages (2 900 mètres carrés), ainsi que d'une partie d'un marécage (2 015 mètres carrés) ;
- Restauration de trois marécages et de la bande riveraine d'un cours d'eau par la réalisation de plantations sur des superficies respectives de 18 763 et de 1 882 mètres carrés;
- Aménagement de fossés de drainage avec engazonnement et de bassins de sédimentation avec répartiteurs de débits ;
- Aménagement de milieux terrestres, plantations sur 9 487 mètres carrés et conservation du lot 5 027 551;
- Aménagement et revégétalisation d'une zone terrestre de 11 098 mètres carrés à des fins de compensation (zone tampon autour des milieux humides), réalisation de plantations sur 18 763 mètres carrés dans un marécage, conservation et protection du lot 5 027 546 (servitude comprenant la zone tampon et les milieux humides).

Les travaux auront lieu au 2305, montée Masson, de la Ville de Laval, et seront réalisés sur les lots 5 027 541 à 5 027 544, 5 027 546 à 5 027 553,

5 074 531 et en partie sur le lot 5 033 120 du cadastre du Québec, et devront être complétés au plus tard le 15 juin 2014.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

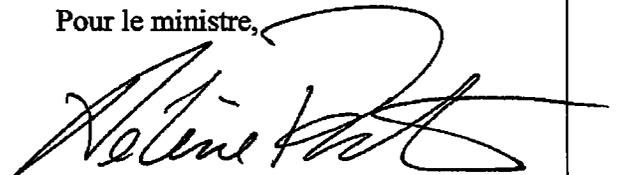
- Servitude de non-construction et à des fins de conservation (# 20 076 272), comprenant des travaux de revégétalisation et d'aménagement d'une zone terrestre sur le lot 5 027 546;
- Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, datée du 1^{er} octobre 2010, signée par monsieur Jean-Guy Hamelin, sept pages et documents annexés;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 12 juin 2013, signée par monsieur Luc Goulet, ing., directeur du service de l'ingénierie de Ville de Laval, deux pages et documents annexés;
- Courriels au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datés du 29 mai 2013, des 8 et 9 juillet 2013 et pièces jointes, dont :
 - Plans n^{os} C2 à C8, E6 et E7, révision 2, en date du 24 mai 2013;
 - Plans n^{os} E4 et E5, révision 4, en date du 8 juillet 2013;
- Lettres au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datées du 21 mai 2013, des 20, 21 et 28 juin 2013, des 2 et 15 juillet 2013, signées par monsieur Jean-Guy Hamelin, dix pages et documents joints, dont :
 - Plans n^{os} C1, E1 à E3, révision 3, en date du 25 juin 2013.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/IB/gg

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides

Laval, le 2 septembre 2014

MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Loi sur la qualité de l'environnement

(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)

Développement Industriel Laval inc.
1 100, place Jean-Eudes-Blanchard
Laval (Québec) H7C 1S9

N/Réf. : 7430-13-01-01305-10
401169589

Objet : Remblayage de marécages et restauration de marécages d'un cours d'eau et de sa bande de protection riveraine, pour un développement industriel

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 7 août 2013, à Développement Industriel Laval inc., en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et conformément à la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* (RLRQ, chapitre M-11.4), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

- Remblayage complet de deux marécages, 2 900 m², ainsi que d'une partie d'un marécage, 2 015 m²;
- Restauration de trois marécages et de la bande riveraine d'un cours d'eau, par la réalisation de plantations sur des superficies respectives de 18 763 et de 1 882 m²;
- Aménagement de fossés de drainage avec engazonnement et de bassins de sédimentation avec répartiteurs de débits;
- Aménagement de milieux terrestres, plantations sur 9 487 m² et conservation du lot 5 027 551;
- Aménagement et revégétalisation d'une zone terrestre de 11 098 m², à des fins de compensation (zone tampon autour des milieux humides), réalisation de plantations sur 18 763 m² dans un marécage, conservation et protection du lot 5 027 546 (servitude comprenant la zone tampon et les milieux humides).

Les travaux auront lieu au 2 305, montée Masson, de la Ville de Laval, et seront réalisés sur les lots 5 027 541 à 5 027 544, 5 027 546 à 5 027 553, 5 074 531 et en partie sur le lot 5 033 120 du cadastre du Québec, et devront être complétés au plus tard le 15 juin 2014.

À la suite de votre demande du 27 juin 2014, reçue le 4 juillet 2014 et complétée le 14 août 2014, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

Les travaux devront être complétés au plus tard le 15 juin 2015.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

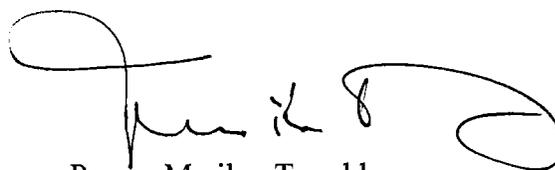
- Lettres adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datées du 27 juin 2014 et du 24 juillet 2014, signées par M^{me} Marilyn Sigouin;
- Courriels de M^{me} Marilyn Sigouin au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en date du 12 et 14 août 2014.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



MT/IB/sb

Par : Marilou Tremblay
Directrice adjointe de l'analyse
et de l'expertise de Montréal et
de Laval

Pour : Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

Laval, le 5 octobre 2015

MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)

Développement Industriel Laval inc.
1 100, place Jean-Eudes-Blanchard
Laval (Québec) H7C 1S9

N/Réf. : 7430-13-01-01305-10
401265649

Objet : Remblayage de marécages et restauration de marécages, d'un cours d'eau et de sa bande de protection riveraine pour un développement industriel

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 7 août 2013 à Développement Industriel Laval inc., en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et conformément à la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* (RLRQ, chapitre M-11.4) et modifié le 2 septembre 2014 en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, à l'égard du projet décrit ci-dessous :

- Remblayage complet de deux marécages (2 900 mètres carrés), ainsi que d'une partie d'un marécage (2 015 mètres carrés);
- Restauration de trois marécages et de la bande riveraine d'un cours d'eau par la réalisation de plantations sur des superficies respectives de 18 763 et de 1 882 mètres carrés;
- Aménagement de fossés de drainage avec engazonnement et de bassins de sédimentation avec répartiteurs de débits;
- Aménagement de milieux terrestres, plantations sur 9 487 mètres carrés et conservation du lot 5 027 551;
- Aménagement et revégétalisation d'une zone terrestre de 11 098 mètres carrés à des fins de compensation (zone tampon autour des milieux humides), réalisation de plantations sur 18 763 mètres carrés dans un marécage, conservation et protection du lot 5 027 546 (servitude comprenant la zone tampon et les milieux humides).

Les travaux auront lieu au 2 305, montée Masson, Ville de Laval, et seront réalisés sur les lots 5 027 541 à 5 027 544, 5 027 546 à 5 027 553, 5 074 531 et en partie sur le lot 5 033 120 du cadastre du Québec, et devront être complétés au plus tard le 15 juin 2015.

À la suite de votre demande du 5 juin 2015, reçue le 8 juin 2015 et complétée le 1^{er} octobre 2015, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

- La liste des lots visés a été mise à jour et l'échéancier pour la fin des travaux a été prolongé, à savoir :

Les travaux auront lieu au 2 305, montée Masson, Ville de Laval, et seront réalisés sur les lots 5 027 541 à 5 027 548, 5 027 551 à 5 027 553, 5 074 531, 5 524 440, 5 524 441 et en partie sur les lots 5 033 120 et 5 524 442 du cadastre du Québec, et devront être complétés au plus tard le 30 octobre 2015.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 5 juin 2015, signée par madame Marilyn Sigouin, directrice de projet, Environnement, WSP Canada inc., trois annexes jointes;
- Courriels de madame Marilyn Sigouin au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en date des 28, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 25 septembre 2015, signée par monsieur Jean-Guy Hamelin.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



MT/IB/gg

Par : Marilou Tremblay
Directrice adjointe de l'analyse
et de l'expertise de Montréal et
de Laval

Pour : Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-12-04	Heure d'arrivée : 10 h 37	Heure de départ : 14 h 48
Inspecteur : Yannick Jean	Accompagné de :	
N° intervention : 300995213	Type d'intervention : Inspection de conformité	
N° gestion documentaire : 7430-13-01-01305-10	N° du rapport d'inspection : 401315905	
N° demande : 200430708	Type de demande : Document officiel	
But de l'inspection : Vérifier la conformité des travaux de la modification de CA pour le remblayage de marécages et restauration de marécages, d'un cours d'eau et de sa bande de protection riveraine pour un développement industriel		

Lieu inspecté

Nom du lieu : Marais, marécages et cours d'eau - Forêt St-François (7430-13-01-01305-10)

Nom usuel du lieu :

N° du lieu : X2123252 Type de lieu : milieu hydrique

Localisation du lieu inspecté : 2305, Montée Masson Laval (Québec) H7E 4P2

Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,667367859200;-73,638656033300

Intervenant du lieu			No intervenant SAGO
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	
Développement Industriel Laval inc.	Propriétaire	1100, place Jean-Eudes-Blanchard Laval (Québec) H7C 1S9	Y2086676

Conditions météo

Nuageux.

Personnes rencontrées SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Daniel Hamelin	Représentant, Total Métal Récupération (TMR) inc.	Cellulaire: 514-349-8880

Mode d'identification

But expliqué : oui non s. o.

Mode d'identification : verbale preuve de statut

But expliqué à/identification faite auprès de : Représentant de Total Métal Récupération (TMR) inc.

Plainte SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 87 Nombre de photos annexées au rapport : 10

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Yannick Jean avec un appareil photo de type Canon PowerShot A550. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\jeaya02\7430-13-01-0130503\2015-12-04

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	Croquis inspection 2015-12-04 portion sud - Points de prise des photos en jaune
	2	Croquis inspection 2015-12-04 portion nord - Points de prise des photos en jaune
<input checked="" type="checkbox"/> Plan	3	Extrait feuillet E1 (plan cité au CA)
	4	Extrait feuillet C1 (plan cité au CA)
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	5	Planche-contact des photos prises lors de l'inspection

Échantillons SO

2 Mise en contexte

SO

Une modification du certificat d'autorisation (CA) a été délivrée le 5 octobre 2015. Cette modification prévoit la prolongation de l'échéancier pour les travaux jusqu'au 30 octobre 2015. La présente inspection vise donc à s'assurer que l'ensemble des travaux ont été effectués selon les exigences prévues au CA.

Je vérifierai notamment les éléments suivants :

- Présence des affiches « zone de conservation » près du MH3;
- Présence de la clôture délimitant les zones de conservation;
- Les fossés sont aménagés conformément au feuillet C5 (largeur minimale du fond plat: 450mm et largeur minimale du talus : 1000mm pour une largeur totale minimale de 2450mm);
- Mise en place des bassins de sédimentation B4, B5, B8 (feuillet C1);
- Ensemencement des sols à nu et des fossés (Mélange indigo pionnier);
- Reprise des arbres et de la végétation herbacée autour et dans le MH3 (secteurs de plantation 1 et 2) (feuillet E1 et E2);
- Vérifier que les plantations ont bien été effectuées dans les secteurs 3, 4 et 5 (feuillet E1, E2 et E3);
- Vérifier que les « axes de drainage » sont en place dans les servitudes de drainage.

3 Description de l'inspection

À mon arrivée je constate que la rue Boisclerc a été aménagée, le pavage de la rue est déjà fait. Je rencontre le représentant de Total Métal Récupération (TMR) inc. sur la rue Boisclerc près du complexe marais et marécage « MH3 ». J'explique que je vais inspecter les travaux sur l'ensemble du site.

- Je constate la présence de la clôture en mailles de chaîne autour de la zone de conservation comprenant le MH3 (photo 1);
- Je ne constate pas la présence des affiches indiquant « zone de conservation » près du MH3. Des travaux de la municipalité sont en cours pour l'installation d'un système de traitement des eaux pluviales là où la zone de conservation est adjacente à l'emprise de la rue;
- Les fossés autour du MH3 sont aménagés. La section de fossé qui ne respectait pas les dimensions prévues lors de ma dernière inspection a été retravaillée. Je vérifie les dimensions de cette section de fossé à l'aide d'un ruban à mesurer je constate que le fond plat respecte la largeur minimale de 450mm et que le talus respecte la largeur minimale de 1000mm (photo 2);
- De la végétation herbacée est présente au niveau des fossés prévus au sud du MH3 mais le recouvrement n'est pas complet (photo 2);
- De la végétation herbacée est présente sur les remblais dans la bande tampon autour de la zone de conservation. La couverture n'est cependant pas uniforme;
- Les remblais à nu ont été ensemencés (bande tampon autour des milieux naturels) (photo 3);
- Les plantations ont été effectuées sur le talus entourant le MH3, secteur 2 (voir annexe 3) (photo 4). Les arbres et arbustes sont de bon calibre. Parmi les arbustes je note la présence d'aubépine et de cornouiller (photo 5). La plantation de cornouiller n'était pas prévue dans le secteur 2. Je remarque parmi les arbres que du pin a été planté (non-prévu);
- La végétation herbacée reprend sur le talus entourant le MH3, secteur 2, mais ne correspond pas nécessairement au mélange de semences « pionnier plus » prévu. Identification des herbacées difficiles étant donné la saison (photo 4);
- Je vois que des plantations ont été effectuées au niveau du MH3, secteur 1 (voir annexe 3) mais je ne suis pas en mesure de toutes les localiser. Le calibre des plants est bon;
- L'axe de drainage bas menant au bassin de sédimentation B7 présente un peu de végétation herbacée mais beaucoup de zones dénudées (photo 6);
- Les parois du fossé constituant l'axe de drainage bas menant au bassin de sédimentation B8 sont à nues;
- Le bassin de sédimentation B8 est aménagé (photo 7);
- Le bassin de sédimentation B5 est aménagé. Il n'est pas encore relié à un axe de drainage (Photo 8);
- Les fossés empierrés sont présents en aval des bassins de sédimentation;
- L'ensemencement et les plantations ont été effectués sur le talus bordant le site au nord, secteur 5 (voir annexe 3) (photo 9);
- Je ne localise pas les plantations dans le secteur 3 vis-à-vis le bassin de sédimentation B4 (voir annexe 3 et 4). (photo 10).

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

5 Conclusion

Les affiches « zones de conservation » ne sont pas en place mais des travaux de la municipalité sont en cours dans la zone d'installation des affiches.

Les plantations dans les secteurs 3 et 4 n'ont pas été observées.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de

- Faire une vérification autre qu'inspection à la réception du rapport de suivi de la revégétalisation qui devrait nous être transmis d'ici le 30 août 2016 notamment pour évaluer l'évolution de la reprise herbacée dans les zones de compensation mais aussi au niveau des fossés et axes de drainage. Mais également pour s'assurer des plantations qui devaient être effectuées dans les secteurs 3 et 4 (voir annexe 3). Une inspection pourrait être effectuée également si requis;

- Rappeler au détenteur du CA qu'il faudra installer des pancartes indiquant "zone de conservation" dès que possible.

Rédigé par : Yannick Jean

Signature :

Date de signature : 2016-07-27

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Astrid Delmotte

Fonction : chef d'équipe

Signature :

Date : 2016.07.29

Commentaires :

8 Photos

Photo no : 1

Fichier : IMG_8010

Description :

Vue en direction ouest sur la clôture qui borde au sud la zone de conservation comprenant le MH3.



Photo no : 2

Fichier : IMG_8012

Description :

Ce fossé a été reprofilé et respecte maintenant les dimensions prévues au plan.

Le recouvrement herbacé des parois du fossé n'est toutefois pas complet. Vue en direction sud.



Photo no : 3

Fichier : IMG_8026

Description :
Végétation herbacée et
ensemencement à la limite de la zone
de conservation comprenant le MH3.
Vue en direction Ouest sud-ouest.



Photo no : 4

Fichier : IMG_8021

Description :
Bien qu'elles soient difficilement
visibles sur cette photo à cause des
herbes hautes, les plantations prévues
ont été effectuées sur le talus de la
zone de conservation entourant le MH3.
Vue en direction Est nord-est.



Photo no : 5

Fichier : IMG_8017

Description :
Cornouiller ayant été planté avec un
disque de fibre de coco à sa base.



Photo no : 6	
Fichier : IMG_8031	
<p>Description : L'axe de drainage menant au bassin de sédimentation B7 n'a pas un bon recouvrement herbacé. Vue en direction nord.</p>	

Photo no : 7	
Fichier : IMG_8048	
<p>Description : Le bassin B8 est aménagé. Vue en direction sud.</p>	

Photo no : 8	
Fichier : IMG_8056	
<p>Description : Le bassin de sédimentation B5 est aménagé. Vue en direction nord.</p>	

Photo no : 9

Fichier : IMG_8070

Description :
Vue en direction nord-est sur le talus bordant le site au nord (secteur 5 des plantations). L'ensemencement et les plantations ont été effectués.



Photo no : 10

Fichier : IMG_8074

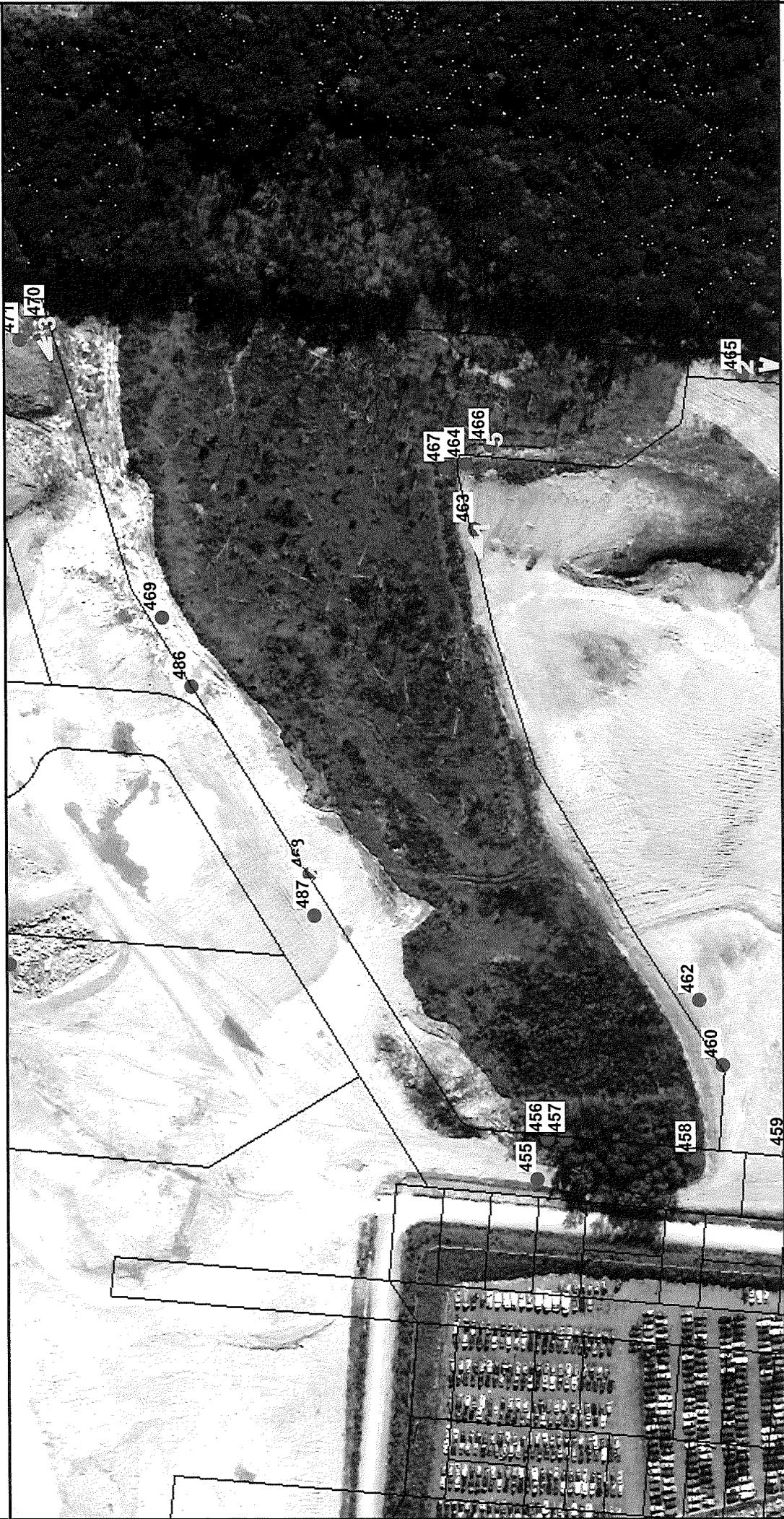
Description :
Je ne localise pas les plantations dans le secteur 3. Je suis dans une zone dominée par la quenouille.





Croquis inspection 2015-12-04 portion sud

Points de prise des photos en jaune



Échelle : 1 / 2 100



▲ Lots du cadastre rénové (Cad. Qc) au 27 mars 2014



Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:20 000

Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:10 000

Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:5 000

▲ Flèches d'annotations - Numéro de lot



▲ 2015-12-04.shp



MTM08_Monteregie_2014

Orthos MTM07 Sherbrooke 2013

Orthos MTM07 Levis 2013

Orthos MTM08 Estrie 2013

Orthos MTM07 Estrie 2013

Orthos MTM07 Chaudiere 2013

Orthos Lac St-Jean berges 2012

Orthos Lac St-Jean 2012

Orthos Papineau 2012

Orthos Schefferville 2012

Orthos CMM 2011

Orthos Pontiac 2011.

Orthos MTM10 VN 2010

Orthos MTM09 VN 2010

Orthos MTM07 VN 2010

Source(s) des données :

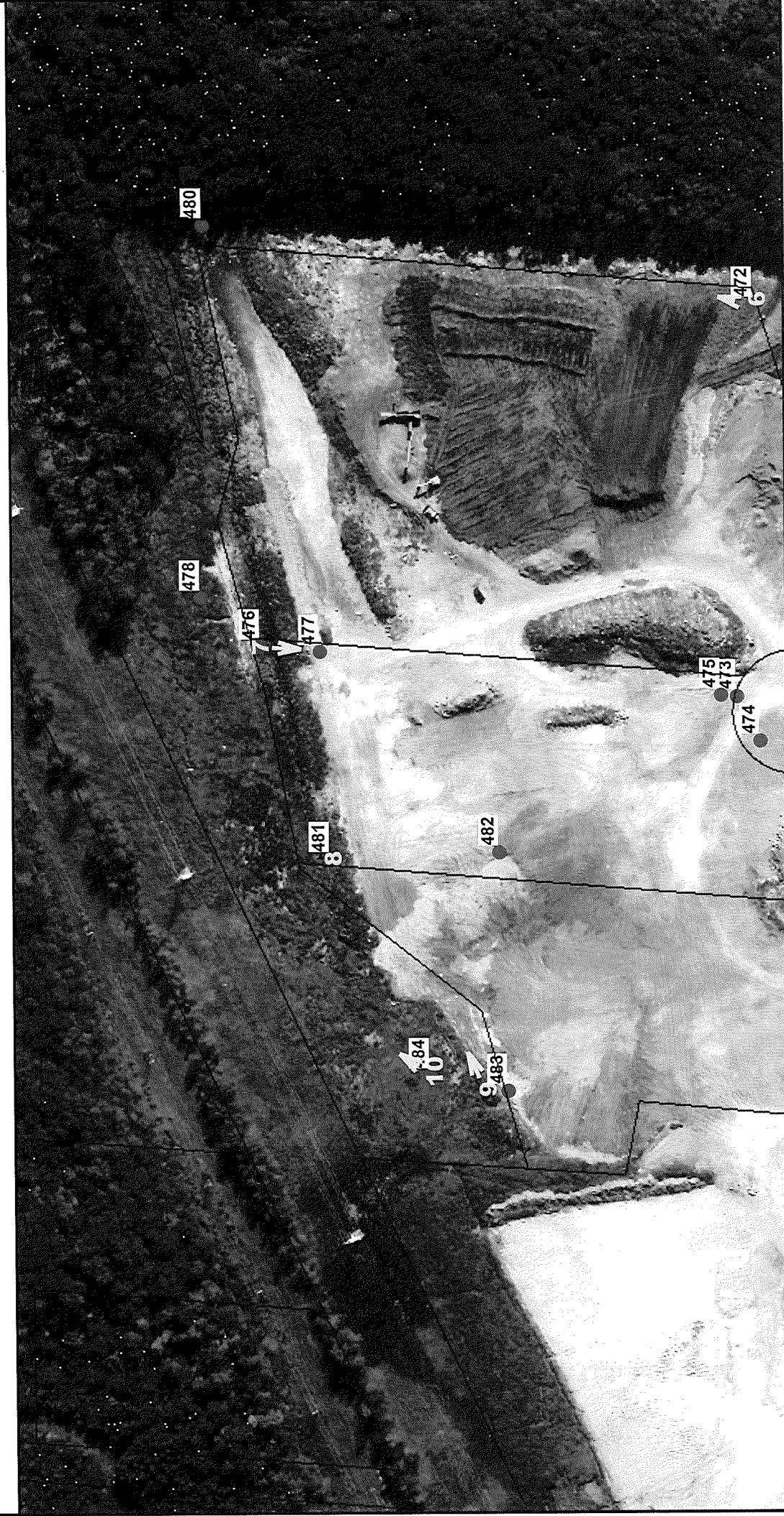


Préparé par:
Yannick Jean
Bureau de Laval (C)
2016-07-28

②

Croquis inspection 2015-12-04 portion nord

Points de prise des photos en jaune



Échelle : 1 / 2 100



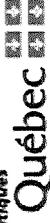
- ▲ Lots du cadastre rénové (Cad. Qc) au 27 mars 2014
- Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:20 000
- Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:10 000
- Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:5 000
- ▲ Flèches d'annotations - Numéro de lot
- ▲ 2015-12-04.shp

- MTM08_Monteregie_2014
- Orthos MTM07 Sherbrooke 2013
- Orthos MTM07 Levis 2013
- Orthos MTM08 Estrie 2013
- Orthos MTM07 Estrie 2013
- Orthos MTM07 Chaudiere 2013
- Orthos Lac St-Jean berges 2012
- Orthos Lac St-Jean 2012
- Orthos Papineau 2012
- Orthos Schefferville 2012
- Orthos CMM 2011
- Orthos Pontiac 2011
- Orthos MTM10 VN 2010
- Orthos MTM09 VN 2010
- Orthos MTM07 LVAL 2010

Source(s) des données :

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, 2016

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques



Préparé par:
Yannick Jean
Bureau de Laval (C)
2016-07-28

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Région : Laval

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-09-27	Heure d'arrivée : 10 h 20	Heure de départ : 10 h 55
Inspecteur : Jessie Wrangel	Accompagné de : Yannick Jean	

N° intervention : 300692075	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7430-13-01-01305-10	N° du rapport d'inspection : 400862298
N° demande :	Type de demande : Intervention initiée à l'interne
But de l'inspection : Vérifier si des travaux de remblais ont lieu sur le lot 4 528 822 et vérifier si des travaux dans les MH et dans le cours d'eau ont eu lieu depuis le 12 septembre 2011.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Développement industriel Laval inc.	
Nom usuel du lieu : Déboisement St-François	
N° du lieu : X2123252	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
Localisation du lieu inspecté : 2305 montée Masson, Laval, lot 4 528 822 du cadastre du Québec	
Coordonnées géographiques du lieu : 45,666638657100;-73,639544672300	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Développement industriel Laval inc.	Propriétaire	1100, place J.-Eudes-Blanchard Laval (Québec) H7C 1S9	Y2086676

Conditions météo
Soleil

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
art 53-54	Représentant autorisé de M. Jean-Guy Hamelin concernant la demande de certificat d'autorisation (CA)	art 53-54
art 53-54	Surveillant de chantier	

Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : art 53-54			

Plainte			
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 24	Nombre de photos annexées au rapport : 8
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jessie Wrangel avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L4. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\wraje01\7430-13-01-01305-10\2011-09-27	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf les fichiers DSCN0929, DSCN0930 et DSCN0931 que j'ai fusionnés dans le logiciel Panorama maker 3.0 de ArcSoft pour créer le fichier PANO (photo 8).	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input checked="" type="checkbox"/> Plan	1	Prises de vues
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

Suites aux infractions constatées le 12 septembre 2011 (intervention 300690139), dans le contexte d'une évaluation des recours possibles, je retourne sur le site pour

- 1) vérifier si des travaux de remblais ont lieu sur le lot 4 528 822
- 2) vérifier s'il y a eu remblayage dans les MH3 et MH4 depuis la dernière inspection.

3. Description de l'inspection

Je débute l'inspection par la vérification de la face sud du MH3. Nous avons accédé au site par la rue Boisclerc à l'extrémité ouest et me dirige vers l'est. Je note que les membranes endommagées n'ont pas été réparées ou remplacées. Il n'y a pas de nouveau remblais près de la membrane. La couche de remblai qui couvre la portion sud du lot 4 528 822 est la même qui a été constatée les 9 et 12 septembre 2011. (voir photos 1, 2 et 3)

Sur la face nord du MH 3, il n'y a pas de nouveau remblais et la couche supérieure de remblais qui couvre la portion nord du lot 4 528 822 est la même qui a été constatée les 9 et 12 septembre 2011. (voir photo5)

Je vais vérifier le MH 1. Je fais le même constat : Il n'y a pas eu de travaux suite à la dernière inspection dans, ni autour du MH1. (voir photo4)

Le représentant autorisé concernant la demande de certificat d'autorisation (DCA) pour Développement industriel Laval inc. nous aperçoit et vient à notre rencontre. Peu de temps après le surveillant de chantier se joint à nous. J'explique que j'effectue une vérification de l'avancement des travaux afin de m'assurer qu'ils ne s'effectuent pas à proximité des milieux humides et du cours d'eau. Le surveillant de chantier me dit que la consigne est de respecter une distance de 30 mètres (100 pieds) des membranes. J'indique que la couche inférieure de remblais ne respecte pas cette consigne. Il répond que cette couche de remblais date de la « première année » (2009 : année du déboisement St-François). La consigne à cette époque était de respecter une distance de 4.5m (15 pieds).

Je constate que les travaux de remblayage sont terminés sur le lot 4 528 823 et des travaux de compactage ont lieu présentement (voir photo 6) et le fait remarquer. Je demande si la poursuite des travaux de remblayage est prévue prochainement sur le lot 4 528 822. Le représentant autorisé me répond que les travaux sont concentrés sur le lot 4 528 823 pour l'instant, qu'il n'y a pas de date précise mais qu'éventuellement, oui, les travaux de remblais reprendront sur le lot 4 528 822.

Nous quittons le représentant et le surveillant de chantier et nous nous dirigeons vers le MH4. Je note que les travaux de tamisage de terre noire au nord-est du lot sont interrompus. La machinerie est toujours sur place.

Il n'y a pas de nouveaux remblais dans le MH4 et le cours d'eau, ni le long de la membrane et talus (voir photo 7). La couche supérieure de remblais est la même qui a été constatée les 9 et 12 septembre (voir photo 8).

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

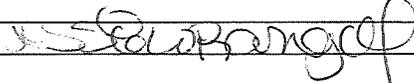
Je compare les photos du 27 septembre avec photos du 9 et 12 septembre 2011 pour confirmer ce que j'ai constaté.

5. Conclusion

- 1) Il n'y a pas eu de travaux de remblais sur le lot 4 528 822 depuis les constats du 12 septembre 2011;
- 2) Il n'y a pas de travaux sur le lot 4 528 822 lors de l'inspection;
- 3) Les MH, le cours d'eau et les délimitations n'ont pas été altérés depuis les constats du 12 septembre 2011.

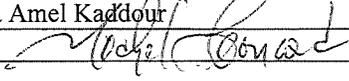
6. Recommandations

Fermer la présente intervention

Signature :  Date de rédaction : 2011-10-03

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Sofia Amel Kaddour

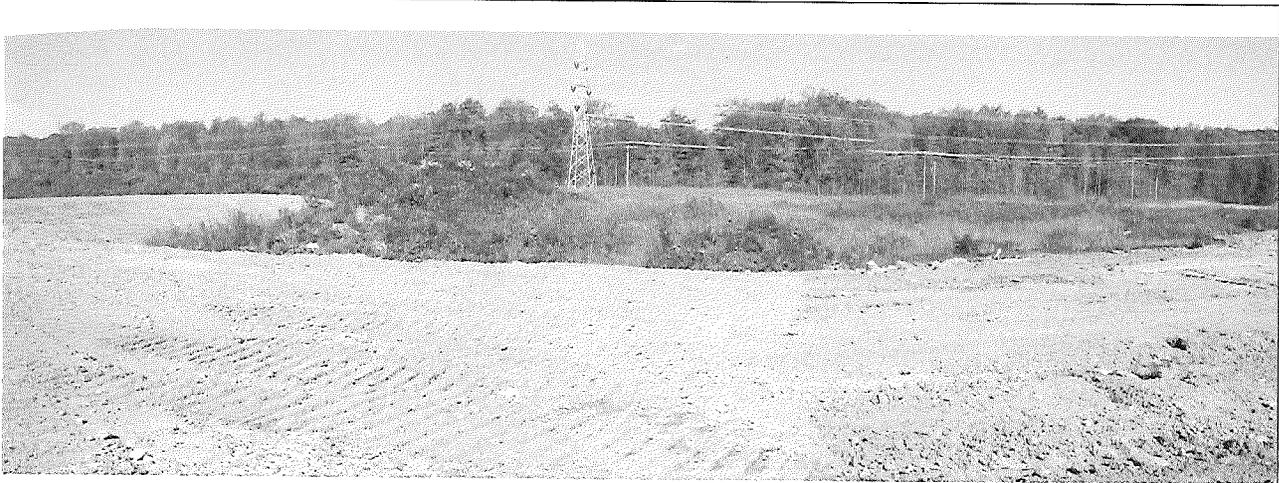
Signature :  Fonction : Coordinatrice par intérim

Commentaires : Date : 12/10/2011

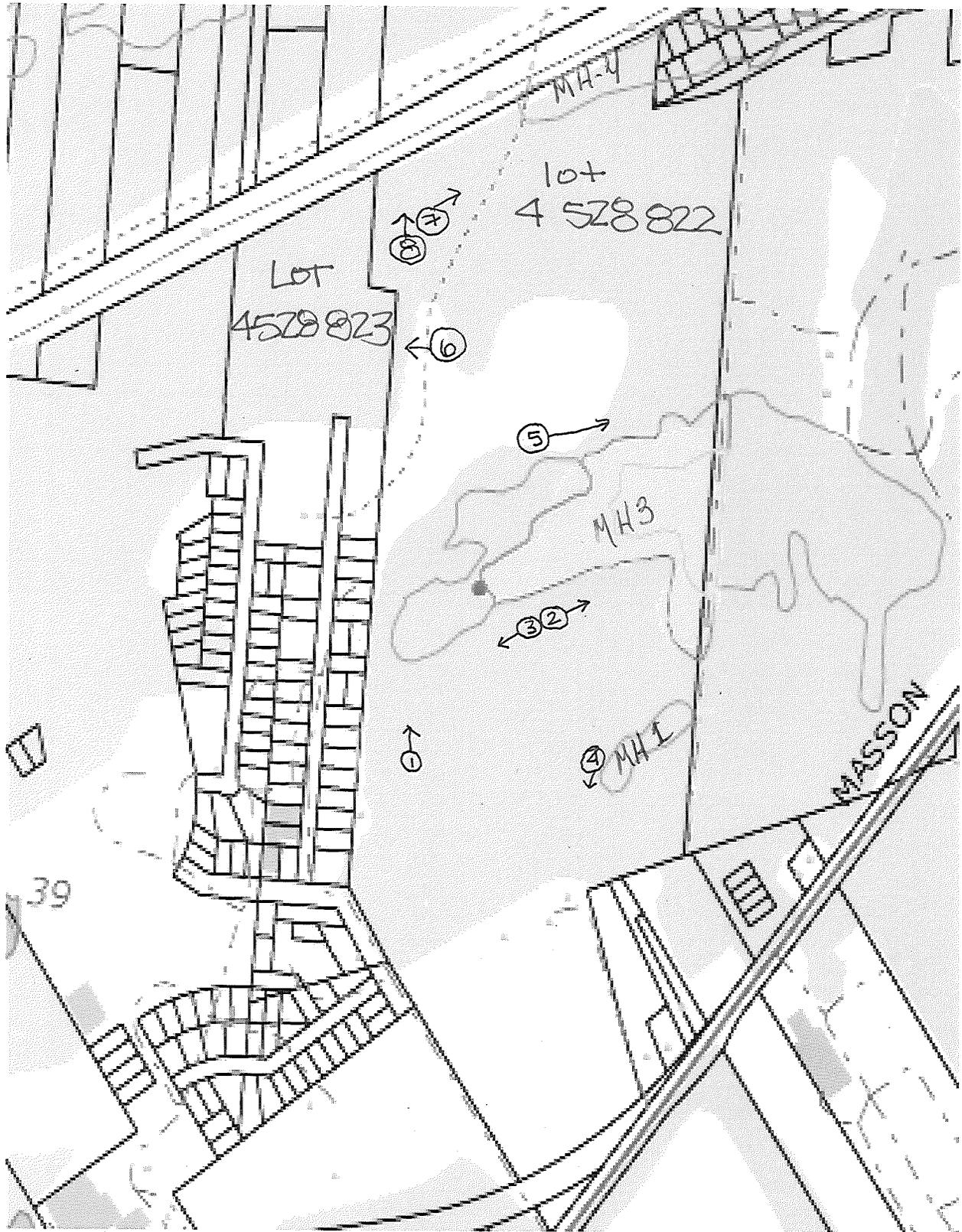
Photo no : 5	
Fichier : DSCN0926	
Description : Prise de vue vers l'est à partir de la face nord du MH3. Il n'y a pas eu d'ajout de remblais sur la portion nord du lot 4 528 822 depuis ce qui a été constaté lors de l'inspection du 12 septembre 2011. Il n'y a pas eu de remblais dans le MH3 ni près de sa limite depuis les constats du 12 septembre 2011.	

Photo no : 6	
Fichier : DSCN0927	
Description : Prise de vue vers le nord-ouest (lot 4 528 823) à partir de l'extrémité ouest du lot 4 528 822. Les travaux de remblais sont terminés sur le lot 4 528 823. Il y a présentement des travaux de compactage.	

Photo no : 7	
Fichier : DSCN0934	
Description : Prise de vue vers l'est à partir de l'endroit approximatif de la tête du cours d'eau remblayée (infraction constatée 12 septembre 2011)	

Photo no : 8	
Fichier : PANO	
Description : Vue vers le nord à partir de l'extrémité nord-ouest du lot 4 528 822. Correspond au secteur où la tête du cours d'eau a été remblayée. Il n'y a pas eu de nouveau remblais depuis le 12 septembre 2011.	

Plan- Prises de vues photographiques



*Source : Atlas SAGO

Intervention 300692075
2011-09-27

Préparé par : Jessie Wrangel
le 2011-10-03

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-09-12	Heure d'arrivée : 12 h 50	Heure de départ : 15 h 00
Inspecteur : Jessie Wrangel	Accompagné de : Yannick Jean / Isabelle Barriault (Biologiste de la DRAE)	

N° intervention : 300690139	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7430-13-01-01305-10	N° du rapport d'inspection : 400859476
N° demande :	Type de demande : Initiée à l'interne
But de l'inspection : Vérifier : 1. l'ampleur des travaux de remblais et leurs impacts sur les milieux humides, 2. s'il y a remblais dans les MH 3 et 4 selon la nouvelle délimitation et l'état de la tête du cours d'eau au nord-ouest du lot.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Développement industriel Laval inc.	
Nom usuel du lieu : Déboisement St-François	
N° du lieu : X2123252	Type de lieu : Marais, marécage, étang, tourbière
Localisation du lieu inspecté : 2305 Montée Masson à Laval (Québec), lot 4 528 822 du cadastre du Québec.	
Coordonnées géographiques du lieu : (deg. déc. Nad83) Latitude : 45°66'66,386571 ; Longitude : -73°63'95,446723	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Développement industriel Laval inc.	Propriétaire	1100, place J.-Eudes-Blanchard Laval (Québec) H7C 1S9	Y2086676

Conditions météo
Soleil/Nuageux

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
art 53-54	Représentant autorisé de M. Jean-Guy Hamelin concernant les affaires de la demande de certificat d'autorisation (CA).	art 53-54
art 53-54	Surveillant de chantier	

Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : art 53-54			

Plainte			
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 69	Nombre de photos annexées au rapport : 30
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jessie Wrangel avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L4. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\wraje01\7430-13-01-01305-10\2011-09-12	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf la photo No. 29, le fichier DSCN0902, dans laquelle j'ai « rogné » avec le logiciel Microsoft Word, barre d'outils IMAGE, l'extrémité droite pour retirer Isabelle Barriault de la photo.	
Six (6) photos annexées à ce rapport ont été prises par Isabelle Barriault lors de sa visite terrain le 3 mai 2011. Ces photos sont identifiées tel quel. Le nombre total de photos annexées au rapport photographique est donc de 36.	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	4	Membrane vs. Nouvelle délimitation du MH3; Remblais de la tête du cours d'eau depuis le 3 mai 2011; Topographie; 12 septembre, Intervention 3000690139 – Points GPS et réseau hydrique du lot 4 528 822
<input checked="" type="checkbox"/> Plan	1	Prises de vues
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Membrane - lot 4 528 822

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
			<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
			<input checked="" type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

Lors d'une première inspection réalisée le 9 septembre 2011 AM, (Intervention SAGO : 300686983), à la suite d'une plainte à caractère environnemental concernant le dépôt non autorisé de sols contaminés sur le lot 4 528 822 du cadastre du Québec, j'ai constaté que de la terre et de la pierre sont acceptées sur le site à des fins de remblayage et de nivelage.

Une demande de certificat d'autorisation est en cours pour un parc industriel sur ce site. Il y a plusieurs milieux humides (MH) sur le lot. Ceux-ci ont déjà été perturbés dans le passé (2009) par des travaux de déboisement. Une membrane géotextile a été installée à la limite des milieux humides selon les données du consultant, sans zone tampon.

Une seconde intervention est réalisée le 9 septembre 2011 PM (Intervention SAGO : 300690136) pour :

- vérifier que les remblais n'empiètent pas dans les MH 1, 3, 4 et 5,
- obtenir un engagement de l'intervenant que les travaux seront interrompus pendant la fin de semaine et
- réitérer la position du MDDEP concernant les superficies des MH 3 et 4.

Le requérant a été avisé que les superficies délimitées à l'intérieur des membranes géotextiles ne correspondent plus à la réalité des milieux humides ; le MDDEP a constaté récemment, lors de travaux d'enquête, que les aires des MH3 et 4 sont supérieures à celles rapportées par le consultant.

Un cours d'eau fait résurgence (tête) dans la portion nord-ouest du lot 4 528 822. En aval de cette résurgence, ce cours d'eau intermittent est alimenté entre autres par l'écoulement des eaux de fossés en provenance d'une usine de déchiquetage de carcasses de véhicules située à l'ouest. Ce cours d'eau se déverse dans le MH4. Selon la biologiste au dossier, une partie de la tête du cours d'eau a été remblayée par le passé. Selon les constats de l'inspection du 9 septembre, il est possible qu'une portion supplémentaire de la tête du cours d'eau ait été remblayée.

L'intervention décrite ci-dessous fait suite à celle du 9 septembre PM (300690136). L'objectif est de vérifier :

1. l'ampleur des travaux de remblais et leurs impacts sur les milieux humides,
2. s'il y a remblais dans les MH 3 et 4 selon la nouvelle délimitation
3. l'état de la tête du cours d'eau au nord-ouest du lot.

3. Description de l'inspection

Nous débutons de la rue Boisclerc et nous nous dirigeons vers le milieu humide MH 1, petit bosquet d'arbres isolé dans la portion sud du lot 4 528 822. Son pourtour est entièrement remblayé. Le surveillant de chantier (rencontré le vendredi 9 septembre 2011) vient nous rencontrer et nous donne les coordonnées du représentant mandaté pour effectuer la demande de CA précisant, avant de nous quitter, que cet homme saura mieux répondre à nos questions que lui-même.

MH 1

Près du MH 1, Mme Barriault, (IB) biologiste à la Direction Régionale de l'Analyse et de l'Expertise (DRAE) et analyste au dossier de la demande de CA, nous rencontre peu de temps après. Comme observé lors d'inspection précédente, n'y a pas de membrane géotextile installée à la limite du milieu humide pour le délimiter et le protéger (voir photo no.2). Cette membrane devrait être en place, selon IB. Il y a un remblai récent autour du MH dans sa portion ouest (le remblais date d'environ trois semaines selon le surveillant de chantier. *Référence : rapport d'inspection du 9 septembre 2011, Intervention 300690136*). Des résidus de construction (briques et béton) sont mélangés au matériel de remblais. Le terrain autour de la portion *est* n'a pas été remblayé depuis un certain temps. Le sol est entièrement couvert de végétation herbacée. Il y a une prédominance d'espèces annuelles. Il y a des amoncellements épars de matériaux de remblais dans le fond et aux abords du MH près de la portion récemment remblayée. Là où le remblai est plus ancien, le sol du MH est couvert de gravier compacté (voir photo no. 1). Le MH 1 est environ 0.5 à 1 mètre plus bas que le niveau du remblai. Nous terminons de relever les points GPS autour du MH 1 et nous nous dirigeons vers le MH 3.

Un homme vient à notre rencontre et se présente comme étant le représentant mandaté par le propriétaire du lot concernant la demande de CA au nom de Développement industriel Laval inc. Je lui demande si les travaux qui sont effectués sur les lieux se font dans le cadre du projet qui est présentement étudié à la DRAE. Il me répond par l'affirmative. Il nous demande si nous avons des questions pour lui et nous répondons par la négative. Je note les coordonnées de son portable et nous poursuivons l'inspection.

3. Description de l'inspection

MH 3

En consultant la cartographie des MH sur le lot 4 528 822, nous notons un MH 2 au sud-est du MH3. Le MH2 est un marécage arborescent qui a été détruit par le déboisement en 2009. Je constate qu'il y a un volume important de topsoil entreposé en tas à l'endroit correspondant au MH2. Selon la nouvelle délimitation, établie après enquête, du MH3, le MH2 en faisait partie. Il y a donc eu remblayage partiel du MH3 par le passé (2009)

Nous commençons la vérification du MH3 à son extrémité sud est. Cette section est un plateau surélevé, en pente ascendante vers l'est. La barrière est installée sur des matériaux de remblais. La section surélevée se prolonge de l'autre côté de la membrane (dans le MH3) sur environ un pied avant de descendre vers le MH3 qui est environ 2m plus bas (à partir du point le plus haut du plateau). Le MH3 dans sa portion Est est un ancien marécage devenu marais. Il y a de l'eau libre en permanence où s'est implanté la quenouille (typha) et des chicots morts sont toujours debout. À l'extrémité centre-sud du MH 3, le sol près de la membrane redevient plus ou moins plat et au même niveau que le MH. Le terrain est naturellement en pente descendante du sud vers le nord. Selon les points cotés disponibles sur le site géomatique de Ville de Laval, le point le plus haut (au sud) est 41.4m et le point le plus bas (dans le MH4 au nord) est 26.8m (voir croquis en annexe). Le remblai est constitué de plusieurs couches de 18'' (conversation avec le surveillant de chantier lors de l'inspection du 9 septembre, Intervention 300690136). Le terrain aux abords du MH 3 a été nivelé avec le plateau surélevé (2m plus haut) et le sommet du remblai est environ 5m plus haut que le MH. Avant les interventions sur le lot 4 528 822, les eaux de pluies et de fonte se déversaient naturellement dans le MH 3. Les remblais ont fait en sorte de rendre la pente plus abrupte, surtout près des membranes. Il n'y a pas de zone tampon laissée entre le remblai et la membrane; le remblai s'étend jusqu'à celle-ci. Les membranes sont mal installées et négligées (voir photo no. 3) ; plusieurs piquets de bois ont cédé et la membrane géotextile est mal fixé aux piquets et arrachée par endroits. La membrane est tendue sous le poids des matériaux de remblais qui progressivement s'avancent vers le MH 3 sous l'effet de l'érosion. La forte pente accélère la vitesse des eaux de ruissellement. Les eaux chargées de sédiments fins envahissent le MH via les failles visibles dans la membrane (voir photos nos. 7, 8, 9 et 10).

Nous suivons la membrane en direction ouest, vers la rue Boisclerc. La portion ouest du MH 3 est marécageuse. À son extrémité sud-ouest, la membrane est placée sur la végétation (typha) qui a été couchée (voir photos nos. 11 et 12). Le remblai à cette section est récent puisque la végétation couchée est à un stade avancé de croissance (plusieurs feuilles) et les feuilles sont toujours vertes. De plus, le typha s'est implanté à l'extérieur de la membrane dans le remblai (voir photo no. 13). Dans la section marécageuse et à l'extérieur de la membrane, sont aussi trouvées l'Osmonde royale (plante facultative des milieux humides) et l'Érable argenté (plante obligée des milieux humides) (voir photos nos. 14 et 15). Un chemin est ouvert à l'extrémité ouest du MH pour faciliter la circulation de la machinerie sur le chantier. Ce chemin va presque s'appuyer sur la rue Boisclerc et le typha pousse dans l'espace qui les sépare. La membrane est placée selon l'ancienne délimitation et le remblai atteint la membrane, il y a donc empiètement dans le MH3 selon la nouvelle délimitation.

Nous contournons la section d'arbres debout et continuons à longer la membrane, cette fois-ci vers l'est. Le sol du MH à l'extrémité nord-ouest du MH3 est couvert de gravier compacté au travers duquel pousse une végétation herbacée et arbustive variée. Le gravier est le résultat d'un dépôt de sédiments dans le MH depuis plus d'un an : les sédiments fins se sont fait lessivés, laissant seulement le grossier. Le poids des hautes eaux et des neiges a compactés ces matériaux dans le sol du MH. À l'extérieur de la membrane autour de la face nord du MH3, le sol est un ancien remblai. Il y a beaucoup d'argile dans la terre utilisée pour le remblai. En consultant les photos prises par l'analyste au dossier lors de sa visite terrain le 3 mai 2011, je remarque que la composition du sol est toujours la même et qu'il n'y a pas de différence dans l'épaisseur. Il y a beaucoup d'accumulation d'eau à l'extérieur de la membrane et la végétation qui s'est implantée est typique des milieux semi aquatiques (marais) dont le Typha (voir photos nos. 16 et 17). Je remarque aussi des plantules de Peuplier deltoïde (plante obligée des milieux humides) (voir photo no. 18). Les remblais récents se terminent à plusieurs mètres de la membrane mais le remblai ancien atteint la membrane et se prolonge de l'ouest à l'est sur la face nord. La nouvelle délimitation du MH3 est la même que l'emplacement de la membrane sur quelques mètres au centre-nord. Sur le terrain, l'eau s'accumule à cet endroit et le Typha s'est implanté. La membrane se termine à l'est sur un remblai et ne se prolonge pas jusqu'à la clôture délimitant la propriété (voir photo no. 19). Le phragmite commun a colonisé ce secteur.

MH 4

Des canaux d'écoulement sont formés entre les multiples sections remblayées, les amas de matériaux de remblais et la parcelle où ont lieu les activités de tamisage* (*voir paragraphe suivant). L'eau de ruissellement en provenance des points hauts de la portion nord du lot 4 528 822 s'accumule dans ces canaux. Le sens d'écoulement est de l'ouest vers l'est. Les eaux sont ensuite dirigées vers un fossé créé par les remblais qui se terminent à l'extrémité est du lot et la dénivellation naturelle du lot voisin. Le sens d'écoulement est du sud vers le nord, donc le MH4 au nord est approvisionné par les eaux qui ont été en contact avec les sols des remblais *. Il y a suffisamment d'eau en permanence puisque le Typha s'est implanté à la jonction des canaux en provenance de l'ouest et celui qui s'écoule vers le nord.

Nous traversons un canal et empruntons le chemin principal où toute la machinerie circule sur le lot 4 528 822. Au nord-est du lot, des activités de tamisage de terre noir sont en cours (voir photo no. 20). Un tracteur, une pelle mécanique et un convoyeur sont en opération et un camion avec l'inscription art 23-24 est stationné en bas du remblai où les activités ont lieu. Nous nous dirigeons vers le talus no.2 à l'est du lot (Talus formé de branches et résidus de coupe lors du déboisement illégal de 12 ha en 2009). Un remblai d'environ 3m de large qui s'appuie au talus forme une plateforme (voir photo no. 22) séparée du remblai où il y a tamisage par un bassin qui récupère les eaux. Ce bassin n'est pas creusé : c'est un espace où aucun matériaux de remblai n'a été ajouté. Les eaux de ce bassin s'écoulent dans le « fossé » le long de l'extrémité est du lot et alimentent le MH4 (voir photos nos. 24 et 25). IB nous informe que ce remblai jusqu'au talus n'était pas là le 3 mai 2011. Du haut de la plateforme il est possible de voir la membrane qui est installée le long de l'extrémité du MH4 (voir photo no. 26). Un espace de plusieurs mètres est laissé entre la membrane et le talus. Des sédiments (particules d'argile) sont visibles au bas de la membrane. Celle-ci est également déficiente. Le géotextile est mal installé, il n'est pas toujours fixé aux piquets de bois. Les remblais sur l'ensemble de la section nord du lot sont composés de plusieurs couches compactées et nivelées. Une couche de remblais recouvre entièrement le sol jusqu'au talus No. 1 au centre-nord et la membrane à l'ouest de celui-ci. Le lot 4 528 823 adjacent du côté ouest, propriété de Gimmel inc., est aussi entièrement recouvert de remblais. Lors de l'inspection il y a des voyages de matériaux de remblais ininterrompus (voir photo no. 21). À tous moments il y a au moins un camion en train de décharger. Ils accèdent au site par la rue Boisclerc.

* Des sols contaminés A-B sont utilisés pour remblayer sur ce lot. Référence : Rapport d'inspection du 9 septembre 2011, Intervention 300686983.

3. Description de l'inspection

Nous enjambons la membrane géotextile pour trouver le cours d'eau. Je constate qu'il y a dépôt de sédiments à plusieurs endroits dans le MH4. La végétation est couchée par la force des eaux et couverte de sédiments fins. Il y a suffisamment de sédiments pour que mon pied s'enfonce dedans (voir photos nos. 28 et 29). Les MH5 et MH4 sont en lien hydrique avec le cours d'eau, dont une section de la tête a déjà été remblayée. Selon la nouvelle délimitation, le MH5 situé à l'extrémité nord-ouest du lot est part intégrante du MH4. Nous trouvons des palettes de bois installées sur une accumulation d'eau identifiée par IB comme le cours d'eau. En regardant attentivement, un petit courant est perceptible. Le sens d'écoulement est vers l'est dans le MH4. Au-delà de ces palettes il est difficile de retrouver ce cours d'eau. La végétation est dense et le sol est humide. Je ne distingue pas un lit d'écoulement tel quel. Le 12 septembre 2011, le remblai touche la membrane sur tout son long. Selon IB, il y a donc eu remblais de la tête du cours d'eau récemment* (voir photos nos. 30 à 33). Non loin des palettes de bois, je remarque une substance orangée et mousseuse dans une marre d'eau. En m'approchant, je constate qu'il y a un miroitement multicolore (iridescence) indiquant la présence d'un hydrocarbure (voir photos nos. 34 et 35). Je suis les traces d'huile et débouche sur la membrane. La membrane géotextile est complètement colmatée et l'eau s'accumule. Une substance mousseuse verte et du miroitement est visible à la surface (voir photo no.36). Nous retournons à la voiture à 15h00.

* Lors de la visite terrain le 3 mai 2011, IB nous informe qu'une résurgence était visible dans la boue du remblai et qu'un espace avait été laissé entre le remblai et la membrane. Le sol était visiblement perturbé (comparaison avec photos fournies par IB du 3 mai 2011) mais pas remblayé.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

- Comparaison des photos du 12 septembre avec celles prises par Isabelle Barriault (DRAE) le 3 mai 2011 pour situer les infractions dans le temps. Tout particulièrement la progression du remblayage. Plusieurs couches de remblais ont été ajoutées. En date du 3 mai 2011, il y a un espace entre les membranes et les remblais; le 12 septembre, le remblai touche la membrane. Certaines observations ont permis à illustrer l'ampleur des travaux qui ont lieu sur les lots 4 528 822 et 4 528 823 : Une butte (semblable aux talus nos. 1 et 2) jadis séparait les deux lots. Le 12 septembre 2011 il n'y a pas de butte, les deux lots sont relativement au même niveau (voir photos nos. 21 et 33). Des souches ont été retirées près de la membrane depuis le 3 mai. Il en reste quelques unes en date du 12 septembre (voir photos nos. 30 à 33).
- Projeter les points GPS pris sur le terrain sur une carte et comparer avec la carte des nouvelles délimitations. Situer les remblais récents/anciens/illégaux.
- Réception des documents relatif aux procédures et la gestion des sols contaminés sur les lots 4 528 822 et 4 528 823 de Genivar (consultant). *Informations supplémentaires sur les sols contaminés dans le rapport d'inspection pour l'intervention 300686983 réalisée le 9 septembre 2011 AM*
- Vérification et comparaison des photos du 9 septembre 2001 (Intervention 300690136) et celles du 12 septembre 2011 (Intervention 300690139)

5. Conclusion

Infractions constatées en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement :

- Remblayage récent dans le MH3 et selon la nouvelle délimitation (sud);
- Remblayage ancien dans le MH3 selon la nouvelle délimitation (nord);
- Remblayage récent dans le MH4 selon la nouvelle délimitation;
- Dépôt de sédiments dans le MH3 et MH4 résultant de méthodes d'atténuation déficientes;
- Dépôt de sédiments dans le MH1 résultant de méthodes d'atténuation inexistantes;
- Remblayage d'une portion de la tête du cours d'eau au nord-ouest du lot 4 528 822;

De plus, selon des infos obtenues le 9 septembre 2011, des sols légèrement contaminés (plage A-B) ont été utilisés pour les remblais sur les lots 4 528 822 et 4 528 823.

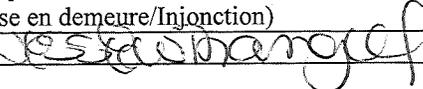
Il n'est pas interdit d'utiliser des sols faiblement contaminés (plage A-B) si la teneur en contaminant du sol de provenance extérieure est égale ou inférieure à la teneur du sol récepteur. (Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés, art 4)

Cependant, ce volet sera étudié dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation en cours.

Mis à part les activités de tamisage de la terre noir au nord-est, il n'y a pas de progression des remblais sur le lot 4 528 822.

6. Recommandations

Rédiger et expédier un avis d'infraction en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et envisager d'autres recours. (Mise en demeure/Injonction)

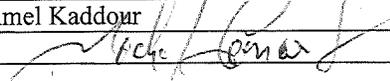
Signature : 

Date de rédaction : 2011-09-30

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Sofia Amel Kaddour

Fonction : Coordinatrice par intérim

Signature : 

Date : 12/10/2011

Commentaires :

Annexe 1- Photos**Photo no : 1 et 2**

Fichier : DSCN0841 et DSCN0844

Description :

Matériaux de remblais érodés dans le MH1. Le MH1 n'est pas entouré d'une membrane

**Photo no : 3 et 4**Fichier : DSCN0850 et foret st-francois 3 mai 2011 004**Description :**

Les membranes sont négligées, colmatées et mal installées. En comparant les démarcations laissées par les sédiments dans le géotextile, des matériaux de remblais ont été ajoutés en épaisseur depuis le 3 mai 2011. De plus, tandis qu'au printemps il y avait un espace entre la limite du remblai et la membrane, le remblai s'étend désormais jusqu'à celle-ci.



Photo prise par Isabelle Barriault (DRAE) le 3 mai 2011

**Photo no : 5 et 6**Fichier : DSCN0851 et foret st-francois 3 mai 2011 002**Description :**

Progression du remblai depuis la visite terrain d'Isabelle Barriault le 3 mai 2011

*extrémité sud (centre) du MH3



Photo prise par Isabelle Barriault (DRAE) le 3 mai 2011

**Photo no : 7 et 8**

Fichier : DSCN0852 et DSCN0855

Description :

Le remblai s'appuie contre la membrane qui cède peu à peu sous le poids. Le géotextile est complètement colmaté donc inefficace. La force des eaux de ruissellement est augmentée par la pente en direction du milieu humide. Des sédiments fins sont alors déposés dans le milieu humide (cercle rouge).

**Photo no : 9 et 10**

Fichier : DSCN0856 et DSCN0857

Description :

Importance de la dénivellation du remblai au sud du MH3. Sinuosités creusées par les eaux de ruissellement. Accumulation de sédiments (fins et grossiers) aux pieds de la membrane.



Photo no : 11 et 12

Fichier : DSCN0858 et DSCN0859

Description :

Des plants de Typha, à un stade avancé de croissance, ont été couchés pour installer la membrane. Le Typha est une plante obligée des milieux humides (*Guide de délimitation de la ligne des hautes eaux, Méthode botanique simplifiée*) (i.e. il y a remblais dans le milieu humide MH3)



Photo no : 13, 14 et 15

Fichier : DSCN0860, DSCN0861 et DSCN0863

Description :

13 : Typha à l'extérieur de la membrane. Correspond au point No. 275 du GPS Garmin 76.

14 : Population d'Osmonde royale, plante facultative* des milieux humides, à l'extérieur de la membrane. Correspond à la zone marécageuse entre les points Nos. 276 et 278 du GSP Garmin 76.

15 : Érable argenté, plante obligée* des milieux humides, à l'extérieur de la membrane. Correspond au point No. 278 du GSP Garmin 76.

* *Guide de délimitation de la ligne des hautes eaux, Méthode botanique simplifiée*



Photo no : 16,17 et 18

Fichier : DSCN0867, DSCN0868 et DSCN0869

Description :

16 : Sol perturbé et accumulation d'eau en surface. Zone remblayée depuis plus d'un an. Accumulation d'eau en surface (sol de texture argileuse, favorable à la rétention d'eau). Croissance du Typha. Prise de vue au point No. 285 du GPS Garmin 76. Secteur correspond aussi à la nouvelle délimitation du milieu humide.

17 : Plantes typiques de milieu semi aquatique à l'extérieur de la membrane et à l'intérieur de la nouvelle délimitation du milieu humide.

18 : Plantules de Peuplier deltoïde, plante obligée* des milieux humides, à l'extérieur de la membrane.

Les données terrain indiquent que ses observations ont été constatées entre les points Nos. 285 et 292 du GPS Garmin 76**. Cependant, l'empiètement dans la nouvelle délimitation du milieu humide se terminerait au point No. 290.

* *Guide de délimitation de la ligne des hautes eaux, Méthode botanique simplifiée*



** Points du GPS Garmin 76 : consultez la carte « Membrane- lot 4 528 822 » en annexe avec les points projetés.

Photo no : 19	
Fichier : DSCN0873	
Description : Implantation du Phragmite commun, plante facultative des habitats humides, dans le secteur correspondant au point No. 296 du GPS Garmin 76. Le Phragmite est une plante envahissante et colonisatrice, indicateur d'un milieu perturbé. La membrane, qui se termine à cet endroit, est à l'intérieur de la nouvelle délimitation du MH3, donc il y a eu remblai dans celui-ci (INFRACTION). Le cercle rouge indique que le remblai atteint la limite (membrane) de l'ancienne délimitation	

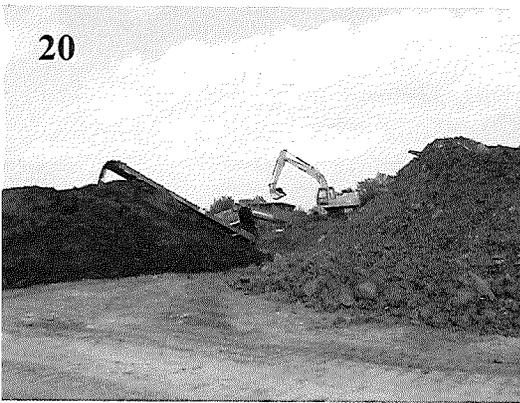
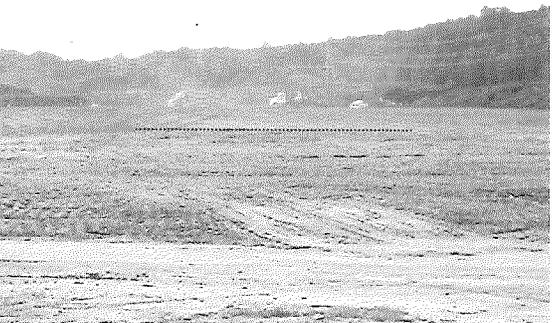
Photo no : 20 et 21		
Fichier : DSCN0880 et DSCN0882		
Description : 20 : Activités de tamisage de la terre noir au nord-est du lot 4 528 822. (au sud du talus No. 2) 21 : Travaux ininterrompus de remblais sur le lot 4 528 823 *Le pointillé rouge indique l'absence de délimitation en relief des lots 4 528 822 et 4 528 823 (photo 33 du 3 mai)		

Photo no : 22 et 23		
Fichier : DSCN0884 et forêt st-francois 3 mai 2011 074		
Description : Prise de vue vers l'est du talus No. 2 sur le lot 4 528 822. Du remplissage de matériaux de remblais a été effectué pour solidifier le talus de matières résiduelles (branches du déboisement). Le pointillé rouge indique le haut du talus.	Photo prise par Isabelle Barriault (DRAE) 3 mai 2011	

Photo no : 24 et 25		
Fichier : DSCN0887 et DSCN0890		
Description : Vue est et ouest du bassin récupérant les eaux de ruissellement du site remblayé. Ces eaux s'écoulent vers le MH4 au nord par les fossés indiqués par les flèches bleues.		

Photo no : 26 et 27		
Fichier: DSCN0885 et forêt st-francois 3 mai 2011 080		
Description : Prise de vue vers le nord. La membrane délimitant l'extrémité sud du MH4 est installée derrière les talus Nos. 1 et 2. Il n'y a donc pas d'empiétement dans le MH4 dans son secteur est.	Photo prise par Isabelle Barriault (DRAE) 3 mai 2011	

Photo no : 28 et 29

Fichier : DSCN0900 et DSCN0902

Description :

Accumulation de deux dépôts distincts de sédiments dans le MH4 à cause de méthodes d'atténuation négligées et non efficaces.



Photo no : 30 et 31

Fichier : DSCN0903 et forêt st-francois 3 mai 2011 124

Description :

Le remblai existant le 3 mai 2011 a été prolongé jusqu'à la membrane délimitant le MH4 (MH5 selon consultant)

Le cercle rouge dans la photo No. 31 indique des palettes placées sur le cours d'eau. En date du 12 septembre 2011, il est difficile de repérer le cours d'eau au-delà de ce point.



Photo prise par Isabelle Barriault (DRAE) 3 mai 2011



*Emplacement des palettes sur le cours d'eau : consultez le croquis « Remblai de la tête du cours d'eau depuis le 3 mai 2011 » en annexe.

Photo no : 32 et 33

Fichier : DSCN0898 et forêt st-francois 3 mai 2011 117

Description :

Prise de vue vers le sud. Plusieurs couches de remblai ont été ajoutées depuis le 3 mai 2011.

33 : résurgence de la tête du cours d'eau au printemps. Correspond à la section remblayée depuis le 3 mai 2011. (INFRACTION)



Photo prise par Isabelle Barriault (DRAE) 3 mai 2011



* le pointillé rouge indique une délimitation en relief des lots 4 528 822 et 4 528 823 inexistante le 12 septembre (photo 21)

Photo no : 34, 35 et 36

Fichier : DSCN0905, DSCN0906 et DSCN0907

Description :

Photos 34 et 35 sont prises à l'intérieur du MH4 (MH4 selon MDDEP/MH5 selon consultant) au nord-ouest du lot 4 528 822. La photo 36 est prise à l'extérieur de la membrane dans le même secteur.

Miroitement « arc-en-ciel » et émulsion orange : indicateur d'huile et de carburant.

L'infiltration du contaminant dans le milieu humide résulte de méthodes d'atténuation déficientes.



Plan- Prises de vues photographiques



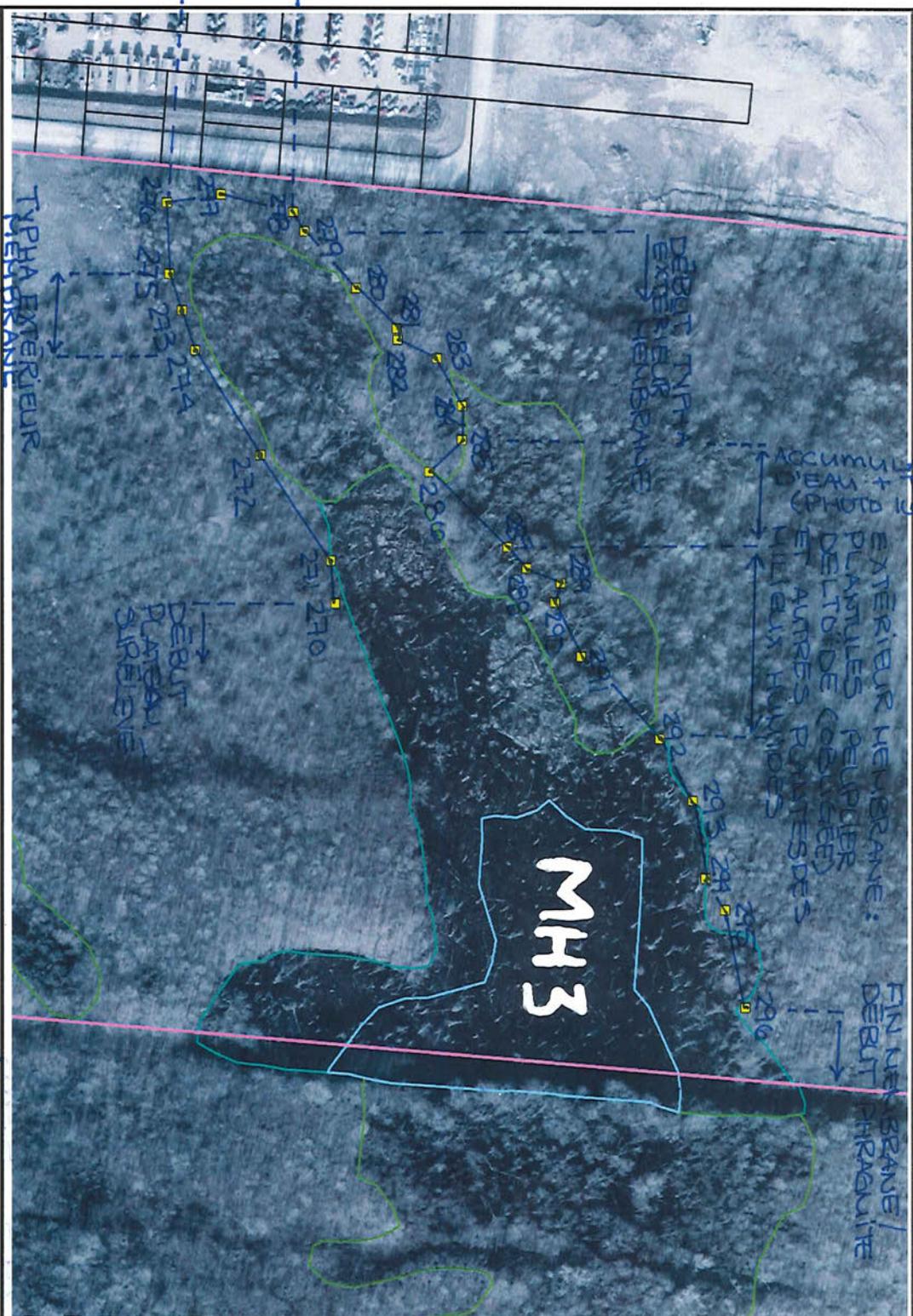
*Source : Atlas SAGO

Intervention 300690139
2011-09-12

Préparé par : Jessie Wrangel
le 2011-09-21

Membrane

Lot 4 528 822



Echelle approximative : 1 / 2 259

Sourcel(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2011



Bureau de Laval (C)

- MH dét. Basses-terres du St-Laurent
- Eau peu profonde
- Marais
- Marécage
- Prairie humide
- Tourbière minérotrophe (fen)
- Tourbière ombrotrophe (bog)
- Tourbière boisée
- Potentiel
- Lots cadastre Qc
- Lot
- Localisation (lots cadastre Qc)
- Élément localisé
- Orthos actuelles 8K CMM (avril 2007)
- 12 sept 2011.shp
- 12 sept 2011.shp

PRÉCISION PTS APS AU VERSO

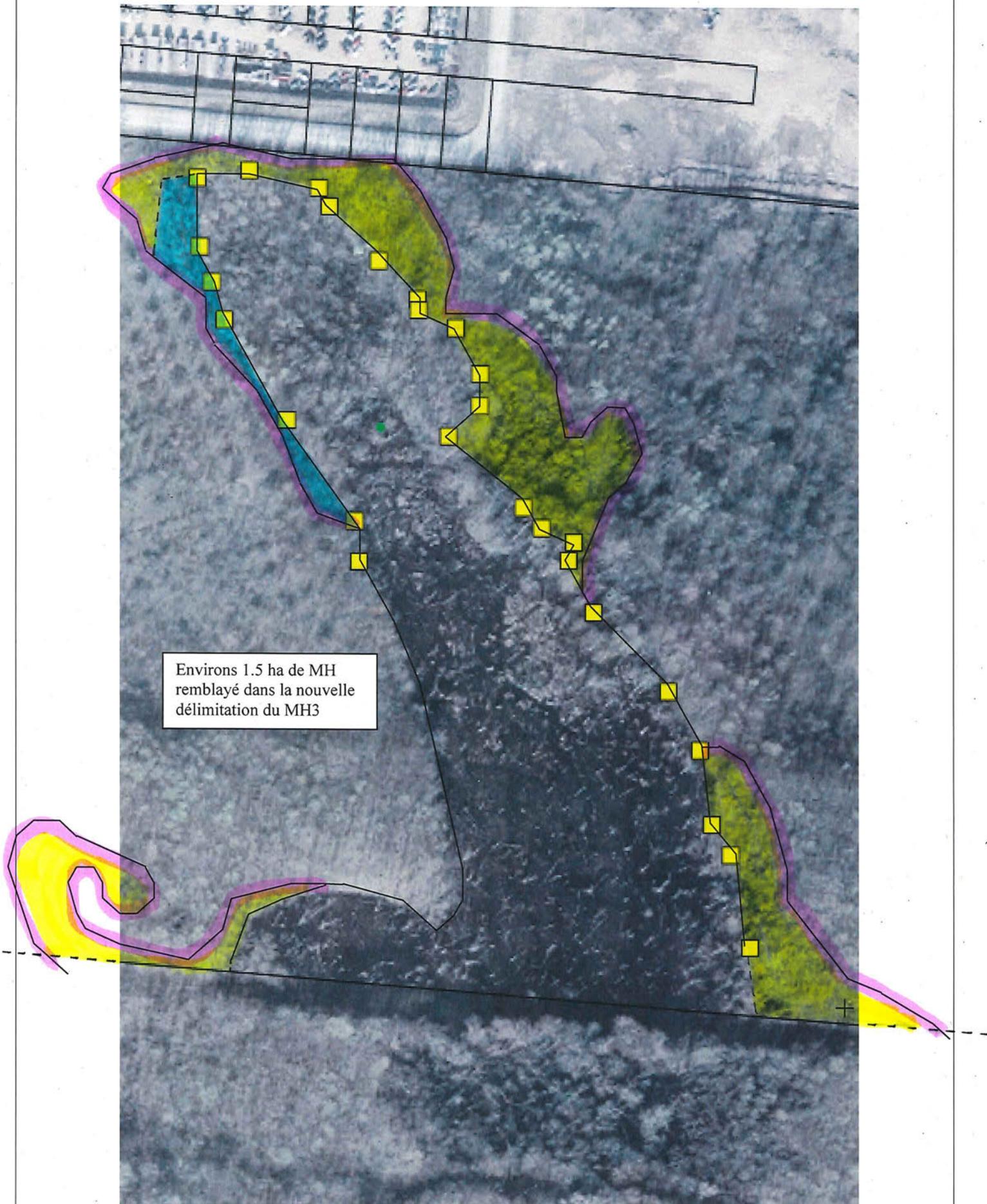


Préparé par :
Jessie Wrangel
2011-09-14

Croquis

No : 1

Titre : Membrane vs. Nouvelle délimitation du MH3



Dessiné par : Jessie Wrangel

Lieu : 2305 montée Masson, lot 4 528 822
SAGO : X2115648

Échelle : Aucune

Note : Source de du fond de carte : Atlas SAGO + points GPS projetés

Légende :

Membrane

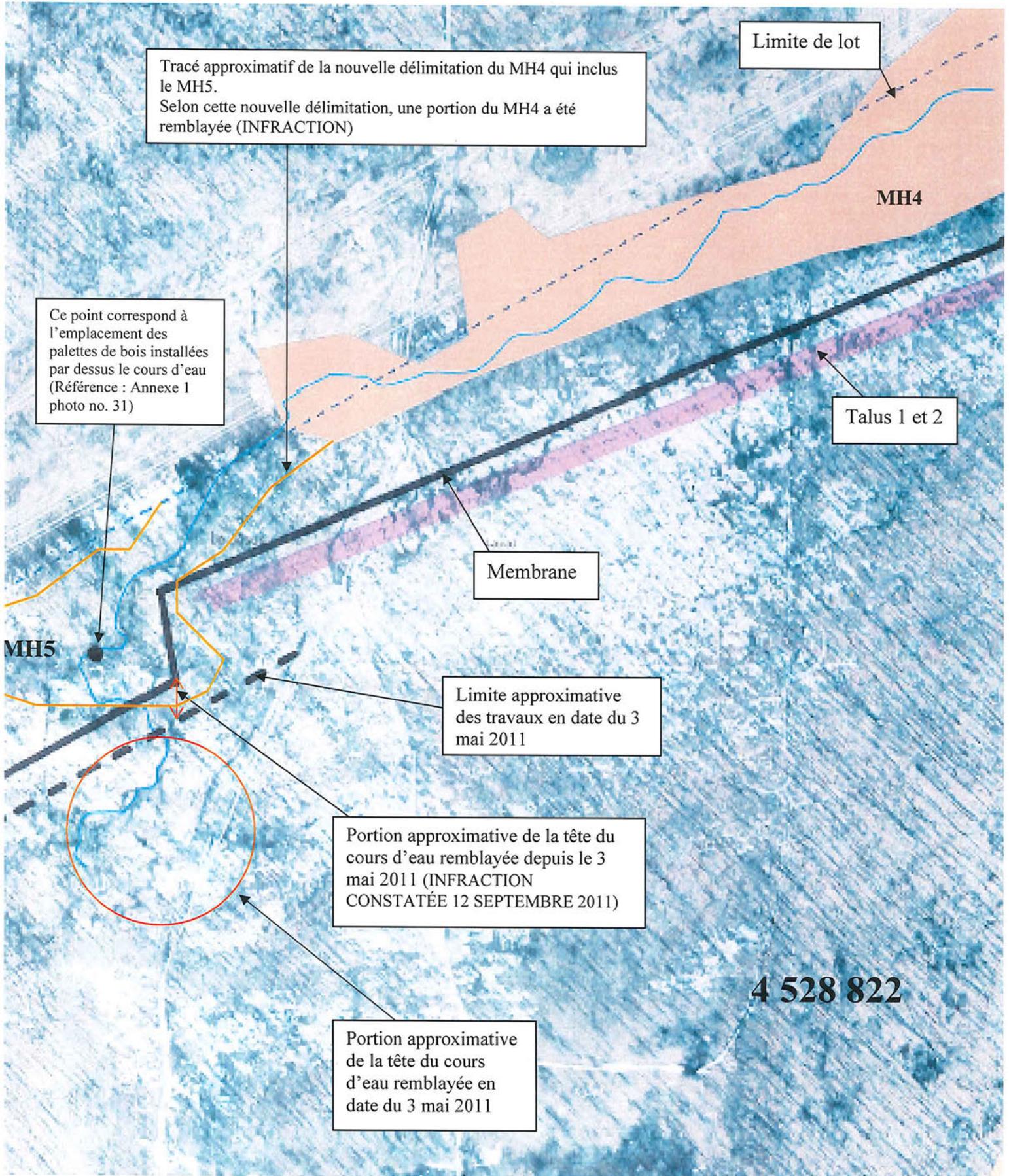
Nouvelle délimitation du MH3

Remblai récent

Ancien remblai (plus d'un an)

CROQUIS 2

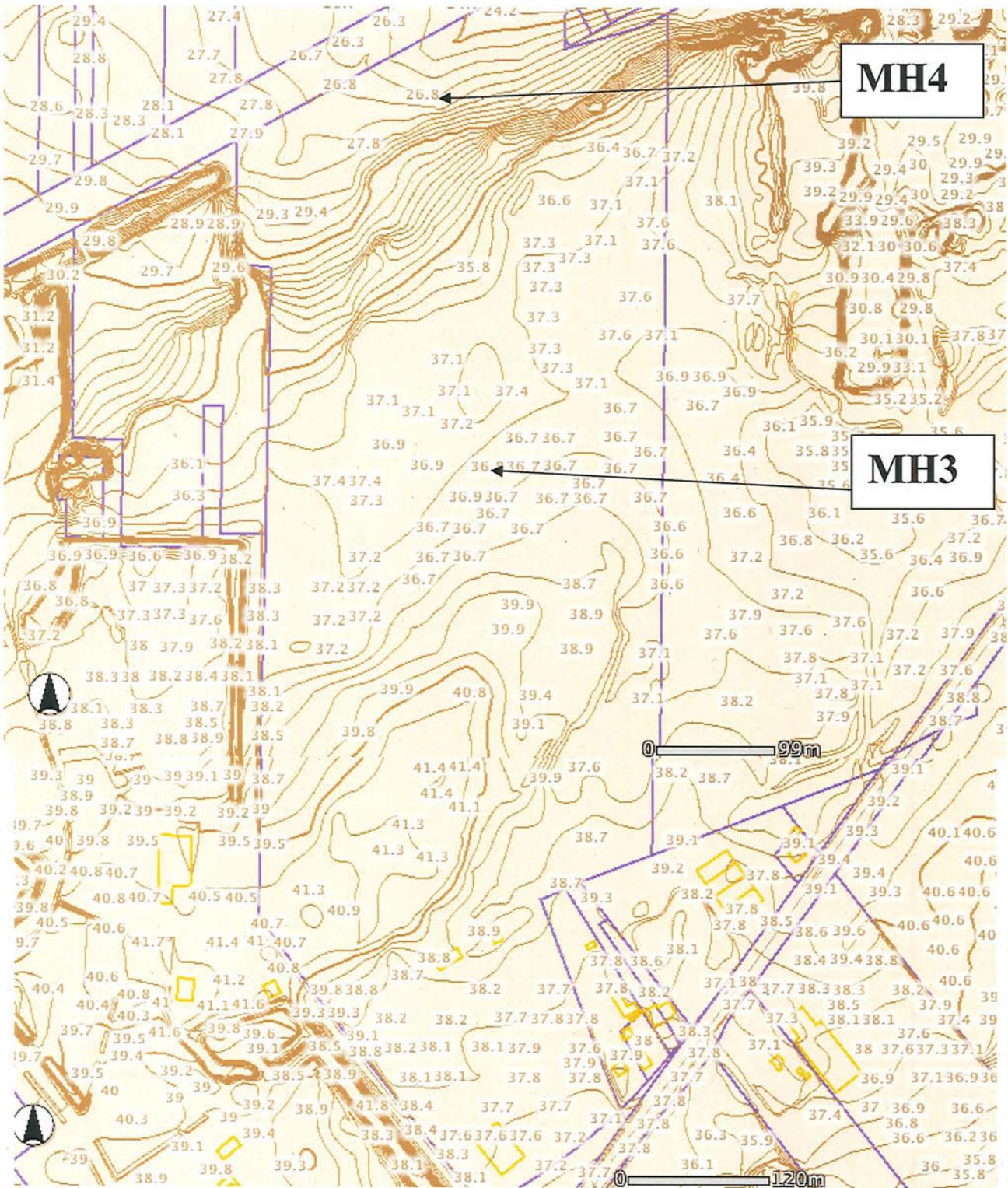
Remblais de la tête du cours d'eau depuis le 3 mai 2011



Croquis

No : **3**

Titre : Topographie



Dessiné par : Jessie Wrangel

Note :

Lieu : Lot 4 528 822, 2305 montée Masson

Source : Site géomatique de Ville de Laval
http://www.ville.laval.qc.ca/geomatique/citoyens/viewer.htm?Service=Citoyens_hv

Échelle : Aucune

12 septembre 2011, Intervention 300690139
 Points GPS et réseau Hydraulique du lot 4 528 822



Échelle approximative : AUCUNE

Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2011

CROQUIS 4

PRÉCISION GPS AU VERSO

SEUS RUISSÈLEMENT DES EAUX DUE AU RELIEF DU TERRAIN.

Development durable, Environnement et Parcs



Bureau de Laval (C)

- Lieux sélectionnés
- Commerce
- Exploitation des ressources
- Immeuble et infrastructure
- Industrie
- Lieu d'élevage
- Lieu d'entreposage
- Lieu de traitement
- Matières résiduelles
- Milieu hydrique
- Autres lieux
- Lieu inactif
- Composantes - Lieux sélectionnés
- Composante
- Lots cadastre Qc
- Lot
- Orthos actuelles 8K CMM (avril 2007)
- Réseau routier
- Réseau routier
- 12 sept 2011.shp
- 12 sept 2011.shp
- CHEMIN
- CANAUX / BASSIN 1
- ROSÉ + SENS ÉCOULEMENT
- REMBLAYAGE

Préparé par :
 Jessie Wrangel
 2011-09-21

Laval, le 7 août 2013

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)
(RLRQ, chapitre M-11.4)

Développement industriel Laval inc.
1 100, place Jean-Eudes Blanchard
Laval (Québec) H7C 1S9

N/Réf. : 7430-13-01-01305-10
401043900

**Objet : Remblayage de marécages et restauration de marécages,
d'un cours d'eau et de sa bande de protection riveraine pour
un projet de développement industriel**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 5 novembre 2010, reçue le 8 novembre 2010 et complétée le 15 juillet 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et conformément à la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* (RLRQ, chapitre M-11.4), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Remblayage complet de deux marécages (2 900 mètres carrés), ainsi que d'une partie d'un marécage (2 015 mètres carrés) ;
- Restauration de trois marécages et de la bande riveraine d'un cours d'eau par la réalisation de plantations sur des superficies respectives de 18 763 et de 1 882 mètres carrés;
- Aménagement de fossés de drainage avec engazonnement et de bassins de sédimentation avec répartiteurs de débits ;
- Aménagement de milieux terrestres, plantations sur 9 487 mètres carrés et conservation du lot 5 027 551;
- Aménagement et revégétalisation d'une zone terrestre de 11 098 mètres carrés à des fins de compensation (zone tampon autour des milieux humides), réalisation de plantations sur 18 763 mètres carrés dans un marécage, conservation et protection du lot 5 027 546 (servitude comprenant la zone tampon et les milieux humides).

Les travaux auront lieu au 2305, montée Masson, de la Ville de Laval, et seront réalisés sur les lots 5 027 541 à 5 027 544, 5 027 546 à 5 027 553,

5 074 531 et en partie sur le lot 5 033 120 du cadastre du Québec, et devront être complétés au plus tard le 15 juin 2014.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Servitude de non-construction et à des fins de conservation (# 20 076 272), comprenant des travaux de revégétalisation et d'aménagement d'une zone terrestre sur le lot 5 027 546;
- Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, datée du 1^{er} octobre 2010, signée par monsieur Jean-Guy Hamelin, sept pages et documents annexés;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 12 juin 2013, signée par monsieur Luc Goulet, ing., directeur du service de l'ingénierie de Ville de Laval, deux pages et documents annexés;
- Courriels au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datés du 29 mai 2013, des 8 et 9 juillet 2013 et pièces jointes, dont :
 - Plans n^{os} C2 à C8, E6 et E7, révision 2, en date du 24 mai 2013;
 - Plans n^{os} E4 et E5, révision 4, en date du 8 juillet 2013;
- Lettres au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datées du 21 mai 2013, des 20, 21 et 28 juin 2013, des 2 et 15 juillet 2013, signées par monsieur Jean-Guy Hamelin, dix pages et documents joints, dont :
 - Plans n^{os} C1, E1 à E3, révision 3, en date du 25 juin 2013.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/IB/gg

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides

Laval, le 2 septembre 2014

MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Loi sur la qualité de l'environnement

(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)

Développement Industriel Laval inc.
1 100, place Jean-Eudes-Blanchard
Laval (Québec) H7C 1S9

N/Réf. : 7430-13-01-01305-10
401169589

Objet : Remblayage de marécages et restauration de marécages d'un cours d'eau et de sa bande de protection riveraine, pour un développement industriel

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 7 août 2013, à Développement Industriel Laval inc., en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et conformément à la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* (RLRQ, chapitre M-11.4), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

- Remblayage complet de deux marécages, 2 900 m², ainsi que d'une partie d'un marécage, 2 015 m²;
- Restauration de trois marécages et de la bande riveraine d'un cours d'eau, par la réalisation de plantations sur des superficies respectives de 18 763 et de 1 882 m²;
- Aménagement de fossés de drainage avec engazonnement et de bassins de sédimentation avec répartiteurs de débits;
- Aménagement de milieux terrestres, plantations sur 9 487 m² et conservation du lot 5 027 551;
- Aménagement et revégétalisation d'une zone terrestre de 11 098 m², à des fins de compensation (zone tampon autour des milieux humides), réalisation de plantations sur 18 763 m² dans un marécage, conservation et protection du lot 5 027 546 (servitude comprenant la zone tampon et les milieux humides).

Les travaux auront lieu au 2 305, montée Masson, de la Ville de Laval, et seront réalisés sur les lots 5 027 541 à 5 027 544, 5 027 546 à 5 027 553, 5 074 531 et en partie sur le lot 5 033 120 du cadastre du Québec, et devront être complétés au plus tard le 15 juin 2014.

À la suite de votre demande du 27 juin 2014, reçue le 4 juillet 2014 et complétée le 14 août 2014, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

Les travaux devront être complétés au plus tard le 15 juin 2015.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

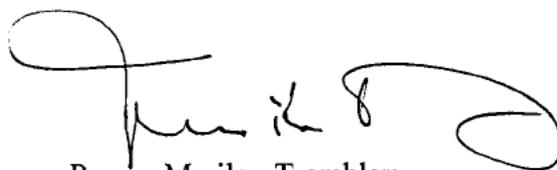
- Lettres adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datées du 27 juin 2014 et du 24 juillet 2014, signées par art 53-54
- Courriels de art 53-54 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en date du 12 et 14 août 2014.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



MT/IB/sb

Par : Marilou Tremblay
Directrice adjointe de l'analyse
et de l'expertise de Montréal et
de Laval

Pour : Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

Laval, le 5 octobre 2015

MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)

Développement Industriel Laval inc.
1 100, place Jean-Eudes-Blanchard
Laval (Québec) H7C 1S9

N/Réf. : 7430-13-01-01305-10
401265649

Objet : Remblayage de marécages et restauration de marécages, d'un cours d'eau et de sa bande de protection riveraine pour un développement industriel

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 7 août 2013 à Développement Industriel Laval inc., en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et conformément à la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* (RLRQ, chapitre M-11.4) et modifié le 2 septembre 2014 en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, à l'égard du projet décrit ci-dessous :

- Remblayage complet de deux marécages (2 900 mètres carrés), ainsi que d'une partie d'un marécage (2 015 mètres carrés);
- Restauration de trois marécages et de la bande riveraine d'un cours d'eau par la réalisation de plantations sur des superficies respectives de 18 763 et de 1 882 mètres carrés;
- Aménagement de fossés de drainage avec engazonnement et de bassins de sédimentation avec répartiteurs de débits;
- Aménagement de milieux terrestres, plantations sur 9 487 mètres carrés et conservation du lot 5 027 551;
- Aménagement et revégétalisation d'une zone terrestre de 11 098 mètres carrés à des fins de compensation (zone tampon autour des milieux humides), réalisation de plantations sur 18 763 mètres carrés dans un marécage, conservation et protection du lot 5 027 546 (servitude comprenant la zone tampon et les milieux humides).

Les travaux auront lieu au 2 305, montée Masson, Ville de Laval, et seront réalisés sur les lots 5 027 541 à 5 027 544, 5 027 546 à 5 027 553, 5 074 531 et en partie sur le lot 5 033 120 du cadastre du Québec, et devront être complétés au plus tard le 15 juin 2015.

À la suite de votre demande du 5 juin 2015, reçue le 8 juin 2015 et complétée le 1^{er} octobre 2015, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

- La liste des lots visés a été mise à jour et l'échéancier pour la fin des travaux a été prolongé, à savoir :

Les travaux auront lieu au 2 305, montée Masson, Ville de Laval, et seront réalisés sur les lots 5 027 541 à 5 027 548, 5 027 551 à 5 027 553, 5 074 531, 5 524 440, 5 524 441 et en partie sur les lots 5 033 120 et 5 524 442 du cadastre du Québec, et devront être complétés au plus tard le 30 octobre 2015.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 5 juin 2015, signée par art 53-54 directrice de projet, Environnement, WSP Canada inc., trois annexes jointes;
- Courriels de art 53-54 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en date des 28, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 25 septembre 2015, signée par monsieur Jean-Guy Hamelin.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



MT/IB/gg

Par : Marilou Tremblay
Directrice adjointe de l'analyse
et de l'expertise de Montréal et
de Laval

Pour : Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-12-04	Heure d'arrivée : 10 h 37	Heure de départ : 14 h 48
Inspecteur : Yannick Jean	Accompagné de :	
N° intervention : 300995213	Type d'intervention : Inspection de conformité	
N° gestion documentaire : 7430-13-01-01305-10	N° du rapport d'inspection : 401315905	
N° demande : 200430708	Type de demande : Document officiel	
But de l'inspection : Vérifier la conformité des travaux de la modification de CA pour le remblayage de marécages et restauration de marécages, d'un cours d'eau et de sa bande de protection riveraine pour un développement industriel		

Lieu inspecté

Nom du lieu : Marais, marécages et cours d'eau - Forêt St-François (7430-13-01-01305-10)	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2123252	Type de lieu : milieu hydrique
Localisation du lieu inspecté : 2305, Montée Masson Laval (Québec) H7E 4P2	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,667367859200;-73,638656033300	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Développement Industriel Laval inc.	Propriétaire	1100, place Jean-Eudes-Blanchard Laval (Québec) H7C 1S9	Y2086676

Conditions météo

Nuageux.

Personnes rencontrées SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
art 53-54	Représentant, Total Métal Récupération (TMR) inc.	Cellulaire: art 53-54

Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : Représentant de Total Métal Récupération (TMR) inc.			

Plainte SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 87	Nombre de photos annexées au rapport : 10
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Yannick Jean avec un appareil photo de type Canon PowerShot A550. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\jeaya02\7430-13-01-0130503\2015-12-04	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	Croquis inspection 2015-12-04 portion sud - Points de prise des photos en jaune
	2	Croquis inspection 2015-12-04 portion nord - Points de prise des photos en jaune
<input checked="" type="checkbox"/> Plan	3	Extrait feuillet E1 (plan cité au CA)
	4	Extrait feuillet C1 (plan cité au CA)
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	5	Planche-contact des photos prises lors de l'inspection

Échantillons SO

2 Mise en contexte

SO

Une modification du certificat d'autorisation (CA) a été délivrée le 5 octobre 2015. Cette modification prévoit la prolongation de l'échéancier pour les travaux jusqu'au 30 octobre 2015. La présente inspection vise donc à s'assurer que l'ensemble des travaux ont été effectués selon les exigences prévues au CA.

Je vérifierai notamment les éléments suivants :

- Présence des affiches « zone de conservation » près du MH3;
- Présence de la clôture délimitant les zones de conservation;
- Les fossés sont aménagés conformément au feuillet C5 (largeur minimale du fond plat: 450mm et largeur minimale du talus : 1000mm pour une largeur totale minimale de 2450mm);
- Mise en place des bassins de sédimentation B4, B5, B8 (feuillet C1);
- Ensemencement des sols à nu et des fossés (Mélange indigo pionnier);
- Reprise des arbres et de la végétation herbacée autour et dans le MH3 (secteurs de plantation 1 et 2) (feuillet E1 et E2);
- Vérifier que les plantations ont bien été effectuées dans les secteurs 3, 4 et 5 (feuillet E1, E2 et E3);
- Vérifier que les « axes de drainage » sont en place dans les servitudes de drainage.

3 Description de l'inspection

À mon arrivée je constate que la rue Boisclerc a été aménagée, le pavage de la rue est déjà fait. Je rencontre le représentant de Total Métal Récupération (TMR) inc. sur la rue Boisclerc près du complexe marais et marécage « MH3 ». J'explique que je vais inspecter les travaux sur l'ensemble du site.

- Je constate la présence de la clôture en mailles de chaîne autour de la zone de conservation comprenant le MH3 (photo 1);
- Je ne constate pas la présence des affiches indiquant « zone de conservation » près du MH3. Des travaux de la municipalité sont en cours pour l'installation d'un système de traitement des eaux pluviales là où la zone de conservation est adjacente à l'emprise de la rue;
- Les fossés autour du MH3 sont aménagés. La section de fossé qui ne respectait pas les dimensions prévues lors de ma dernière inspection a été retravaillée. Je vérifie les dimensions de cette section de fossé à l'aide d'un ruban à mesurer je constate que le fond plat respecte la largeur minimale de 450mm et que le talus respecte la largeur minimale de 1000mm (photo 2);
- De la végétation herbacée est présente au niveau des fossés prévus au sud du MH3 mais le recouvrement n'est pas complet (photo 2);
- De la végétation herbacée est présente sur les remblais dans la bande tampon autour de la zone de conservation. La couverture n'est cependant pas uniforme;
- Les remblais à nu ont été ensemencés (bande tampon autour des milieux naturels) (photo 3);
- Les plantations ont été effectuées sur le talus entourant le MH3, secteur 2 (voir annexe 3) (photo 4). Les arbres et arbustes sont de bon calibre. Parmi les arbustes je note la présence d'aubépine et de cornouiller (photo 5). La plantation de cornouiller n'était pas prévue dans le secteur 2. Je remarque parmi les arbres que du pin a été planté (non-prévu);
- La végétation herbacée reprend sur le talus entourant le MH3, secteur 2, mais ne correspond pas nécessairement au mélange de semences « pionnier plus » prévu. Identification des herbacées difficiles étant donné la saison (photo 4);
- Je vois que des plantations ont été effectuées au niveau du MH3, secteur 1 (voir annexe 3) mais je ne suis pas en mesure de toutes les localiser. Le calibre des plants est bon;
- L'axe de drainage bas menant au bassin de sédimentation B7 présente un peu de végétation herbacée mais beaucoup de zones dénudées (photo 6);
- Les parois du fossé constituant l'axe de drainage bas menant au bassin de sédimentation B8 sont à nues;
- Le bassin de sédimentation B8 est aménagé (photo 7);
- Le bassin de sédimentation B5 est aménagé. Il n'est pas encore relié à un axe de drainage (Photo 8);
- Les fossés empierrés sont présents en aval des bassins de sédimentation;
- L'ensemencement et les plantations ont été effectués sur le talus bordant le site au nord, secteur 5 (voir annexe 3) (photo 9);
- Je ne localise pas les plantations dans le secteur 3 vis-à-vis le bassin de sédimentation B4 (voir annexe 3 et 4). (photo 10).

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

5 Conclusion

Les affiches « zones de conservation » ne sont pas en place mais des travaux de la municipalité sont en cours dans la zone d'installation des affiches.

Les plantations dans les secteurs 3 et 4 n'ont pas été observées.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de

- Faire une vérification autre qu'inspection à la réception du rapport de suivi de la revégétalisation qui devrait nous être transmis d'ici le 30 août 2016 notamment pour évaluer l'évolution de la reprise herbacée dans les zones de compensation mais aussi au niveau des fossés et axes de drainage. Mais également pour s'assurer des plantations qui devaient être effectuées dans les secteurs 3 et 4 (voir annexe 3). Une inspection pourrait être effectuée également si requis;

- Rappeler au détenteur du CA qu'il faudra installer des pancartes indiquant "zone de conservation" dès que possible.

Rédigé par : Yannick Jean

Signature :

Date de signature : 2016-07-27

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Astrid Delmotte

Fonction : chef d'équipe

Signature :

Date : 2016.07.29

Commentaires :

8 Photos

Photo no : 1

Fichier : IMG_8010

Description :

Vue en direction ouest sur la clôture qui borde au sud la zone de conservation comprenant le MH3.



Photo no : 2

Fichier : IMG_8012

Description :

Ce fossé a été reprofilé et respecte maintenant les dimensions prévues au plan.

Le recouvrement herbacé des parois du fossé n'est toutefois pas complet. Vue en direction sud.



Photo no : 3

Fichier : IMG_8026

Description :
Végétation herbacée et
ensemencement à la limite de la zone
de conservation comprenant le MH3.
Vue en direction Ouest sud-ouest.



Photo no : 4

Fichier : IMG_8021

Description :
Bien qu'elles soient difficilement
visibles sur cette photo à cause des
herbes hautes, les plantations prévues
ont été effectuées sur le talus de la
zone de conservation entourant le MH3.
Vue en direction Est nord-est.



Photo no : 5

Fichier : IMG_8017

Description :
Cornouiller ayant été planté avec un
disque de fibre de coco à sa base.



Photo no : 6	
Fichier : IMG_8031	
<p>Description :</p> <p>L'axe de drainage menant au bassin de sédimentation B7 n'a pas un bon recouvrement herbacé. Vue en direction nord.</p>	

Photo no : 7	
Fichier : IMG_8048	
<p>Description :</p> <p>Le bassin B8 est aménagé. Vue en direction sud.</p>	

Photo no : 8	
Fichier : IMG_8056	
<p>Description :</p> <p>Le bassin de sédimentation B5 est aménagé. Vue en direction nord.</p>	

Photo no : 9

Fichier : IMG_8070

Description :
Vue en direction nord-est sur le talus bordant le site au nord (secteur 5 des plantations). L'ensemencement et les plantations ont été effectués.



Photo no : 10

Fichier : IMG_8074

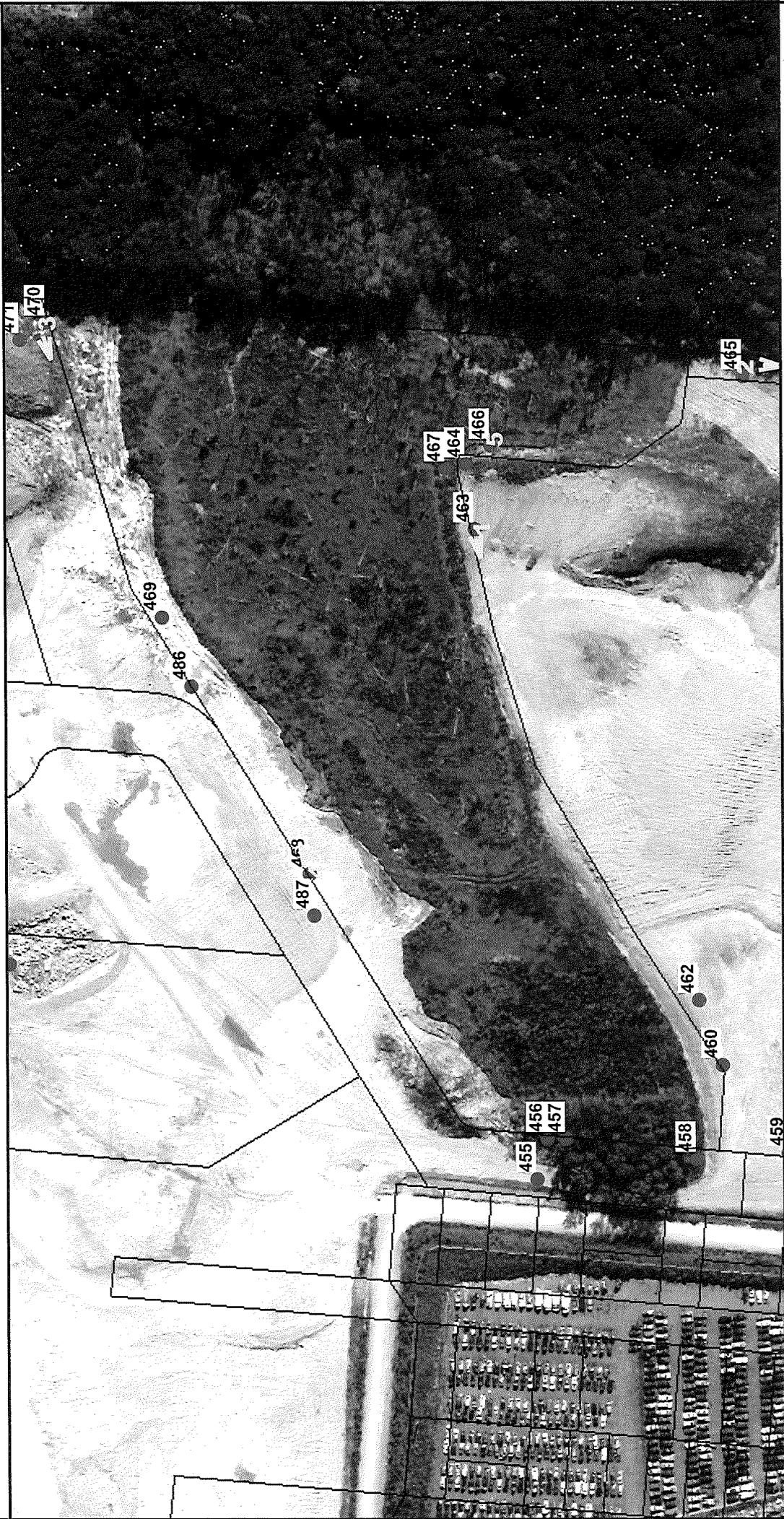
Description :
Je ne localise pas les plantations dans le secteur 3. Je suis dans une zone dominée par la quenouille.





Croquis inspection 2015-12-04 portion sud

Points de prise des photos en jaune



Échelle : 1 / 2 100



▲ Lots du cadastre rénové (Cad. Qc) au 27 mars 2014



- Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:20 000
- Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:10 000
- Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:5 000

▲ Flèches d'annotations - Numéro de lot



▲ 2015-12-04.shp



- MTM08_Monteregie_2014
- Orthos MTM07 Sherbrooke 2013
- Orthos MTM07 Levis 2013
- Orthos MTM08 Estrie 2013
- Orthos MTM07 Estrie 2013
- Orthos MTM07 Chaudiere 2013
- Orthos Lac St-Jean berges 2012
- Orthos Lac St-Jean 2012
- Orthos Papineau 2012
- Orthos Schefferville 2012
- Orthos CMM 2011
- Orthos Pontiac 2011
- Orthos MTM10 VN 2010
- Orthos MTM09 VN 2010
- Orthos MTM07 VN 2010

Source(s) des données :

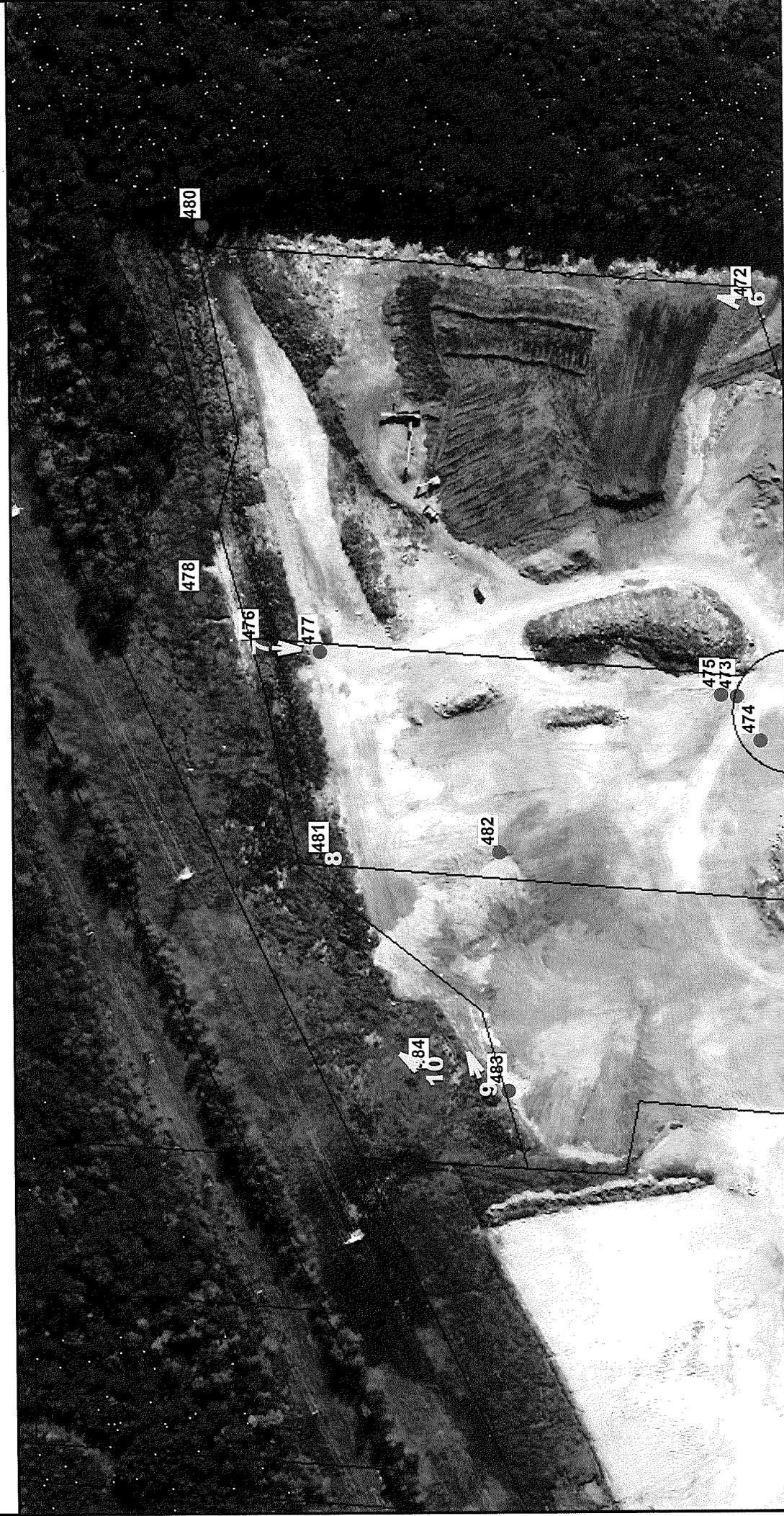


Préparé par:
Yannick Jean
Bureau de Laval (C)
2016-07-28

②

Croquis inspection 2015-12-04 portion nord

Points de prise des photos en jaune



Échelle : 1 / 2 100

▲ Lots du cadastre rénové (Cad. Qc) au 27 mars 2014



Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:20 000

Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:10 000

Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:5 000

▲ Flèches d'annotations - Numéro de lot



▲ 2015-12-04.shp



MTM08_Monteregie_2014

Orthos MTM07 Sherbrooke 2013

Orthos MTM07 Levis 2013

Orthos MTM08 Estrie 2013

Orthos MTM07 Estrie 2013

Orthos MTM07 Chaudiere 2013

Orthos Lac St-Jean berges 2012

Orthos Lac St-Jean 2012

Orthos Papineau 2012

Orthos Schefferville 2012

Orthos CMM 2011

Orthos Pontiac 2011

Orthos MTM10 VN 2010

Orthos MTM09 VN 2010

Orthos MTM07 LVAL 2010

Source(s) des données :

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, 2016

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

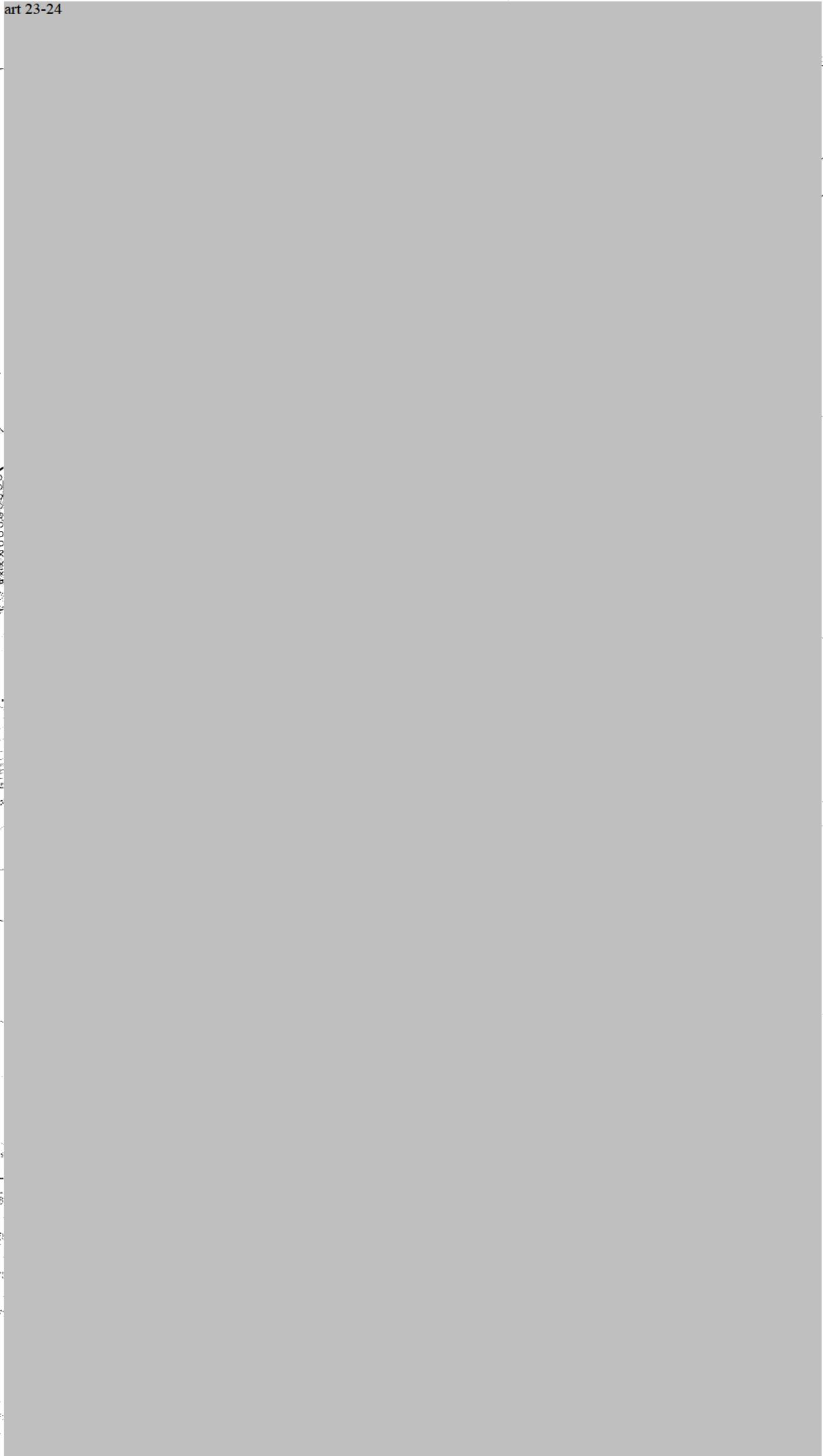


Préparé par:
Yannick Jean
Bureau de Laval (C)
2016-07-28

EXTRAIT FEUILLETÉ

③

PROJET DE LA VENTE DES LOTS SITUÉS SUR LE SITE A L'ETABLI ET QUI SONT IDENTIFIÉS ET ADRESSÉS PAR
ACCORDÉ PAR LE COMITÉ DE LA RÉGÉNÉRATION URBAIN LE REEMPLACEMENT DES PLANTS MORTS AUX ANNEES 1,
LA RÉNOUVELLEMENT DES TRAVAIL



EXTRAIT FEUILLET C1

④

